

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES
ET EDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

*POSTGRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCE*

*DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES*

HISTORY DEPARTMENT

L'HISTOIRE DES SERVICES SECRETS ET DU RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN (1960-1982)

Mémoire rédigé et présenté publiquement le 25 mars 2026, en vue de l'obtention du
diplôme de Master en Histoire

Spécialisation : Histoire des Relations Internationales



Par

MEDIEM ONANA Michel Vincent De Paul

Matricule : **19F517**

Titulaire d'une Licence en Histoire

Membres du Jury

Président : Pr. EBALE Raymond A. (Pr) Université de Yaoundé I
Rapporteur : Pr. NDO'O Rose Gisèle (MC) Université de Yaoundé I
Membre : Dr. MBARGA MESSOMO J.H. (CC) Université de Yaoundé I

Mai 2026

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce Mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	i
SOMMAIRE	ii
DÉDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
RÉSUMÉ.....	vii
<i>ABSTRACT</i>	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : DU CADRE DÉFINITIONNEL À L’ENCADREMENT EFFICIENT DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT	26
I- DU CADRE DÉFINITIONNEL À L’ENTENDEMENT DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT	28
II- ENCADREMENT EFFICIENT DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT.....	40
CHAPITRE II : CONTEXTE HISTORICO – JURIDIQUE DE LA CRÉATION DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN (1960 – 1982)..	48
I- CONTEXTE HISTORIQUE.....	49
II. LE CADRE JURIDIQUE	57
CHAPITRE III : IMPLÉMENTATION DES SERVICES SECRETS ET RENSEIGNEMENTS AU CAMEROUN	65
I- GÉNÉRALITÉS SUR LES SERVICES SECRETS ET RENSEIGNEMENTS AU CAMEROUN	66
II. CRÉATION DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN DANS PREMIERE REPUBLIQUE.....	72

CHAPITRE IV : DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE À LA RECHERCHE EXTÉRIEURE	89
I. LES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT : DES OUTILS DE SURVEILLANCES DU TERRITOIRE A LA RECHERCHE EXTÉRIEURE	90
II- EVALUATION ET PESPECTIVES SUR L'ACTIVITE DES SERVICES SECRETS ET DU RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN (1960-1982)	112
CONCLUSION GÉNÉRALE	125
ANNEXES.....	129
ANNEXE N°1 : ATTESTATION DE RECHERCHE.....	130
ANNEXE N°2 : GUIDE D'ENTRETIEN.....	131
ANNEXE N°3 : Ordonnance n° 59/57 du 11 Novembre 1959 portant décision de l'armée camerounaise et organisation de la défense.....	132
ANNEXE N°4 : Loi n° 67/LF 9 DU 12 Juin 1967 portant organisation générale de la défense.....	134
ANNEXE N°5 : DECRET PORTANT ORGANISATION DU SERVICE DE LA GENDARMERIE NATIONALE	135
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	147
TABLE DES MATIÈRES	156

À

Mes parents

Feu Mediem Moaka Alphonse et Befieque Elisabeth.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail de recherche a été rendu possible grâce aux efforts et précieuses contributions d'une multitude de personnes physique ou morales.

Tout d'abord, nous tenons à saluer particulièrement le Professeure Ndo'o Rose Gisèle, notre Directeur de Mémoire qui nous a accompagné depuis l'élaboration thématique de ce travail jusqu'à ce jour. Elle a fait montre d'une écoute, d'une disponibilité dans l'encadrement de ce travail en nous encourageant à persévérer sans relâche et en nous enseignant les rouages du métier d'historien par sa rigueur scientifique et méthodologique des critiques et observations. Elle n'a ménagé aucun effort pour la finalisation de ce mémoire. Merci Professeur pour cette peine et surtout cette disponibilité atemporelle.

Ensuite, nous tenons à rendre hommage à notre institution universitaire en général et département d'histoire de l'université de Yaoundé I en particulier. À cet effet, notre gratitude va à l'endroit de nos enseignants qui nous ont permis d'acquérir les jalons de la discipline historique qui est matérialisé aujourd'hui par la réalisation de ce mémoire.

Notre gratitude va à l'endroit de notre aîné académique Mani Koumda Martial pour ses conseils et encouragements.

Au Dr Fankem Fankem pour la relecture, et suggestions faites à ce travail.

Nos remerciements s'adressent également aux personnes qui nous ont accordé de leurs temps pour des entretiens qui ont été d'un grand apport ainsi qu'aux responsables des bibliothèques et de centres de lecture que nous avons visités.

Dans le même sens qu'il nous soit permis de remercier la famille Mediem ainsi que nos frères, Les cousins, oncles et tantes, particulièrement au Professeur Amang André et au Docteur Nyoma Achille.

Nous voulons joindre à ce moment de gratitude tous nos camarades de promotion qui ont su nous imposer un rythme de travail et compétitivité., Foéléfack Fraidy, Mbazona Leisly, Mbida Protais.

Infine, nous saluons le soutien de nos amis Nkwendjo Cindy, Ngadem Melissa, Afidi Silvère. Ainsi que tous ceux-là qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail.

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AD : Attaché de Défense

ALNK : Armée de Libération Nationale du Kamerun

BEDOC : Bureau d'Etude de la Documentation

BMM : Brigade Mixte Mobile

CCR : Communauté Camerounaise du Renseignement

CND : Centre National de la Documentation

CNO : Comité National d'Organisation

COCOM : Commandant de Compagnie

COLEGION : Commandant de Légion

CR : Communauté du Renseignement

CREPS : Centre de Recherche d'Etude Politique et Stratégique

CRM : Centre de Renseignement Militaire

DGRE : Direction Général de la Recherche Extérieure

DIRDOC : Direction de la Documentation

DRG : Direction des Renseignements généraux

DSP : Direction de la Sécurité Présidentielle

DST : Direction de la Surveillance du Territoire

ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

ENS : Ecole Normal Supérieure

FALSH : Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines

FDS : Force de Défense et de Sécurité

FOM : France d'Outre-Mer

FPAE : Fondation Paul Ango Ela

IMINT : Imagery Intelligence

IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun

MINAE : Ministère des Affaires Etrangères

MINAT : Ministère de l'Administration Territoriale

MINDEF : ministère de la défense

MINFA : Ministère des Forces Armée

MINFI : Ministère des Finances

ONG : organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PST : Progrès Scientifiques et Techniques

RG : Renseignement Généraux

ROEM : Renseignement d'Origine Electromagnétique

ROHUM : Renseignement d'Origine Humaine

ROIM : Renseignement d'Origine Image

ROSO : Renseignement d'Origine Source

SCPTIC : Service de coopération technique internationale

SDN : société des nations

SDNK : Sinistre de Défense Nationale du Kamerun

SEDOC : service d'étude de la documentation

SEMIL : Sécurité Militaire

SIGINT : Signal Intelligence

SR : Service des Renseignements

SRGN : Service des Renseignements de la Gendarmerie Nationale

SS : Services Secrets

SSR : Service Secret et du Renseignement

UPC : Union des Populations du Cameroun

ZOPAC : Zone de Pacification.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

GRAPHIQUES

N°1 : Chemin Cyclique du renseignement.....	38
N°2 : Appareil administratif de la police politique	98

IMAGES

1 : Appareil administratif de la police politique.....	98
2 : Jean Fochivé (1931-1997).....	101
3 : Cadre en fer représentant le support de la chaise électrique	107
4 : Image illustrant la vue interne de la Chapelle	107
5 & 6 : Toilettes de la BMM Yaoundé.....	107
7 : Entrée principale de la BMM de Yaoundé.....	114
8 : Vue de face de la BMM Yaoundé.....	115
9 : Immeuble siège de la DIRDOC, Yaoundé	115

TABLEAUX

1 : Les ministres des forces armées sous le régime Ahidjo de 1960 à 1983	74
2 : Appareil sécuritaire sous le régime Ahidjo de 1960 à 1983	75
8 : Liste des personnes constituant la garde civique de Douala	95

RÉSUMÉ

Existant en Afrique en général et au Cameroun en particulier, avant le contact avec les premiers blancs sous la dénomination des milices de chefferies, les services secrets et de renseignement se sont développés au Cameroun dans un contexte particulier. Au sortir de la deuxième guerre mondiale, les idées révolutionnaires vont naître au Cameroun sous domination française avec le mouvement de l'union des populations du Cameroun (UPC) et la répression qui va s'en suivre. Ces idées révolutionnaires vont entraîner de violents troubles sociopolitiques conduisant à l'interdiction de ce parti sur la scène politique camerounaise. Contraint de se cacher, ce parti entre dans la clandestinité pour réaliser son programme. Les nouveaux dirigeants ayant reçus l'onction de la France pour administrer le Cameroun considèrent à cet effet l'UPC comme un adversaire désigné qu'il faut mettre hors d'état de nuire. Sous la pression des événements, le besoin d'information se fait ressentir, le nouveau régime s'inquiète à juste titre des idées révolutionnaires portées par les militants de l'UPC. Ces autorités vont mettre sur pied les organismes militaro-sécuritaires. C'est dans ce contexte qu'émerge les services secrets et du renseignement. La présente réflexion s'articule autour de la problématique qui est celle de savoir : Quelles sont les dynamiques évolutives profondes dans l'histoire des services secrets et du renseignement de 1960 à 1982 ? Pour y parvenir, nous avons mobilisé une méthode historique en procédant à une collecte exhaustive, une confrontation rigoureuse et une analyse thématique approfondie des sources primaires et secondaires, dans une démarche hypothético-déductive. Cette démarche nous a permis de constater que l'évolution structurelle et organisationnelle des services secrets et du renseignement de 1960 à 1982 est motivé par la volonté du président Ahmadou Ahidjo, de vouloir renforcer la sécurité nationale afin d'endiguer la menace Upciste sur l'étendue du territoire national d'une part et promouvoir le développement dans tous les domaines de la vie de la nation d'où un renseignement de sécurité humaine d'autre part. Il est important d'adapter la politique des services secrets et du renseignement aux réalités socio-culturelle et anthropologique du Cameroun afin de construire une nation forte.

Mots clés : services, secrets, services secrets, renseignement.

ABSTRACT

Existing in Africa in general, and in Cameroon in particular, before contact with the first Europeans under the guise of chieftaincy militias, secret and intelligence services developed in Cameroon within a specific context. In the aftermath of the Second World War, revolutionary ideas emerged in French-dominated Cameroon with the Union of the Peoples of Cameroon (UPC) movement and the ensuing repression. These revolutionary ideas led to violent socio-political unrest, resulting in the party's banning from Cameroonian politics. Forced underground, the party pursued its agenda. The new leaders, having received France's blessing to govern Cameroon, considered the UPC a designated adversary that had to be neutralized. Under the pressure of these events, the need for information became apparent, and the new regime was rightly concerned about the revolutionary ideas espoused by UPC militants. These authorities then established military and security agencies. It is in this context that the secret and intelligence services emerged. This study focuses on the following question: What are the underlying dynamics of evolution in the history of the secret and intelligence services from 1960 to 1982? To answer this, we employed a historical method, conducting an exhaustive collection, rigorous comparison, and in-depth thematic analysis of primary and secondary sources, using a hypothetico-deductive approach. This approach allowed us to observe that the structural and organizational evolution of the secret and intelligence services from 1960 to 1982 was driven by President Ahmadou Ahidjo's desire to strengthen national security in order to contain the UPC threat across the entire national territory, on the one hand, and to promote development in all areas of national life, hence the need for human security intelligence, on the other. It is important to adapt the policy of the secret services and intelligence to the socio-cultural and anthropological realities of Cameroon in order to build a strong nation.

Keywords : *service, secret, secret services, Intelligence.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1- Motivations et raison du choix du sujet

Cheik Anta Diop dans “Nation nègre et cultures”¹ rappelait aux Africains qu’il est important de se tourner vers leur propre histoire et leurs civilisations pour mieux connaître et faire connaître leur histoire. Cette interpellation constitue donc la raison essentielle du choix de cette thématique. Bien que le domaine étudié semble être clos et sensible en raison du caractère particulier que l’on attribue aux forces de défenses et de sécurité dans notre pays. La problématique des services secrets et du renseignement semble donc désintéresser les chercheurs scientifiques camerounais. Le choix de cette thématique a été motivé par plusieurs raisons qui peuvent être regroupées en deux grandes catégories. Tout d’abord les raisons académiques et les raisons académiques.

Le premier est d’ordre académique. En parcourant les unités d’enseignements des universités du Cameroun en général et celle du département d’Histoire de l’université de Yaoundé I en particulier nulle part il existe une unité d’enseignement spécifique portant sur les services secrets et du renseignement au Cameroun. Cette situation est encore observable dans le cadre des unités d’enseignements portant sur les conflits internationaux, la résolution des conflits et la promotion de la paix². Ces unités d’enseignement portent un accent général sur l’étude des conflits armés et les différents mécanismes mis sur pieds pour parvenir à leur résolution sans jeter un accent particulier sur l’apport des services secrets et de renseignement comme éléments stratégiques de la guerre et de résolution de celle-ci. C’est donc ce constat qui a constitué l’élément central du choix de cette thématique.

La seconde raison est d’ordre historique, en ce sens que cette étude nous permet de mieux comprendre et de pouvoir mieux cerner le processus de création des services secrets et du renseignement au Cameroun dans la première république. Les services secrets et du renseignement sont toujours perçus comme des institutions mystérieuses de par leurs missions et caractères secrets qui méritent davantage d’être étudiée car bien que ces services se concentrent sur la sécurité nationale et la préservation des intérêts de l’État, ces derniers participent également au développement durable et à la paix au sein des États.

Cette raison trouve sa place dans le fait que notre étude concerne la première république du Cameroun (1960-1982), caractérisé par une insécurité généralisée. Car à cette période, le

¹ C.A. Diop, *Nations Negres et cultures*, Paris, Présence Africaine, 1954, p. 15.

² Ces unités d’enseignement étaient dispensées par le Professeur Virginie Wanyaka et le Professeur Gisèle Rose Ndo’o pour le compte de l’année académique 2023-2024.

pays sombre dans une guerre interne entre les forces du gouvernement et les militants Upécistes d'où l'implémentation de ces services secrets et du renseignement dans le but d'éradiquer ce mouvement. Par ailleurs, au moment où nous nous étions lancés dans la rédaction de ce travail de recherche, le Professeure Ndo'o Rose Gisèle a désiré que nos travaux portent sur l'histoire des services secrets et du renseignement au Cameroun entre 1960- 1982. Nous avons accepté cette directive car nous avons toujours voulu apporter notre modeste contribution à l'histoire de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier. Cette étude édifiera à cet effet des générations à venir, en tant que socle de renforcement et de la consolidation de leur conscience historique. Car il est nécessaire de connaître les circonstances qui ont fait naître ces services et les missions qui leurs ont été assignées au moment de leur création. Les services secrets et du renseignement méritent donc de faire l'objet d'une étude historique spécifique et approfondie qui va contribuer à la connaissance et à la compréhension de ces services au Cameroun dans la première république.

2- Intérêt du sujet

L'étude des services secrets et du renseignement constitue le domaine stratégique d'un Etat, elle nous offre deux intérêts majeurs.

Le premier intérêt est d'ordre pédagogique, cette étude ouvre une piste de réflexion à l'élaboration d'un support pédagogique mettant en relief un domaine peu connu, mystérieux et hermétiquement clos dans l'histoire du Cameroun, tout en rendant ce domaine accessible aux futurs chercheurs en histoire. Cette réflexion offre à ces derniers un support didactique et pédagogique qui peut être exploité dans les écoles, universités et centres de recherche au Cameroun. La réflexion sur l'histoire des services et du renseignement au Cameroun (1960-1982) peut également contribuer à faire naître des nouvelles pistes de réflexion chez les jeunes historiens. Leur offrant ainsi le privilège de battre en brèche la présente étude pour pouvoir produire une étude beaucoup plus large sur l'histoire politique du Cameroun.

Le second intérêt est d'ordre scientifique, les services secrets et du renseignement doivent cesser d'être des domaines réservés et sensibles. Car certains fonctionnaires d'administration, estiment qu'ils travaillent sous le drapeau³ et ne sauraient divulguer une quelconque information nécessaire à la rédaction d'un travail de recherche. La présente étude portant sur l'histoire des services secrets et du renseignement au Cameroun permet de mieux comprendre

³ Entretien avec anonyme ,officier de police 36 ans,, IRIC,yaoundé, Jeudi 19 Juin 2025.

le fonctionnement de ces services dans la première république. Aussi à mieux cerner les contextes qui ont fait naître ces services secrets et de renseignement au Cameroun et par-dessus tout connaître les différents acteurs qui interviennent dans le renseignement camerounais au moment de leur mise sur pied effective. Il faut donc comprendre que notre apport scientifique peut promouvoir au renforcement de la capacité de ces services à préserver la paix et la sécurité au sein du territoire national aussi à contribuer au développement du pays. C'est dans cette logique que s'inscrit ce travail, car les services secrets et du renseignement au Cameroun doivent cesser d'être un domaine mystérieux et clos mais plutôt un domaine qui doit s'ouvrir à la nation toute entière afin d'être enseigné dans nos écoles et universités⁴.

3- Délimitation spatio-temporelle de l'étude

3.1- Cadre spatial

Le Cameroun est un pays situé en Afrique centrale, doté d'une position stratégique dans le golfe de Guinée. Il est situé entre le Nigéria à l'Ouest, le Tchad au Nord, la République Centrafricaine à l'Est, le Gabon, la Guinée Equatoriale et la République du Congo Brazzaville au Sud. Cette position géographique lui confère un rôle de carrefour entre l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale.

Le pays s'étend au lac Tchad au nord jusqu'à l'océan Atlantique au sud ce qui fait de lui un pont entre ces deux régions. La population du Cameroun en 1960 est estimée à 5,1 millions d'habitants. Suite à la réunification cette population va croître à 5,239 273 millions d'habitants. En 1982, elle va passer à environ 8,5 millions d'habitants. Les langues officielles sont le français et l'anglais Il existe en outre une multitude de langues locales⁵.

3.2- Bornes chronologiques

Notre thème s'inscrit dans un cadre chronologique bien déterminé présentant deux bornes notamment 1960 et 1982. La borne supérieure (1960) est d'une importance capitale pour cette étude. Elle marque la date de la proclamation de l'indépendance du Cameroun occidental. Cette indépendance qui est entérinée par la création d'une entité militaire camerounaise élaborée par le plan raisonnable⁶. Cette armée nouvellement créée avait donc pour mission de court-circuiter

⁴ Uniquement au CREPS et à l'école de guerre que sont dispensés les cours portant sur le renseignement. Dans les universités du Cameroun en général et dans les facultés d'histoire en particulier une unité d'enseignement sur les services secrets et du renseignement doit être instituée.

⁵ Consulter sur <https://www.pur-edition-fr> le 22 mars 2025 à 15hr30-15hr45min.

⁶ L. Koungou, *sur Culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, Paris, Harmattan, 2015, p. 59.

la menace subversive qui battait son plein pendant cette période au Cameroun. Cette armée créée aura également pour mission la défense des intérêts vitaux. L'année 1960 marque également l'année d'implémentation d'un système de renseignement au Cameroun par le Président Ahmadou Ahidjo car à cette date, ce dernier devient le responsable de la défense nationale tel que les textes le prévoyaient. C'est donc dû au désir de ne rien ignorer de ce qui se passe au quotidien dans les pays qu'il mettra sur pieds les services secrets et de renseignement afin de surveiller les faits et gestes de la population et de court-circuiter l'action du mouvement du parti nationaliste (UPC).

L'année 1982 marque le changement de dirigeant au Cameroun avec notamment la démission de Président Ahidjo au pouvoir et l'accession du Président Paul Biya à la magistrature suprême. Cette date marque donc le début de l'ère dite du "renouveau" sur la scène politique au Cameroun. Ce dernier va continuer avec la même stratégie que son prédécesseur dans la première république. Celui-ci va se référer à l'organisation de la sécurité faites par son prédécesseur Ahmadou Ahidjo notamment en maintenant les concepts de « défense / sécurité » ou encore « défense nationale »⁷. Pour montrer que le renseignement est l'affaire de tous, car si la menace est globale, la riposte devrait également être globale. Il conserve et maintient tous les cadres de l'armée sous l'ère Ahidjo et la stratégie de renseignement reste la même, celle d'assurer la sécurité du Président de la république en mettant fin aux réseaux.

4- Clarification conceptuelle

L'étude conceptuelle a pour but d'apporter des éclaircissements sur l'utilisation des concepts clés sur un thème de recherche afin d'éviter les équivoques. À ce titre, Gaston Gaillard soulignait que toute définition est fluctuante et les termes ont chacun une histoire⁸.

Dans le cadre de notre étude, le choix est porté sur des concepts clés tels que : service, secret, services secrets, renseignements.

⁷ Koungou, « *Culture stratégique* », p. 60.

⁸ J.J. M'Akué Medzegue, *la méthodologie documentaire comme base d'un travail scientifique*, Paris, Harmattan, 2009, p. 26.

➤ Service

Un service est une activité ou prestation matérielle qu'une partie peut offrir à une autre qui ne donne pas lieu à la possession de quelque chose⁹. Ils poursuivent en montrant qu'un service est l'action de servir. Il peut être encore perçu comme l'ensemble des obligations envers quelqu'un ou une collectivité. Par exemple se mettre au service de l'Etat ou faire son service militaire¹⁰.

Jean Gradrey pense qu'un service n'est pas qu'un produit présentant quelque implication pour l'analyse économique et pour la gestion. Il insiste sur le fait qu'un service est une corporation entre le prestataire et l'utilisateur. Pour lui, pour qu'on puisse parler de service il doit avoir un prestataire et un usager qui effectuent un échange¹¹.

Un service est de ce fait un organisme chargé d'une fonction Administrative. Cet organisme est constitué de bureaux, des personnes assurant des fonctions précises¹². Le dictionnaire économique et financier de France définit le service comme étant un produit économique immatériel qui ne peut être stocké et dont la production est simultanée à la consommation.

➤ Secret

Gerrad Connu estime que le secret est le fait pour une personne de ne pas divulguer une information qu'elle détient soit pour des raisons d'ordre privées soit en vertu d'une obligation légale ou morale¹³. C'est donc une information confidentielle confier à une tierce personne que tout le monde ne saurait connaître.

D'après le dictionnaire *Larousse* un secret c'est quelque chose qui doit être cachée¹⁴. On peut distinguer à cet effet le secret d'Etat, qui est une chose dont la divulgation peut nuire aux intérêts nationaux.

⁹ P. Kotler et K ; Keller, *Management et marketing*, ergologia, Kevin Land, 2016, p117.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ J. Gadrey, *Le service n'est pas un produit, Réflexion sur la théorie du service*, Paris, Economica 1991, p. 15.

¹² Dictionnaire *Larousse*, France, Larousse 2015, p. 345.

¹³ G. Connu, *Vocabulaire juridique*, Presses Universitaires de France, 2005, p. 10.

¹⁴ Dictionnaire *Larousse*, 2015, p. 325.

➤ Services secrets

Un service secret d'après Francis Bau, c'est le recueil d'information dans la clandestinité, exclusivement réservé au domaine de la sécurité nationale et pratiqué par des services spéciaux ou secrets relevant exclusivement de la puissance publique.¹⁵

Pour Nicolas Leseaux, un service secret est un service privé qui offre les solutions spécifiques notamment la surveillance des foules et la protection des personnes importantes.¹⁶

Nicolae Sfetcu estime qu'un service secret est une agence gouvernementale chargée de la collecte et de l'analyse du renseignement sensible afin de garantir la sécurité et la défense nationale.¹⁷ À cet effet, un service secret agit selon les informations recueillies par les services de renseignements.

Les services secrets : sont des administrations publiques travaillant pour l'Etat. Ils sont chargés de collecter, traiter, vérifier et analyser des informations sensibles intégrant des moyens complémentaires à l'information ouverte y compris par des procédés concourant à la protection sur le territoire national et au-delà des frontières. Leurs fonctions reposent sur la discrétion et le secret.

Bourgarel et Jean Pierre Heber estiment qu'un service secret est un organisme d'Etat collectant, analysant et fournissant des informations cruciales pour la sécurité nationale via les moyens techniques. Il a pour mission première la protection des intérêts nationaux contre les menaces internes et externes.¹⁸

D'après l'académie française un service secret regroupe des agents et des structures spécialisés dans la collecte, le traitement et l'analyse d'informations pour la défense nationale, soulignant leurs places centrales dans le dispositif étatique de sécurité.¹⁹

Follirou Jean estime qu'un service secret est une structure étatique exploitant le secret pour préserver les avantages stratégiques dans les conflits internationaux. Jouant un rôle

¹⁵ F. Beau, « Le renseignement au prisme des sciences de l'information », Thèse de Doctorat en Science Politique, Université polytechnique de France, 2019, p. 17.

¹⁶ N. Lesaux, "Eviter le chaos : le renseignement privé, entre solutions et controverses", *Revue Ixociété*, p.4, Vol.1, 2024.

¹⁷ N. Sfetcu, "Épistémologie des services de renseignement", *Roumain Academy*, p.154, N°2, 2019.

¹⁸ X. Bougarel et J.P. Heber, *Dictionnaire du Renseignement*, France, Editions CNR, 2010, p. 73.

¹⁹ Academie de Nice, Services secrets et guerres, *Pédagogie de l'académie de Nice*, pedagogie.ac-nice, Vol 1, 2015, p. 10.

incontournable dans la géopolitique mondiale en fournissant des renseignements essentiels à la prise de décisions politiques et militaires.²⁰

Un secret est une information qui est confiée à quelqu'un ou encore une information emprisonnée, écartée du commun des mortels²¹ ou encore une négociation secret.

D'après le code pénal camerounais, '' qui conque étant dépositaire par état ou profession d'un secret qui lui ai confié le révèle hors mis le cas où la loi, l'ordonne ou l'autorise est puni. ''²² . C'est dire que, le secret est donc une information qui ne doit être divulguée par des personnes qui les le détiennent au cas où l'Etat donne son aval sinon ces derniers sont exposés à des lourdes sanctions.

Simmel Georg estime que le secret est une forme sociale qui consiste à dissimuler certaines informations dans un contexte d'interaction afin de créer ou de maintenir un pouvoir²³. C'est donc une information cachée qui permet au pouvoir ou aux décideurs de se maintenir sur la scène politique.

➤ Renseignements

La notion du renseignement l'objet de cette étude pose d'abord un problème de vocabulaire, la notion polysémique de renseignement. Nous la percevons comme étant donné à une personne ou un groupe des informations sur quelque chose. Pour Benoît Lethnet²⁴ le renseignement est une organisation logique utile et efficace, d'une suite d'informations sur un sujet particulier .

Jacques Bau²⁵ le définit comme étant l'ensemble des activités visant à rechercher et exploiter des informations au profit d'un état et ses forces armées. Philippe Hayes²⁶ le définit sous deux prismes interne et externe selon lui, dans l'ordre intérieur, le renseignement fondé sur des privilèges juridiques soigneusement encadrés (fonds spéciaux, interceptions de sécurité). Dans l'ordre international, le renseignement repose sur la transgression calculée des

²⁰ J. Follirou, *Secrets d'Etat et secrets de sources*, 2010, p. 24.

²¹ Dictionnaire Larousse, 2015, p. 325.

²² Lire l'article 310 du code pénal camerounais relatif au secret professionnel.

²³ G. Simmel, '' *Les secrets et les sociétés secrètes*, in *Sociologie*'', maison d'Etui, Berlin, 1906, n°2, p. 23.

²⁴ B. Lethnet, *espions et pratiques du renseignement. Les élites mâconnaises au début du XV^e siècle*, *Revue du Nord*, Vol 1, p. 841.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ P. Hayes, « *Renseignement facteur de puissance...* », pp. 520-521.

normes nationales. Carl Von Clausewitz²⁷ définit le renseignement comme toutes sortes d'informations sur l'ennemi et le pays sa base, en bref de nos propres plans et opération .

Selon Federick Coudrec Les renseignements généraux sont un ancien service de renseignement français composé de policiers chargés d'informer le gouvernement sur les mouvements susceptibles de menacer la sureté de l'État (mouvements politiques, sociaux et terrorisme) .²⁸ D'après Ferdinand Linge Juige Bougha Leterne, le renseignement est synonyme d'enquête et désigné également une activité secrète visant à recueillir les informations et les éclaircissements que leurs détenteurs souhaitent ne pas divulguer, ceci généralement au profil d'un état²⁹ .

Pour Mbida Dieudonné, les renseignements généraux constituent la section la plus importante de la sureté à cause des missions qui lui sont assignés. Ils sont chargés entre autre de la quête de l'information et de sa mise à disposition de l'autorité administrative .³⁰

Le centre pour le contrôle démocratique des forces armées définit les services de renseignement étant comme des organismes publiques visant à fournir des renseignements fiables au gouvernement sur les menaces pour l'Etat et sa population³¹ .

5- Revue de la littérature

Robert Gravet pense qu'au début de toute démarche scientifique, un inventaire critique de tout ce qui a été écrit sur le sujet choisi s'avère nécessaire. Non seulement pour donner un sens précis aux grandes lignes de la question qui nous intéresse, analyser la méthodologie, mais pour définir les différentes orientations et limites de sa propre recherche³². Dans le cadre de notre travail de recherche, il est important de souligner que bon nombre de chercheurs ont déjà abordé la question des services secrets et de renseignements. Ainsi pour donner à notre travail une particularité, il revient à dégager les limites aux études menées par nos prédécesseurs.

²⁷ N. Sfetsus, *Epistémologie des services de renseignement*, p.12.

²⁸ Coudrec F. *Les renseignements généraux sous l'occupation, quand la police française traquait les résistances*, Paris Orban, 1992, p.45.

²⁹ F.L. Bougha, « Les Renseignements généraux au Cameroun sous administration française (1947-1960) » Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2006, p.1.

³⁰ D. Mbida, *Les Pratiques des renseignements généraux*, Tome II, Yaoundé, Clé, 2014, p. 45.

³¹ Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), *les services de renseignement*, Genève 2022, p.6.

³² R. Gravet, *Guide méthodologique de la recherche*, Montréal, Presses universitaires du Québec (P.U.Q), 1978, p. 40.

Frederick Fenkam dans son ouvrage intitulé *les révélations de Jean Fochivé chef de la police politique des présidents Ahidjo et Biya*³³. Après avoir échangé avec son oncle Jean Fochivé considéré comme « l’emblématique » patron de la police politique du Cameroun indépendant montre comment ce dernier à travailler pendant plusieurs années pour asseoir un service secret et de renseignement afin de sécuriser l’État du Cameroun. Étant un ancien élève de Maurice Robert qui avait dirigé ses stages en France, celui-ci se trouve en première ligne dans la recherche du renseignement camerounais, des répressions postcoloniales menées par l’Union des populations du Cameroun. Ce dernier va mettre sur pied le premier service de renseignement au Cameroun le service d’étude et de la documentation (SEDOC) qui connaîtra plusieurs modifications. Cet ouvrage montre le caractère discret de ce service qui lorsque celui-ci, se faisait connaître du public, il prenait un autre nom mais les missions restaient les mêmes : court-circuiter l’action de l’UPC. Celui-ci avait mis sur pieds une structure paramilitaire au Cameroun afin de court-circuiter l’action des nationalistes radicaux de l’UPC tout en sécurisant le nouvel Etat indépendant.

Cet ouvrage traite de la gestion des systèmes de renseignement du régime Ahidjo et le régime Biya, la première partie de cette ouvrage est intéressant car, c’est ce régime qui intéresse le volet de notre recherche. Notre recherche s’attèle donc à montrer la création et la gestion des services secrets et de renseignement au lendemain de l’indépendance du Cameroun.

Cet ouvrage est intéressant car il permet de comprendre la mémoire interne du pouvoir, également il ressort les rôles des services secrets et de renseignement au lendemain de l’indépendance du Cameroun. Cependant, l’auteur ne montre pas de ligne de démarcation entre service secret et service de renseignement, il ne fait pas allusion aux écoles de formations des agents de renseignement et la durée des formations que ces derniers doivent subir afin de mener à bien leurs missions ce qui rends limitée ce travail parce qu’il ne permet pas d’écrire une histoire complète de la répression au Cameroun par le biais des services secrets et de renseignement.

Henri Brigitte dans son ouvrage intitulé *le renseignement : un enjeu de pouvoir*³⁴ montre que le renseignement est sans doute ce qu’il y a de mieux partagé dans le monde, car il n’appartient à personne et ne dépend de personne, il est rattaché par tous ou presque. Son

³³ F. Fenkam, *les révélations de Jean Fochivé chef de la police politique des présidents Ahidjo et Biya*, Paris, Minsi, 2003.

³⁴ H. Brigitte, *le renseignement : un enjeu de pouvoir*, Paris, Economica, 1998.

ouvrage nous permet de répondre à plusieurs questions primordiales ; la fin peut-elle justifier les moyens ? Qui détient le pouvoir et pour quelles raisons ? Les manipulations ou la désinformation peuvent-elles s'admettre pour obtenir le renseignement ? Ses analyses montrent comment l'État qui incarne le pouvoir utilise le renseignement pour assurer sa sécurité et ses intérêts car ce dernier reste essentiellement accroché aux services de l'État comme s'il ne dépendaient que de lui ; celui-ci permet donc de mettre sur pied des stratégies afin de pouvoir gérer des événements sociaux politiques économique et pouvoir anticiper des situations crisogènes.

Cet ouvrage est intéressant parce qu'il nous aide à comprendre la fonction régaliennne des services secrets et de renseignement de façon générale et c'est dans ce cadre que notre réflexion s'inscrit. Bien que Henri Brigitte démontre le lien étroit entre l'Etat et les services de renseignements, son ouvrage démontre à cet effet que les services secrets et de renseignement appartiennent à l'Etat et les utilisent pour monopoliser le pouvoir pourtant il s'agit des outils stratégiques qui appartiennent à la nation et doivent également favoriser le développement de cette nation, à cet effet elles appartiennent à la nation toute entière.

Philippe Hayes³⁵ dans son article intitulé "renseignement facteur de puissance présente la finalité du renseignement dans les rapports de pouvoir et de prises de décisions, il montre l'évolution du renseignement pendant la, guerre froide et les nouvelles guerres, il résume à cet effet le rôle du renseignement à une prise de décisions éclairées des pouvoirs politiques et stratégiques des états. De ce fait le renseignement appartient à l'État. Dans cet article il montre l'éthique des services de renseignement, notamment à savoir protéger leurs sources ainsi que le respect à l'intimité à la vie privée des personnes pour parvenir à garder leur caractère secret et de mener à bien leurs activités. Il aide donc à comprendre le rôle du renseignement dans les prises de décisions de l'État. Notre réflexion s'inscrit parfaitement dans cette analyse de P. Hayes. Cet article est intéressant car il nous permettra de proposer des recommandations aux services secrets et du renseignement de la première république du Cameroun.

Nicolae Sfetcu dans son article intitulé "Epistémologie des services de renseignement" montre la place de l'information dans les services de renseignement car pour qu'un renseignement soit crédible il faut que l'information recueillie soit fiable³⁶. Il résume son article en cinq étapes fondamentales notamment le renseignement, l'ontologie, l'épistémologie, les

³⁵ P. Hayes, « Renseignement facteur de puissance », *Centre Thucydide, AFRI*, Vol. IX, 2008.

³⁶ N. Sfetcu, « Epistémologie des services de renseignement », *Roumain Academy*, N°4 .0, 2020.

méthodologies, l'analogie avec d'autres disciplines. Toutes ces étapes tournent autour de l'information,

Le Renseignement serait donc la résultante de toutes informations recueillies. Cet article nous aide donc connaître l'ossature des services de renseignement. Notre réflexion est celle de démontrer la place accordée à l'information par les services secrets et de renseignement au Cameroun.

Léon Koungou dans son ouvrage intitulé *Culture stratégique et concepts de défense au Cameroun*³⁷, fait ressortir l'arsenal juridique qui favorise la mise sur pied des services secrets et de renseignement au Cameroun. Ces services secrets et de renseignement camerounais tirent leurs origines des textes et lois applicables aux forces de défense et de sécurité. Les services secrets de renseignement sont liés aux forces de défense et de sécurité, ce qui agrandit la communauté camerounaise de renseignement.

L'auteur ressort une collaboration étroite entre les forces de défenses, de sécurités et des différents ministères en charge du renseignement au Cameroun, ce qui crée une multitude de services de renseignement qui peut être avantageux pour la communauté camerounaise de renseignement. Car pour parvenir à un système de renseignement efficace, les différents acteurs en charge de ce domaine doivent ensemble recueillir des informations, les comparés et les analysées, afin que les autorités qui seront soumis à ces analyses puissent prendre des décisions éclairées.

Cet ouvrage nous semble important du fait qu'il dégage l'arsenal juridique qui a favorisé la mise sur pied des organismes militaro-sécuritaires aussi ceux du renseignement au Cameroun. Ceci à travers la situation qui caractérise le Cameroun au lendemain des indépendances. Léon Koungou dans son ouvrage met en exergue les textes traditionnels ayant permis la mise sur pied des services secret et de renseignements au Cameroun, sans toutefois faire allusion aux contenus constitutionnelles qui confèrent à ces services leur mandats.

Victorin Hameni Bieleu, dans son ouvrage intitulé *Politique de défense et sécurité nationale du Cameroun*³⁸, montre la pluralité des services secrets et de renseignement qui existe au Cameroun. Dans ses analyses, il explique que comme en France et aux États-Unis, tous ces services secrets et de renseignement sont contenus dans la communauté du

³⁷ L.Koungou, *culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, paris, Harmattan, 2015.

³⁸ V.H. Bieleu, *Politique de défense et de sécurité nationale du Cameroun*, Paris, Harmattan, 2012 ;

renseignement (CR). Pour lui, au Cameroun, il existe deux institutions qui se concentrent dans la recherche du renseignement : les institutions spécialisées en matière de renseignement et les institutions complémentaires qui participent également à la recherche du renseignement. Cette Communauté Camerounaise du Renseignement (CCR) est constituée à la fois des services de la présidence de la république et les services placés sous l'autorité du Ministre de la défense. Pour ce qui est des services relevant de la présidence de la république en lieu et place nous avons la Délégation Générale de la Sureté Nationale (DGSN) et ses services de renseignement sont entre autres : la Direction des Renseignements Généraux (DRG) avec pour mission de garantir la sécurité intérieure du Cameroun aux travers des commissariats spéciaux également maintenir l'ordre et la sécurité publique avec les commissariats de sécurité publique ; la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) charger d'assurer la sécurité des étrangers en séjour sur le territoire camerounais. Dans cet ouvrage, il montre également que la Direction Générale de la Recherche Extérieure (DGRE) est un service relevant de la présidence de la république.

Par ailleurs, il présente les services placés sous l'autorité du ministre de la défense (MINDEF), il fait allusion bien évidemment à la Sécurité Militaire (SEMIL) du Centre de Renseignement Militaire (CRM) enfin, les services de Renseignement de la Gendarmerie nationale (SRGN). Il ne s'arrête pas uniquement sur les services de renseignements militaires, il présente aussi d'autres institutions complémentaires qui participent à la recherche du renseignement. On peut citer : le Ministère de l'administration territoriale qui, au travers des autorités administratives et les maires, est un ministère qui participe à la recherche du renseignement ; le Ministère des relations extérieures avec son personnel diplomatique participe au recueil du renseignement ; le Ministère des finances par les services de douanes participe à la recherche du renseignement au Cameroun et bien d'autres ministères. Dans ses travaux, il présente également la coopération de ces services secrets et de renseignements avec d'autres agences ou services secrets et de renseignements à l'étranger. Au regard de ce qui précède, la pluralité des services secrets et des renseignements au Cameroun ainsi que les différentes connexions en matière de renseignement permettent à l'Etat du Cameroun de sécuriser sa population. Cet ouvrage s'appesantit sur les services secrets et des renseignements au Cameroun qui constituent le leitmotiv de notre réflexion.

Thomas Deltombe, Manuel. Domergue, JacobTatsitsa dans l'ouvrage collectif intitulé *La guerre au Cameroun : l'invention de la francafrique*³⁹, nous font un bref aperçu sur les causes et les déroulements des guerres contrerévolutionnaires survenues au Cameroun. Ils démontrent dans cet ouvrage le caractère secret de cette guerre qui a permis à la France d'inventer un nouveau système de domination des indépendances au sein des territoires d'Afrique noire francophone qui n'est rien d'autre que la *Francafrique* afin de pérenniser son hégémonie au sein de ses possessions.

Cet ouvrage montre l'introduction des forces de défense, de sécurité et de renseignement au Cameroun (Garde civique, Armée française, les zones de pacification) afin de contrôler les faits et gestes des populations susceptibles de déstabiliser l'ordre du pouvoir colonial. Aussi lutter contre les mouvements indépendantistes de l'Union des Populations du Cameroun.

Au travers cet ouvrage, il se dégage le fonctionnement des forces de défense, de sécurité et de renseignement installées en zone crisogène pour éradiquer les révoltes Upécistes (pays bamiléké, Sanaga maritime). Ces forces étaient sous la direction des autorités françaises dans un premier temps à savoir Maurice Odent et Olivier Focarrt dans un second temps sous la direction des autorités administratives camerounaises notamment Jean Fochivé et bien d'autres. Ceux-ci avaient pour mission d'accorder l'indépendance du pays en confiant notamment la politique de sécurité à son ancienne puissance tutélaire.

Cet ouvrage est important du fait qu'il va nous permettre de comprendre les méthodes employées par les agents de renseignement pour recueillir les informations chez les suspects durant la période 1960-1971. Cet ouvrage se focalise uniquement sur le volet sécuritaire du renseignement sans toutefois faire mention des autres fonctions du renseignement dans la société.

Basile Anyia Enyegue dans son ouvrage : *Cameroun : Les renseignements généraux Français dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga Maritime*⁴⁰, insiste sur la pertinence du rôle du service de renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-maritime. Il présente les facteurs exogènes notamment avec la signature du traité de paix de Versailles du 28 juin 1919 qui favorise la création du service de renseignement généraux en France afin d'assurer la sécurité de la nation française, transférer au Cameroun au

³⁹ T. Deltombe et al, *une guerre cachée au cameroun : l'invention de la francafrique*, Paris, Découverte, 2016.

⁴⁰ B. Anyia Enyegue, *Cameroun : les renseignements généraux français dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga maritime*, Paris, Harmattan, 2020.

moment de l'éveil des populations du Cameroun en général et de la Sanaga-maritime en particulier d'où les facteurs exogènes mis en exergue par l'auteur ayant favorisé la création de ce service au Cameroun. Il voudrait donc à partir de cet ouvrage, montrer à la population camerounaise que le service de renseignements généraux est un service mis sur pieds par la France au Cameroun au moment où des violents troubles socio-politiques éclatent au Cameroun français porté par le mouvement de l'union des populations du Cameroun en Sanaga-maritime. Il continue en montrant que ce service est entièrement occupé par la police. A cet effet, les renseignements généraux sont donc ce type de renseignements que font les fonctionnaires de police depuis la période coloniale au Cameroun. Il montre à cet effet que les structures qui encadrent ce service de renseignements généraux sont entre autres : les commissariats spéciaux et les commissariats de sécurité publique.

L'auteur pour mieux le faire passer par la présentation des origines de cet important service, sa typologie et son fonctionnement ainsi que son évolution. Il va plus loin en montrant par la suite que ce service de recueil du renseignement au Cameroun fonctionne sur le plan interne et externe à travers ces services centraux, services extérieures, à travers les commissariats spéciaux. Le but ici étant de couvrir le Cameroun en général et la Sanaga-maritime en particulier en services de collecte d'informations. Car l'administration coloniale s'inquiétait à juste titre de la montée des mouvements contestataires au Cameroun en général et en Sanaga-maritime en particulier. Cet ouvrage nous ouvre les voies pour appréhender le renseignement policier au Cameroun, sauf que l'auteur s'appesanti sur la Sanaga-maritime pourtant ces revendications ont lieu dans divers recoins du territoire camerounais.

Julien Nguéma Ado, dans ses travaux de thèse présente la construction des services de renseignement au Cameroun depuis la période Allemande à l'ère du renouveau⁴¹. Dans sa thèse, il montre les différentes structures qui sont en charge de la recherche du renseignement, les différentes missions d'implémentation de services de renseignements au Cameroun et les raisons pour lesquelles ces services ont été implémentés au Cameroun, par la suite il montre l'évolution de ces services de renseignement au Cameroun à l'ère du renouveau. Pendant la période Allemande, le renseignement était assuré par la série de gouverneur qui étaient arrivés au Cameroun dans le but d'exploiter le territoire à cet effet ils seront aidés par les forces de sécurité Allemande qui avaient pour missions de recueillir les renseignements et les transmettre

⁴¹ J .Nguema Ado , "Les politiques de renseignement au cameroun : une analyse de leur configuration et de leurs fonctions", Thèse de doctorat /PhD en sciences politiques, Université de Douala, 2022.

dans le but d'assurer un service de renseignement efficace. Ceux-ci vont introduire aux sein de ces organismes de sécurité des indigènes dans le but d'avoir un total contrôle sur le territoire, il ne se limite pas seulement à la période Allemande, il poursuit également la structuration du renseignement pendant la période du colonialisme français au Cameroun. Il présente la série de commissaire et hauts commissaires ce qui était venu au Cameroun dans le but de préserver les intérêts français. Ceci était caractérisé par la sécurisation du territoire avec l'implantation des organismes de défense et de sécurité dans toute l'étendue du territoire nationale dans le but de mettre fin à la révolte qui pesaient sur le pays avec l'union des populations du Cameroun. Il montre dans ses analyses, la création des zones de pacification en 1957 véritable dispositif de renseignement dans le souci de surveiller les faits et geste de la population. Il présente dans ses travaux la création du premier service de renseignement au Cameroun au lendemain de l'indépendance du Cameroun sous domination française (1960). Notamment le Bureau d'Etude et de la Documentation (BEDOC) dans le souci de préserver les intérêts français. Ce service changera de nom 1962 avec la création du Service d'Etude et de la Documentation (SEDOC) qui deviendra plus tard la Direction d'Etude et de la Documentation (DIRDOC) qui changera de nom et deviendra le Centre National de la Documentation (CND) dans le souci de maintenir l'ordre et la stabilité à l'intérieur du territoire. Ce service sera transformé en Direction Générale du Renseignement Extérieure. Dans la première république ces services étaient gérés par les affidés du président Ahidjo et orientés dans la lutte contre le maquis. Avec l'arrivée au pouvoir du président Biya les services de renseignement ne seront plus uniquement orientés vers la lutte contre l'ennemi intérieur ils auront également d'autres missions. Dans cette thèse, l'auteur parle du renseignement depuis la période précoloniale à nos jours. Nous allons juste nous intéresser au renseignement sous le régime Ahidjo dans cette thèse qui constitue le motif de notre réflexion.

Paul Pondi dans son ouvrage intitulé, *La police au Cameroun (naissance et évolution)* montre comment le rôle que joue la police au Cameroun n'est pas véritablement connu par la population camerounaise. A cet effet les citoyens camerounais sont donc amenés à penser que cet organe est une institution qui donne naissance aux problèmes sur toute étendue du territoire national. D'où un sentiment de méfiance de la population vis-à-vis de cette institution. Dans cet ouvrage l'auteur voudrait sans doute présenter à la nation Camerounaise que la police occupe une place de choix de notre société. Son rôle étant le maintien de l'ordre et la sécurité transmet donc à ce corps une place de choix au Cameroun. Car dans un Etat les décideurs mettent en place des institutions dans le but de préserver la sécurité et les intérêts nationaux afin de parvenir

à une harmonie et un développement du pays. À cet effet la police apparaît donc comme cette institution capable de répondre à ces préoccupations d'ordre sociétal.⁴²

Dans cet ouvrage l'auteur montre donc que faire le métier de maintien de l'ordre et de la sécurité c'est sans doute faire le renseignement car, pour maintenir l'ordre et la sécurité au sein d'un Etat ou dans une localité donnée il faut être renseigné. Dans le souci de présenter la place de choix que ce corps de métier mérite d'occuper dans la société camerounaise il fait une présentation des origines de ce corps, sa conception globale, son implémentation au sein du territoire camerounais, les différentes évolutions que ce corps a connu bien évidemment les différentes missions qui lui sont assignée.

Il montre dans cet ouvrage que ce corps existait déjà en Afrique générale et au Cameroun en particulier sous le nom de milice de chefferie pendant la période Allemande il va avoir un nom nouveau notamment la police militaire. Avec des méthodes classiques. Ce corps va donc évoluer après la première guerre mondiale et deviendra une police authentique lorsque le Cameroun sera placé sous mandat de la société des nations (SDN), ce corps sera donc perfectionné au Cameroun lorsque le territoire sera placé sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies et également au lendemain des indépendances ce perfectionnement de cette institution policière ne cessera de s'accroître. L'auteur montre le rôle de ce corps dans la recherche du renseignement. C'est une police politique à cet effet, lorsqu'elle recueille les renseignements, elle les transmet directement à la présidence de la république. Il présente aussi comment ce corps a mené les luttes contre les militants de l'UPC confine dans le maquis. Enfin il invite les uns et les autres à faire confiance à la police car c'est un corps qui veille à la sécurité des populations. Dans cet ouvrage l'auteur présente la police depuis la période coloniale au lendemain des indépendances et ses différentes missions et évolution. À cet effet, l'ouvrage nous permettra de comprendre l'impact de la police dans la recherche du renseignement pendant le règne du président Ahmadou Ahidjo.

Célestin Tsala Tsala dans une approche historique de sa thèse intitulé "Les détenus politiques au Cameroun entre 1958 et 1991", ressort les méthodes et moyens mis en œuvre par le gouvernement afin de traquer les nationalistes Camerounais qui sont des militants de l'Union des Populations du Cameroun.

⁴² E. Pondi, *La police au Cameroun (naissance et évolution)*, Yaoundé, Editions CLE, 1988.

Pour le faire, l'auteur dans un premier temps définit ce qu'on entend par détenu politique avant de relever les facteurs qui ont favorisé l'émergence de ce phénomène au Cameroun. Dans son travail, l'auteur montre qu'au lendemain de la grande guerre la France était libre et indépendante. Mais celui-ci refuse de tenir les promesses faites au Cameroun sous domination française avec l'union des populations du Cameroun réclamant l'indépendance avec la réunification immédiate du Cameroun. L'auteur considère dans son travail que ces militants de l'UPC sont des nationalistes radicaux car ces derniers sont investis d'un programme. Ce parti a donc des soutiens tant sur le plan interne qu'externe. Ce qui alarme les dirigeants, ce parti sera exclu de la scène politique camerounaise et va être confiné dans les maquis cet état de chose qui permettra au gouvernement français d'implémenter une législation répressive d'exception notamment la militarisation de la justice. A cet effet, au lendemain des indépendances, est mis sur pieds au Cameroun les organismes militaires sécuritaires notamment l'armée, la police, la gendarmerie dans le souci de mettre la main sur tous ceux-là qui ne voulaient pas l'exécuter. C'est dans ce contexte que vont naître les services secrets et de renseignements. Dans sa thèse, l'auteur montre la création du tout premier service de renseignements au Cameroun au lendemain de l'indépendance (1960) notamment le bureau des études et de la documentation qui deviendra plus tard l'actuel Délégation Générale de la Recherche Extérieure (DGRE).⁴³

L'auteur montre les méthodes répressives employées par les services notamment le BEDOC, SEDOC, DIRDOC, CND et DGRE pour traquer tout ceux-là qui ne voulaient pas l'exécuter. Dans son travail, il ressort le rôle joué par Jean Fochivé dans le renseignement camerounais. Car étant en première ligne du renseignement de cette période, celui-ci a commandité plusieurs opérations républicaines afin de préserver la stabilité nationale ayant mis sur pieds les services d'étude et de la documentation constituée à la fois des militaires, gendarmes, policiers et civils dans le souci de surveiller les faits et gestes des populations sur le plan interne et externe. Celui-ci dans la recherche du renseignement travaillait en étroite collaboration avec la Brigade Mixte Mobile créé au Cameroun au lendemain de l'indépendance (1960) qui vient compléter le dispositif de renseignement camerounais. Mettant en exergue les pratiques répressives employés par ces services pour mettre la main sur un suspect afin qu'il passe aux aveux. Ces pratiques mises sur pieds par le chef du renseignement ont eu des conséquences multiformes à savoir les meurtres de certains leader upéciste. Ce travail est un véritable répertoire des détenus politiques au Cameroun. Il appréhende la création des services

⁴³ C. Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun entre 1958 et 1991", Thèse de Doctorat/PhD en Histoire des Relations Internationales, FALSH, UY1, 2006.

secrets et du renseignement au Cameroun depuis Ahidjo jusqu'à Paul Biya ainsi que leurs différentes méthodes et moyens d'actions. Nous allons nous intéresser aux services secrets et de renseignement camerounais sous Ahidjo dans ce travail qui constitue la locomotive de notre réflexion.

6- Problématique et hypothèse de recherche

6.1- Problématique

La problématique est le fil conducteur de l'argumentation qui permet d'induire chez le correcteur (ou auditeur), le sentiment d'une logique argumentative convaincante dans un champ de réflexion déterminé et clairement délimité⁴⁴. Elle permet à cet effet de faire le constat d'une situation et de mettre en perspectives les données⁴⁵. L'année 1955 marque la période du début des troubles sociopolitiques au Cameroun avec notamment les événements de Mai 1955 qui ont conduit plus tard à l'interdiction de l'Union des Populations du Cameroun sur la scène politique camerounaise.

Ce parti sera Contraint d'entrer dans la clandestinité afin de poursuivre son mouvement qui s'articule autour de l'indépendance immédiat et la réunification du Cameroun tout en apportant une révolution mentale aux populations. Sous la pression de ces événements, le besoin d'informations va s'accroître plus précisément au niveau des états-majors administratifs et militaires. Ces derniers s'inquiètent à juste titre de la montée du terrorisme, ils vont mettre sur pied les zones de pacifications dans toutes les localités en crise ceci dans le but de surveiller les vellétés révolutionnaires. L'objectif étant de court-circuiter l'action de l'UPC.

Soucieux de pérenniser son règne dans ses possessions en Afrique en général et au Cameroun en particulier, la France va accorder l'indépendance au Cameroun français tout en choisissant les principaux interlocuteurs politiques. Cet état de chose ne sera pas du goût des nationalistes camerounais et vont continuer la guerre au lendemain de l'indépendance dans le but de déstabiliser le régime établi par la France au Cameroun.

Dans le souci d'éradiquer ce mouvement le Président Ahidjo va implémenter les services secrets et du renseignement au Cameroun afin de court-circuiter l'action de l'UPC. La présente recherche se veut d'établir une compréhension sur le rôle des services secret et du

⁴⁴ G. Frécom, *Formuler une problématique, dissertation, mémoire, thèse, rapport de stage*, Paris, Dumond, 2012, p. 1.

⁴⁵ *Ibid.*

renseignement sous le régime Ahidjo. En d'autres termes quelles sont les dynamiques évolutives profondes dans l'histoire des services secrets et de renseignement dans la première république ? quelles sont les facteurs à l'origine de la création des services secrets et de renseignement au Cameroun entre 1960 et 1982 ? Quelles sont leur moyens d'actions sur le terrain ?

6.2- Hypothèse de recherche

Notre recherche s'appuie sur une hypothèse principale et deux hypothèses secondaires. Notre hypothèse central est la suivante : les services secrets et de renseignement ont connu une évolution considérable de 1960 à 1982. De cette hypothèse centrale se dresse deux hypothèses secondaires :

Hypothèse secondaire 1 :

Les services secrets et de renseignement sont mis sur pieds au Cameroun par les autorités françaises afin de mettre fin aux réseaux.

Hypothèse secondaire 2 :

Les services secrets et de renseignements camerounais tirent leurs origines des textes et lois qui ont traits à l'armée et à la police.

7- Méthodologie de recherche

La méthodologie constitue le domaine d'étude des méthodes scientifiques et techniques. Leonel Jospin nous rappelle que : le chercheur doit savoir que travailler sans méthode est une perte de temps et d'énergie qui conduit à l'échec⁴⁶ .

La méthodologie de collecte et de traitement des données constitue donc une étape fondamentale pour un travail de recherche. Cette étape permet de ressortir les différentes stratégies adoptées dans le cadre de la collecte des données, ainsi présenter la manière dont ces informations sont traitées pour parvenir à des meilleurs résultats.

7.1. Méthodologie de collecte des données

Pour notre travail, la collecte des données concerne les sources écrites, orales, numériques et iconographiques.

⁴⁶J.J M'Akué Medzegue, *La Méthodologie documentaire comme base d'un travail scientifique*, L'Harmattan, Paris, 2009, p. 27.

Les sources écrites sont constituées des ouvrages généraux et spécialisés édités, les thèses de doctorat, les mémoires, les articles et les revus. Ces différents ouvrages ont été consultés dans les bibliothèques à l'instar du Cercle d'Histoire Géographie Archéologie (CHGA), Bibliothèque de la Faculté des Arts, lettres et Sciences Humaines (FALSH), bibliothèque de l'Université de Yaoundé I, du Centre de recherche d'Etude Politique et Stratégique (CREPS) de l'université de Yaoundé II et de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC). La Fondation Paul Ango Ella (FPAE), la Documentation et Archives de la Délégation de la Sûreté Nationale (DGSN), la documentation et archives du Ministère de la Défense (MINDEF), du Ministère des relations extérieures ; également la documentation et archives du Ministère de l'administration territoriale ont fourni des informations utiles sur la thématique de l'histoire des services secrets et de renseignement au Cameroun.

Les sources numériques ont été d'un apport indéniable. Les études du centre pour le Contrôle Démocratique des Forces des Armées (CDFA) ; les sources numériques ont permis d'acquérir des connaissances sur l'histoire des services secrets et de renseignements de manière générale. La liste de ces sources numériques sera indiquée au terme de notre travail de recherche.

Toutefois, le rôle de l'oralité dans l'élaboration de l'histoire n'est pas négligé. Toutes les informations recueillies ont été analysées *mutatis mutandis* pour extraire la part de la vérité historique.

7.2. Méthodologie de traitement des données

Pour la réalisation de notre mémoire, le traitement des données obéit tour à tour à une méthode historique bien précise. La méthode utilisée est celle inductivo-hypothetico-deductive. La méthode scientifique inductive repose sur l'observation, les hypothèses, les expériences, les interprétations bien évidemment les conclusions. Nous avons choisi cette approche car nous sommes partis d'une observation sur le fonctionnement actuel des Services Secrets et du Renseignement (SSR) camerounais. Ensuite nous avons formulé des hypothèses au terme de ces observations qui ont été vérifiées sur le terrain selon la méthode de Kaufman.⁴⁷ Méthode qui nous a permis d'interviewer des personnes afin de comprendre le fonctionnement des services secrets et de renseignement durant la période étudiée. L'analyse documentaire, les

⁴⁷ J.C. Kaufman cité par W. Foumane, « La problématique du genre dans les forces de défense et de sécurité camerounaise (1984-2014) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017, p. 22.

entretiens directifs et semi-directifs ont permis d'obtenir des résultats probants. Enfin, notre démarche a consisté en une collecte exhaustive, une confrontation rigoureuse et une analyse thématique approfondie d'un corpus enrichi sur l'apport des services secrets et de renseignement dans le développement du Cameroun. Les approches quantitative et qualitative ont également été mises en contribution dans ce travail car l'histoire se construit également avec des données chiffrées. Telles sont les différentes démarches qui ont permis le traitement des données afin de parvenir aux résultats escomptés.

8- Cadre théorique

L'étude théorique est un système explicatif qui a un moment d'une discipline se permet de rendre compte d'un grand nombre de faits⁴⁸ et justifie la scientificité de la discipline étudiée. Le principal objectif est de se fixer les fondements théoriques sur la base desquelles on articulera notre travail.

Le courant réaliste occupe une place centrale dans la littérature des relations internationales. Le courant réaliste établit d'emblée une distinction fondamentale entre la politique intérieure et la politique internationale des états⁴⁹. Les réalistes s'accordent à cet effet sur quatre données notamment la prédominance du politique dans un environnement caractérisé, par l'affrontement entre les réalisations interétatiques et la profusion des flux transnationaux, l'anarchie originelle du milieu international, la présence d'une structure conditionnant la liberté d'action des entités composant le système international, la faveur exprimée pour une théorie générale des relations internationales. Plusieurs auteurs ont défendu cette théorie réaliste⁵⁰ notamment Thomas Hobbes, Thucydide, Morgenthau, Machiavel etc... la scène internationale, étant caractérisée par un haut niveau d'intégration fondé sur l'existence d'une autorité supérieure. En revanche la société internationale est le champ d'intervention des états souverains qui n'étant soumis à aucune instance détenant le monopole de la violence légitime n'obéissent qu'à leurs pulsions égoïstes.

Il faut à cet effet dire que les adeptes de cette théorie considèrent à cet effet la politique internationale comme un effort continu pour maintenir et accroître la puissance de sa propre nation et pour réduire la puissance des autres nations.

⁴⁸ R. Ghiglone et Al, *Les enquêtes sociologiques théoriques et pratiques*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 70.

⁴⁹ P. Chaigneau, *Dictionnaire des relations*, 1995, p. 366.

⁵⁰ UE 314 intitulé Introduction à l'histoire des relations internationales, dispensé par le Pr Faustin Kéné pour le compte de l'année académique 2022-2024.

Dans un monde marqué par l'opposition des intérêts contradictoires, il va donc de soi que les rapports entre États soient conditionnés par la recherche de l'intérêt national. Il est donc important que les États cherchent à se renseigner pour mieux connaître les désirs des autres États. Les services secrets et de renseignement au Cameroun durant le règne du président Ahmadou Ahidjo devaient s'arrimer à cette réalité internationale afin de mieux orienter son réseau de recherche du renseignement.

Le système international étant caractérisé par un état anarchique de la société internationale également une forte hétérogénéité économique culturelle et idéologique, amenant les gouvernements à renforcer constamment leurs intérêts nationaux. Ces États sont donc amenés à prévenir les conflits avenir. À partir de cet instant, le renseignement est indispensable du fait que l'État a la maîtrise de la volonté de ses voisins et amis sur la scène internationale.

En somme, le courant réaliste met en exergue l'insécurité qui anime la science internationale marqué par la lutte des intérêts contradictoires ainsi la présence des guerres. Cette théorie va nous amener à comprendre comment le premier gouvernement du Cameroun au lendemain des indépendances entretenait ses relations au chapitre du renseignement avec les autres États sur la scène internationale.

Le constructivisme est un courant théorique qui insiste sur le caractère « socialement construit des relations internationales et des concepts utilisés pour les analyser⁵¹. Cette théorie met un accent sur les caractères historiques des structures matérielles et sociales qui conditionnent le comportement des acteurs dans la société mais sans toutefois les déterminer. Elle se focalise sur des principes structurant du droit international, des pratiques internationales courantes. La coopération ou la guerre sont répétés non plus comme inhérents à la structure du système international mais comme « socialement construits », c'est-à-dire comme le produit de contexte sociaux et politiques spécifiques et comme l'effet de la subjectivité sont entre autre Max Weber, Jürgen Habermas, Anthony Siddens.

Les constructivistes refusent d'avaliser la distinction interne et externe et ne reconnaissent pas l'anarchie comme inhérente au système international. Pour eux l'anarchie est ce que font les états. L'intersubjectivité est une notion centrale de cette approche constructiviste pour les constructivistes il est donc question de savoir comment les menaces sont socialement construites.

⁵¹ A. Blom et F. Charibon, *Théorie et concepts des relations internationales*, Paris, Hachette, 2001, pp.73-75.

La perspective intersubjective du constructivisme sera mobilisée dans notre travail dans la mesure où elle va nous permettre de mieux comprendre et appréhender la construction du renseignement dans les réalités camerounaise en montrant les causes qui l'ont fait naître ainsi que les différents auteurs qui interviennent dans le renseignement dans la première république du Cameroun. Bien plus le constructivisme tel qu'il se présente dans le domaine de la coopération a été développé par l'Ecole de Copenhague⁵². À cet effet cette théorie propose donc un principe de la subjectivité. Étant le concept central du constructivisme, elle nous permettait de savoir comment les services secrets et de renseignement ont pu se construire sous Ahidjo.

9- Difficultés rencontrées

La recherche étant considérée comme un chemin parsemé d'embûches et un travail comme celui-ci ne peut aboutir sans rencontrer certaines difficultés. Le choix du sujet en lui-même révèle déjà l'ensemble des difficultés auxquelles on peut faire face. Les services secrets et de renseignement étant considérés comme des dispositifs stratégiques de l'État, mener une étude dans ce domaine demande beaucoup de témérité pour faire face aux réalités du milieu. Car la méfiance de certains informateurs surtout en cette période électorale ne nous a pas facilité la tâche. Bien plus, il fallait beaucoup de courage pour honorer tous les rendez-vous qui nous étaient fixés avec les anciens militaires à l'office national des anciens combattants pour pouvoir rencontrer les informateurs qui voulaient bien nous accorder un entretien à des heures tardives. À ceci s'ajoute le dépôt de nombreuses demandes d'autorisation de recherche aux archives nationales de Yaoundé qui n'ont jamais abouti ceci en dépit du fait que ces archives sont en pleine réhabilitation à cause des résultats de la commission franco-mixte, cette réalité qui a rendu la tâche difficile au néophyte chercheur que l'on est. L'absence de part et d'autre des fichiers numériques du personnel de la direction de la recherche extérieure pouvant nous renseigner et la confidentialité de certaines informations liées à notre thématique ne nous ont pas rendu la tâche facile. Enfin certains informateurs que nous avons rencontrés refusaient de s'ouvrir à nous ; d'autres qui acceptaient de s'ouvrir à nous, préféraient garder l'anonymat, cet état de chose a constitué un obstacle majeur dans la rédaction de ce travail.

10- Plan de l'étude

Notre premier chapitre intitulé : Du cadre définitionnel à l'encadrement efficient des services secrets et de renseignement. Dans ce chapitre, il est question de définir brièvement les

⁵² Cette école intègre des chercheurs sur l'environnement de l'Académie de Copenhague qui travaillent uniquement sur le domaine des relations internationales.

notions de services secrets et de renseignement tout en ressortant les notions de ces services ainsi que leurs usages. Par la suite, on présente l'encadrement efficace de ces services tout en dégagant leur typologie ainsi que leur structuration organisationnelle.

Le deuxième chapitre s'appesanti sur le contexte historico-juridique de la création des services secrets et de renseignement au Cameroun (1960-1982). Ici, on présente le contexte historique ayant favorisé la création de ces services en ressortant la guerre du maquis au Cameroun ; également dégager la pertinence de l'indépendance factice comme facteur majeur dans l'implémentation des services secrets et de renseignement au Cameroun. D'autre part, nous ressortirons la dimension juridique ayant donné naissance à ces services ainsi que leurs différentes missions. Dans ce contexte, nous présenterons les textes fondateurs ensuite nous montrerons le contenu constitutionnel ayant permis la mise en œuvre des services secrets et de renseignement au Cameroun.

Le troisième chapitre quant à lui s'intéresse sur l'implémentation des services secrets et de renseignement au Cameroun. Dans ce chapitre, il s'agit pour nous de montrer les généralités des services secrets et de renseignement tout en dégagant également leurs missions. Bien plus, la coopération internationale en matière de renseignement afin de comprendre le fonctionnement ou les relations qui entretiennent les services secrets et de renseignement au Camerounais dans la première république avec ceux des autres pays et des organisations internationales en matière de renseignement. Par la suite, on aborde l'implémentation des acteurs du renseignement dans la première république tout en montrant les institutions spécialisées dans le renseignement ; on termine le chapitre en présentant les institutions complémentaires du renseignement au Cameroun (1960-1982).

Dans le quatrième chapitre intitulé : De la surveillance du territoire à la recherche extérieure, il sera question pour nous de présenter le déploiement des services secrets et de renseignement dans la première république en mettant en exergue la surveillance du territoire dans un premier temps et la recherche extérieure dans un second temps. Par la suite, faire une évaluation de ces services secrets tout en proposant les perspectives pour l'amélioration de ces derniers. Il s'agira donc dans un premier temps de faire un bilan des activités des services secrets et de renseignement entre 1960 et 1982, enfin apporter des prévisions pour l'amélioration ou l'évolution des services secrets et de renseignement au Cameroun.

**CHAPITRE I : DU CADRE DÉFINITIONNEL À
L'ENCADREMENT EFFICIENT DES SERVICES
SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT**

Les services secrets et de renseignements sont généralement vus sous leur angle les plus spectaculaires et romanesque. La guerre de l'ombre stimule l'imagination mais occulte la réalité. Le renseignement constitue donc le levier stratégique d'un État¹.

La Première Guerre mondiale, va voir se développer des services secrets et le renseignement militaire dans un contexte opérationnel dans le but de satisfaire les besoins en renseignement d'intérêt militaire des autorités gouvernementales et militaires, au cours de la Seconde Guerre mondiale, ces services se sont officialisés à cet effet l'information est devenu un facteur de pouvoir. Dans tous les pays, de nouveaux services et départements ont été créés pour faire face aux menaces. Pour un état, sa sécurité repose toujours sur une forte organisation délimitant clairement les compétences y compris aux niveaux subalternes. Si elle a une finalité constante, la sécurité a des objectifs et des missions évolutives en fonction des circonstances et réclament une véritable administration de la sûreté.

Le renseignement, les services secrets, les délais ou les préavis, la vérification du lieu fonctionnel entre autorités civile et militaire, l'efficacité de l'appareil de défense doivent permettre une prise de décision en connaissance de cause et rapide mais non précipités. De ce fait les services secrets et de renseignements sont principalement des auteurs clés dans l'identification et la prévention des menaces à la sécurité nationale, d'informer rapidement et efficacement les décideurs sur les menaces ainsi que l'évaluation et de prévisions en temps utile des futurs conflits ou menaces.

Avant et durant la Guerre Froide, avec une menace perçue de part et d'autre du rideau de fer comme militaire, le renseignement visait la suprématie dans le cadre d'un affrontement. Cette focalisation sur l'aspect militaire a d'ailleurs constitué le talon d'Achille de pays comme les États-Unis impliqués dans une guerre du Vietnam qui s'est joué sur le plan politique. Aujourd'hui les enjeux stratégiques sont perçus au niveau de la connaissance elle-même la guerre de l'information² en est l'illustration la plus flagrante. La maîtrise de l'information et de son contenu constitue donc le volet stratégique du renseignement. Les services secrets et de renseignement dans leur mission ont donc tâche de fournir au gouvernement les informations nécessaires utiles à la préservation de la sécurité et des intérêts nationaux. Dans ce chapitre il est question pour nous de définir clairement ce que nous entendons par service secrète et de renseignement d'autre part ressortir l'encadrement efficient de ces services.

¹ J. Baud, *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Paris, lavauzelle, 1997 p. 15.

² *Ibid.*

I- DU CADRE DÉFINITIONNEL À L'ENTENDEMENT DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT

Dans *l'art de la guerre Sun Tsé* le stratège chinois du IV^e siècle avant notre ère est déjà très en avance sur son temps en écrivant que « la prévision ne vient ni des esprits ni des dieux, elle n'est ni tirée d'une analyse avec le passé ni le fruit de conjectures, elle provient uniquement des renseignements auprès de ceux qui connaissent la situation adverse³ ». Cette pensée apportait déjà une définition sur les concepts de services secrets et de renseignement ainsi que leur rôle. Par l'histoire, on apprend que des victoires militaires ont été étroitement liée à une bonne utilisation de l'information, la notion même de renseignement en tant que système et apparue très tard avec les progrès scientifiques et technologiques qui ont transformé les menaces en même temps que les outils. La nature des conflits qui sont apparus avec la révolution industrielle renouant progressivement à grande échelle la barbarie des temps les plus reculés jusqu'au paroxysme des plus grandes guerres et de la terreur nucléaire a considérablement donné un sens large au registre du renseignement⁴ qui a regroupé dès lors plusieurs conceptions sur la question.

Dans cette partie, il convient de faire ressortir les différentes définitions des concepts de services secrets et de renseignement et t dégager les notions du renseignement et son utilisation d'autre part.

1- De la compréhension conceptuelle des services secrets et du renseignement

Étymologiquement le terme secret naît au XIX^e siècle. C'est un terme qui tire son origine de l'adjectif latin *secretus* qui signifie mise à part, cacher, secret. Tiré du participe passé *Secernere* signifiant mettre à part lui-même composé du préfixe « Se » qui marque la séparation et de *Cernere*⁵ qui signifie tamiser, séparer, distinguer.

Un secret c'est quelque chose de cachée ou une information qui n'est connu d'une personne ou de fort peu de gens. C'est ce que l'on tient cachée dont la connaissance est réservée à quelques-uns (une affaire, négociation, code secret, entrevu secret, etc.)⁶ Dans ses 14 points, le président Woodrow Wilson plaidait en faveur de la fin de la diplomatie secrète convaincu

³ C. Soules, *Les services secrets, histoire, méthode et organisation du renseignement*, Paris, Editions Eyrolles, 2020, p.9.

⁴ F. Beau, « Le renseignement au prisme des sciences de l'information », Thèse de Doctorat/Ph.D en science de l'information et de la communication, université de valenciennes, 2019, p. 15.

⁵ <https://sch.cairn.info>, consulté le 06 juillet 2025 à 13h 28 mm à 13h40mn.

⁶ *Ibid.*

qu'elle était responsable de la première guerre mondiale. Dans le cadre des relations internationales, on parle de diplomatie secrète⁷. Une personne secrète c'est un personnage qui sait se taire et ne pas divulguer ce qu'on lui confie, qui se livre peu et cultive le mystère⁸. Un service secret est de ce fait un service qui effectue des opérations clandestines, les activités de guerre de l'ombre qui répondent à des impératifs étatiques⁹. Ce service recourt donc à des méthodes et des pratiques dont la raison est intimement liée à la raison de l'État et au secret. Nicolas Machiavel corrobore cette affirmation en ces termes : « on ne doit jamais laisser se produire un désordre pour éviter une guerre car on ne l'évite jamais, on la retarde à son désavantage »¹⁰. Pour lui, les notions de raisons d'État des services secrets (SS), de pratiques d'influence sont intimement liées. Ces caractéristiques multiples inhérentes à la guerre de l'ombre s'inscrivent dans une dimension pluriséculaire. Bien plus, les actions occultes menées de manière régulière par tous ces services quel que soit la nature du régime politique en place relèvent systématiquement du secret d'État. Les méthodes de pratique des services sont intimement liées à la raison d'État et au secret-défense¹¹.

Un service secret peut être encore perçu comme un service organisé au niveau du gouvernement d'un pays pour sauvegarder l'État contre les ennemis intérieurs et extérieurs¹². Ces derniers ont des appellations diverses selon les contextes et les pays. Ils peuvent être appelés service d'espionnage ou de sécurité¹³. Dans certains pays le nom est même inconnu ou mythique puisque leur spécialité est le secret¹⁴. Ils ont donc pour mission essentiel de préserver les intérêts de l'État, mettre la main sur les différents ennemis potentiels tant sur le plan national qu'international. Ils font donc recours à la guerre de l'ombre pour pouvoir capturer les ennemis de la nation. La première guerre mondiale va systématiquement développer les activités d'espionnage et de contre-espionnage notamment avec la création des alliances¹⁵. À cet effet, les Britanniques mettent en place le *Military Intelligence Section V* en 1916 spécialisée pour les opérations de contre-espionnage et de contre-terrorisme sur le territoire national¹⁶. En 1919 le Secret Intelligence Service (SIS) en charge du renseignement à l'étranger¹⁷. Aux États-Unis dès

⁷ <https://sch.cairn.info>, consulté le 06 juillet 2025 de 13h 28 mm à 13h38min.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ www.Dcaf.cm, consulté le 06 juillet 2025 de 13hr40min à 13hr56min.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ <https://www.universalis.fr> consulté le 06 juillet 2025 de 14hr00 à 14hr10min.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

la fin du XIX^e siècle le Bureau d'Investigation Permanent voit le jour en 1908 rebaptisé Fédéral Bureau of Investigation (FBI) spécialisé sur le sondage à l'étranger.¹⁸ Les Services secrets servent à la fois les activités du renseignement et l'intérêt national des pays par exemple pour la prévention du terrorisme ou dans un but plus universel notamment la recherche des criminels de guerre, la lutte contre le crime organisée transnational. Au-delà des clichés combinant mystères, mythes du complot et relation sensationnelle pour décrire l'action des barbouzes. Les opérations clandestines et les activités de guerre de l'ombre répondent à des impératifs étatiques. Ces derniers nécessitent la création des moyens de coercition, plus ou moins feutrées entre espionnage et contre-espionnage.¹⁹ À cet effet, l'espionnage est la collecte clandestine d'informations sur et /ou dans une puissance étrangère. Ces opérations clandestines sont à cet effet liées à la raison d'Etat. Bien plus, les actions occultes menées de manière régulière par tous les services secrets, quel que soit la nature du régime politique en place relèvent systématiquement du secret d'Etat. Les services secrets sont surtout l'apanage historique des puissances occidentales qui à l'époque contemporaine ont contribué à la mise sur pied des alliances transcontinentales. Et a forgée les services spéciaux.²⁰

Étymologiquement le mot renseignement apparaît dès le XIV^e ou XV^e siècle sans avoir un sens moderne. Dérivant du verbe renseigner (rare jusqu'au XVIII^e siècle), ayant anciennement le sens « instruire, enseigner à nouveau ». Le verbe renseigner dérive du latin classique "*insignare*"²¹ qui signifie « indiquer, designer ». *Insignare* dériverait de l'adjectif *insignuis* (remarquable) et du nom *sigmum* (signe).

Dans le langage courant actuel, un renseignement est selon le *Grand Robert*, « ce par quoi on fait connaître quelque chose à quelqu'un »²², avec un sens large ou imprécis, synonyme d'indice de communication de détails d'information, de référence, de virgule de données, de de documentation, etc. Jacques Beau « pense qu'un service de renseignement est un service dont le rôle est d'apporter à l'état démocratique les informations nécessaires à la conduite des affaires, en termes de quantité et de qualité ».²³ Pour cela, ces informations doivent être crédibles, pour lui ces informations étant au cœur du renseignement doivent être soigneusement filtrées avant d'être transmises aux autorités étatiques pour une prise de décision claire pour ces

¹⁸ <https://sch.cairn.info>, consulté le 06 juillet 2025 à 13h 28 mm.

¹⁹ <https://www.Dcaf.cm>, consulté le 28 juin 2025 à 12h 45mm.

²⁰ <https://www.Universalis.fr>, consulté le 28 juin 2025 à 15h 10 mm.

²¹ <http://fr.sch.cairn.info.org>, consulté le Mercredi 5 mars 2025 à 21h 30 min.

²² *Ibid.*

²³ J. Baud, *Encyclopédie du renseignement*, p. 15.

derniers. Philippe Hayes, quant à lui, estime que le renseignement est « un processus par lequel des informations spécifiques importantes, pour la sécurité nationale sont demandées, collecter, analyser et fournir »²⁴. Il est donc évident que le renseignement véhicule des informations qui convient notamment de filtrer ou de mettre en perspective. Fort de cela le renseignement naît donc de la volonté de protéger les états, en recourant à des méthodes non conventionnelles pour faire face aux menaces internes et externes sur la base d'une certaine proportionnalité entre les moyens et les fins. Dans ce contexte le renseignement s'applique dans l'ordre intérieur basé sur des privilèges juridiques soigneusement encadrés (fonds spéciaux, interception de sécurité), l'ordre international qui se fonde sur la transgression calculée des normes nationales, noues des relations avec les acteurs de jeu international, violation du secret de la communication. Un service de renseignement est un service qui fournit à son gouvernement des services de veille, d'analyse, d'alerte relatifs à la sécurité nationale sur l'état du monde et du territoire ainsi que sur les crimes imminents et sur les intentions et les actions des ennemis potentiels.²⁵

Pour Jean-Claude Couserans, Philip Hayes, «le renseignement est l'idée pour l'être humain de vivre en permanence dans un état d'insécurité qui alimente le besoin de connaissance et d'anticipation »²⁶ En effet, la nature humaine espère une amélioration de sa condition, craint simultanément le danger et reste soumise à un instinct de survie, c'est ce qui provoque chez elle la recherche d'information, la protection de celle qu'elle a la recherche d'un avantage accru et la protection contre les abus secret.²⁷ Dans l'imaginaires populaire ou le commun des mortels le terme « renseignement » signifie souvent « opérations secrètes »²⁸ ces opérations dites secrètes sont effectuées par les services secrets, notamment pour ce qui est du recueil d'informations dans la clandestinité pratiqué dans des circonstances spéciales et dans le secret par des services spéciaux ou secret. Selon l'imaginaire collectif, les services secrets agissent dans l'ombre pour collecter des informations utiles à l'État par des acteurs qui se caractérisent par la discrétion et le secret. Un service secret est donc un service qui se consacre au recueil des informations dans la clandestinité par des services spéciaux ou secret.

Nicolae Sfetcu²⁹ de définir service secret comme étant une agence gouvernementale chargée de la collecte et de l'analyse du renseignement sensible afin de garantir la sécurité et la

²⁴ P. Hayes, *Renseignement facteur de puissance*, p. 520.

²⁵ J. Baud, « Encyclopédie du renseignement », p. 15.

²⁶ J.C. Couserans, P. Hayes, *Renseigner les démocraties, renseigner en démocratie*, Paris, Éditions Odile Jacob 2015, p. 15.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ H. Brigitte, *Renseignement un enjeu*, p. 520.

²⁹ N. Sfetcu *Épistémologie du renseignement*, Paris, Economica, 1998, p. 17.

défense nationale.³⁰ Pour lui un service secret a pour rôle de collecter et d'analyser les informations susceptibles de garantir la paix et la stabilité ainsi que défendre les intérêts nationaux. Ces services sont donc dotés des agents secrets qui se caractérisent par leur discrétion dans le recueil de ce renseignement utile à l'État. Dans ce contexte, il convient de définir ce qu'on appelle agent secret³¹, il s'agit d'un fonctionnaire ou un contractuel qui effectue des activités d'espionnage, de collecte et analyse de renseignement pour le compte de l'État afin d'assurer la protection de la nation. C'est donc grâce à ce dernier que ces services effectuent des tâches dans l'ombre relatives à la sécurisation de l'État. Dans ces services secrets on distingue des agents « volants », agents vivants ainsi des agents « survivants » qui sont ceux qu'on envoie observer le camp ennemi et qui reviennent avec des rapports « agent double » c'est celui qui travaille pour deux maîtres dont au moins est sa dupe³². Pour Benoît Lethnet³³ un service secret est un service organisé au niveau du gouvernement d'un pays pour sauvegarder l'État contre des ennemis intérieurs et extérieurs. Ces services ont donc une mission double notamment maintenir l'ordre et la sécurité sur le plan intérieur qu'extérieur, ces services ont donc des activités d'espionnage et de contre-espionnage.³⁴

Un service secret est une administration publique dont l'objectif est de protéger les intérêts de l'État, la raison pour laquelle l'État se dirige vers des moyens notamment l'espionnage, le chantage, les actions de déstabilisation des États étrangers³⁵. Si plusieurs moyens sont utilisés par les services secrets pour préserver les intérêts de l'État, force est donc pour nous de comprendre que ces services sont pour l'État et c'est de l'État qu'ils reçoivent le mandat et c'est pour cette raison que la première mission de ses services est d'effectuer des guerres dans l'ombre pour maintenir la sécurité des États. À cet effet, un service secret peut encore être défini comme étant un service qui effectue des opérations clandestines et des activités de guerre de l'ombre qui reposent à des impératifs étatiques³⁶. Pour Francis Beau un service secret est un service spécial spécialisé dans la collecte d'informations dans la clandestinité par des services spéciaux ou secrètes.³⁷ Pour lui le domaine essentiel d'application des services secrets est la clandestinité, l'ombre et la discrétion. Par moment ces services ne respectent pas la vie privée car leur mission essentielle est de mettre hors d'état de nuire ceux-là qui veulent mettre en mal

³⁰ Sfetcu *Épistémologie du renseignement...*

³¹ H. Moutouh et J. Poirot, *Dictionnaire du renseignement*, Paris, Perrin, 2018, p. 71.

³² *Ibid.*

³³ B. Lethnet, *Espions et pratique*, p. 14.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ <http://www.pédagogie.cm>, Consulté le 25 juin 2025 à 22h 45 mm.

³⁶ <https://.nice.fr>, consulté le samedi 24 mai 2025 à 00h31min.

³⁷ F. Beau, *Renseignement au prisme...*, p. 54.

l'ordre et la sécurité des États dans bien de cas, ils sont à l'origine des assassinats des personnalités politiques etc. Ces services mènent des guerres dans la discrétion avec leurs agents secrets contre l'ennemi intérieur et extérieur des États. Les services secrets ont donc pour principale caractéristique le secret et la clandestinité. Ils utilisent toute la palette traditionnelle qui leur est attribuée allant de l'intoxication à la subversion en passant par le recueil d'informations en territoire qui est aussi celle de la tromperie.³⁸

Par rapprochement, en 1970 le Sénat des États-Unis³⁹ avait donné une définition sur les services de renseignement comme étant « le résultat de la collecte, l'évaluation, l'analyse de l'intégration et de l'interprétation de toutes les informations utiles à la décision ou à la planification stratégiques ou dans les activités opérationnelles », force est donc pour nous de constater qu'au regard de cette appréciation, le terme information n'est pas en manque, c'est donc le fil conducteur d'un service de renseignement et permet de ce fait à assurer la sécurité nationale. Cette définition décrit en d'autres termes les activités du renseignement ou encore le cadre dans lequel les actions du service de renseignement ont lieu ».

Pour Henri Brigitte, le renseignement est la détention du pouvoir. Ce qui implique que la détenir des informations, avoir accès à ces dernières est un facteur de pouvoir ou d'influence au sein d'un pays ou d'une organisation.⁴⁰ De ce fait, les services en charge du renseignement ont donc pour mission la collecte et l'analyse des informations sensibles, susceptibles d'« avoir un impact significatif dans la prise de décisions politiques militaires ou économique. Par renseignement on entend donc ce monopole de la force par l'État afin d'exercer son pouvoir partout où besoin s'impose. À cet effet, lorsque les informations sont recueillies au moment du traitement de ces derniers uniquement les informations susceptibles de déstabiliser l'ordre et la sécurité nationale qui sont transmises aux décideurs afin de prendre des décisions éclairées pour faire face à la menace⁴¹. Les services de renseignements constituent donc un élément stratégique essentiel sur lequel se fonde le pouvoir de l'État, qui lui permet donc de ne rien ignorer de ce qui se passe ou se dit dans la société. Dans un cadre général du renseignement, ses différents services qui font le renseignement se surveillent mutuellement et se mutualisent pour parvenir à maintenir la force de l'État.

³⁸ Beau, *Renseignement au prisme...*, p. 54.

³⁹ <https://fr.sch.cairn.info.org>, consulté jeudi 22 mai 2025.

⁴⁰ H. Brigitte, *Le renseignement : un enjeu*, p. 13.

⁴¹ Entretien avec Bissa Anne, 35 ans, Officier de police, Yaoundé le 15 mai 2024.

Francis Beau définit un service de renseignement comme étant une administration publique qui fait du renseignement (collecte et traitement de l'information) au motif de la sécurité nationale ou publique par différents canaux (interception de communication, espionnage, surveillance des individus, cryptanalyse, évaluation d'informations publiques (ROSO)).⁴² Pour lui le renseignement appartient à l'État, plusieurs moyens sont donc mis à contribution pour le recueil et le traitement des informations ce qui permet donc à l'État d'assurer sa sécurité et de préserver ses intérêts nationaux. Pour remplir donc cette mission, plusieurs acteurs interviennent dans le renseignement. On parle à cet effet de communauté de renseignement pour désigner l'ensemble des organismes acteurs qui interviennent dans le système de renseignement d'un pays. En France par exemple, il existe la communauté française de renseignement. Pour Olivier Focarde « par renseignement, il faut entendre l'élaboration d'une information lors d'un processus de collecte d'information brutes, de sources techniques ou humaines qui sont traitées, c'est à dire déchiffrées, traduites, *puis mises en forme littéraire* ». ⁴³ Pour lui, les différents moyens d'acquisition d'un renseignement doivent pouvoir construire une véritable information qui doit être fiable et vérifiable avant de la transmettre aux politiques. A cet effet, nous pouvons donc comprendre que le renseignement est la résultante de l'analyse des informations recueillies servant donc de base aux décideurs pour une prise de décisions éclairées. Par métonymie, le renseignement désigne un ensemble d'organisme qui se consacre aux activités secrètes et à l'espionnage.

Les services secrets et les services de renseignement entretiennent une collaboration étroite car ils travaillent ensemble et ont des objectifs commun : la protection des intérêts nationaux.⁴⁴ Tous les services secrets sont des services de renseignements mais tous les services de renseignements ne sont pas nécessairement les services secrets. Les SR sont des organismes ayant pour mission principales la collecte et l'analyse des informations afin d'éclairer des décisions des autorités sur les questions de sécurité nationales.⁴⁵ Ces derniers collectent les informations sur les menaces potentielles, des interactions des acteurs publiques à l'étranger et la vulnérabilité du pays, Ils analysent ces informations pour fournir à leurs gouvernements respectifs une évaluation de la situation. Ils peuvent opérer dans divers domaines comme le contre-terrorisme et la lutte contre l'espionnage, etc. Les SS utilisent donc les informations fournies par les SR pour mener des opérations secrètes telles que l'espionnage, le contre-

⁴² Beau, *Renseignement au prisme*, p. 15.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ <https://www.universalis.fr>, consulté le 06 juillet 2025 à 13h 30mm.

⁴⁵ *Ibid.*

espionnage, etc. Il faut comprendre qu'un SS est une sous-catégorie des SR, caractérisée par un degré de secret plus élevé dans ses activités.⁴⁶

Par définition, tout repose sur la notion clé du renseignement car, il est caractérisé par la pratique du secret. La collaboration entre ces deux entités permet de maximiser l'impact des opérations et de minimiser les risques. Le renseignement fournit la connaissance et les services secrets agissent sur cette connaissance.

Pour Sherman Kent « un renseignement est une information évaluée et exploitée ayant passé le cycle du renseignement et prêt à être livrée au client (...) c'est donc un ensemble des activités visant à rechercher et à exploiter des informations au profit d'un Etat et de ses forces armées. A cet effet, il est exécuté au niveau stratégique, opératif et tactique, dans les domaines les plus variés ».⁴⁷

Chez les anglo-saxons, ils définissent le renseignement comme étant des *intelligences studies*. A cet effet l'intelligence est un substrat émanant d'une dynamique opérationnelle appelée intelligence cycle (Cycle du renseignement) institutionnelle au nom d'intelligence service ou « intelligence community »⁴⁸

Concernant le renseignement diplomatique bien qu'il soit important, il est moins connu de l'opinion public. Il peut se définir comme étant le type de renseignement étant au cœur des relations internationales. C'est le modèle de renseignement qui permet aux Etats dans le monde de coopérer aux chapitre du renseignement dans le souci de pouvoir rendre les différents services efficaces sur la scène internationale afin de pouvoir mieux mettre fin au problème qui mines les Etats. Aussi cette catégorie permet également un échange de connaissance entre les différents services de renseignement à l'échelle internationale.⁴⁹

Pour ce qui est du modèle policier, il s'agit d'un ensemble d'activités d'informations et des mesures visant exclusivement à sécuriser toute l'étendue du territoire d'un pays. A cet effet, la police judiciaire a donc pour finalité la protection et la garanti de la sécurité de tous les citoyens également au respect de la réglementation en vigueur. Cette finalité se rapporte identiquement à celle du renseignement.⁵⁰

⁴⁶ <https://www.universalis.fr>, consultée le 06 juillet 2025 à 13h 30min.

⁴⁷ S. Kent, *Strategic intelligence for American world policy*, Pinceton Legacy, Library, 1949, p. 256.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ F. Thual, *Méthode de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipses, 1996, p. 47.

⁵⁰ J. Nguema Ado, « La politique des renseignements au Cameroun : une analyse stratégique », p.20.

Lorsqu'il s'agit d'étudier les organes institutionnels ou lorsqu'il est question de faire une analyse sur le cycle du renseignement, il est chose aisée d'apporter une approche scientifique sur le contexte de renseignement afin de décerner ce dont il est question. Julien Ado Nguema pense que : la fonction du renseignement est de répondre à une demande d'information de la part de l'autorité politique à laquelle il se réfère.⁵¹ De ce point de vue, il s'agit en outre de réunir l'information, de la restituer, de la traiter, analyser, évaluer ensuite la transmettre.⁵²

Au sein des académies, lorsqu'on fait allusion du secret, l'objet du renseignement est divisé en trois grandes catégories qui correspondent chacune à une catégorie bien précise. Ces catégories sont entre autre, la catégorie policière, catégorie diplomatique et la catégorie militaire.⁵³

Par définition, le renseignement désigne la synthèse des informations recueillies. À cet effet, le renseignement policier se concentre sur la dimension interne d'un pays.⁵⁴ Ce type de renseignement permet de recueillir les informations sur les faits et gestes des ennemis potentiels à l'intérieur d'un Etat. Par contre le renseignement militaire et diplomatique est focalisé dans la recherche des informations et des ennemis à l'extérieur du pays, c'est pour cette raison ces deux catégories de renseignement ont une politique sécuritaire formée vers l'extérieur.⁵⁵

Le renseignement militaire qui est à cet effet plus connu se concentre dans la dimension « secrète » il est compris dans la logique de la conflictualité. A cet effet, Amélie Malissard et Bastien Irondele estiment que : s'informer des capacités, des motivations et des objectifs des adversaires, connaître des menaces potentielles à la sécurité nationale, grâce à un ensemble hétéroclite de mesure, allant de la surveillance à l'action clandestine, c'est du domaine des services secrets, quand il s'agit de la sécurité nationale et du renseignement militaire.⁵⁶

2- Notions du renseignement et usage

Pour ce qui est de la notion du renseignement, nous retenons trois approches :

⁵¹ Ado, « La politique des renseignements... », p.20.

⁵² *Ibid*, p.129.

⁵³ J. M. Denquin, *Sciences politiques*, Paris, PUF, 1989, p.32

⁵⁴ *Ibid*.

⁵⁵ *Ibid*, p.33.

⁵⁶ A. Malissard et Bastien Irondele, « Etudier le renseignement. Etat de l'art et perspectives de recherches », Paris : IRSEM, *Etude de l'IRSEM*, N°9, 2011, p.43.

Tout d'abord, l'approche psychologique⁵⁷ qui selon les anciens Grecs était la *métis* : une intelligence avisée et rusée qui était divisée. Il s'agissait en outre d'un ensemble complexe mais très cohérent d'attitudes mentale de comportement intellectuels qui combinent le flair, la sagacité, la prévision, la flexibilité et le sens de l'opportunité. C'est pourquoi le romancier Kemp parle de « une affaire de bête à sang froid » cette approche psychologique nous livre déjà les caractéristiques mêmes qui donne donc à ses services la capacité de pouvoir prévenir et anticiper clairement anticiper une menaces potentiel susceptible de mettre en danger la sécurité.

Ce point de vue décrit donc un ensemble de qualités et de compétences propres, intelligentes et efficaces du renseignement ceci à travers la capacité à anticiper toute menace et à prédire les faits qui peuvent se produire dans le futur, aussi cette approche permet de comprendre et d'analyser précisément la menace et d'élaborer des stratégies pour faire face à la menace tout en sachant quand agir.

Ensuite, on retient l'approche organisationnelle, celle-ci conçoit également le renseignement comme une mécanique et un processus mettant en jeu de nombreux acteurs individuels et collectifs qui relèvent de l'État. C'est donc une information que le secteur privé ne peut offrir. Au regard de cette : approche, nous comprenons que l'information fournie relève de la compétence du secteur public⁵⁸, cette approche donc donne la fonction régaliennne de l'État dans la mesure où elle ressort le rôle des acteurs impliqués dans le domaine du renseignement, notamment les agences de renseignements, les services de la police, gendarmerie, armée, des analystes. Cette approche ou fait intervient une expertise des acteurs de l'État impliqués dans le recueil et l'analyse des informations qui relèvent exclusivement du domaine de l'État ou du secteur public. Fort donc que dans cette approche, l'État pour assurer sa sécurité fait intervenir plusieurs acteurs ou experts du renseignement relevant du secteur public afin de pouvoir avoir connaissance précise sur son ennemi, l'anticiper et le mettre hors d'état de nuire par les services publics relevant de la compétence de l'État. Qui le recueil ou l'octroi des informations du secteur privé n'est pas pris en compte. Seuls les services publics sont habileté à le faire.

Enfin, l'approche politique abordée par les experts britanniques tels que Gill et Phytian deux experts dans le domaine du renseignement.⁵⁹

⁵⁷ R. S. Kaole Aleokol, « Le renseignement camerounais face aux nouvelles menaces : le cas du terrorisme stratégie perceptives », Mémoire de Master en Sécurité Internationale, Université de Yaoundé II, 2015, pp. 45-46.

⁵⁸ S. Kaole Aleokol, « Le renseignement camerounais... », pp.45-46.

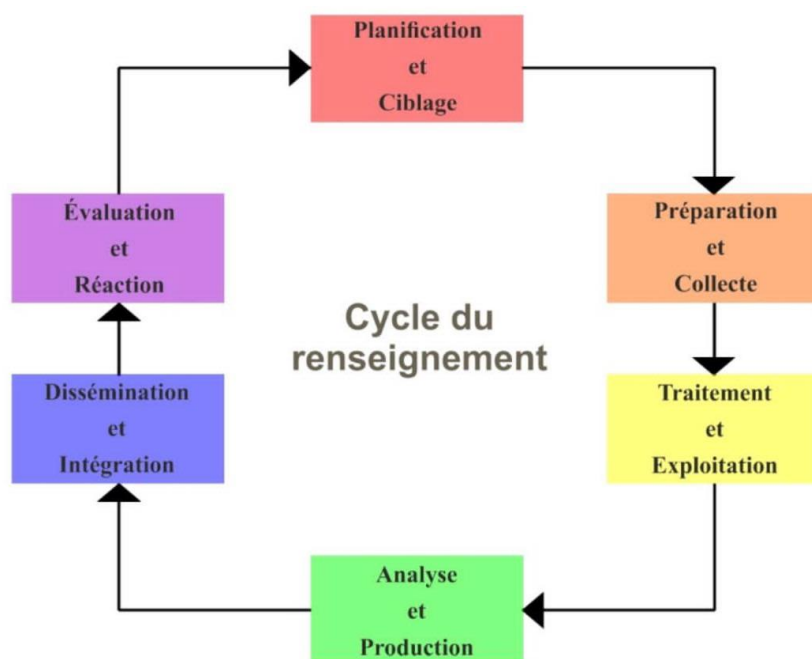
⁵⁹ B. Badie et P. Birnbann, *Sociologie de l'État*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 1979, p. 177.

Ces derniers soulignent que le renseignement n'est pas seulement un processus d'information et de connaissance mais aussi un instrument de puissance politique et d'action. Cette approche nous montre comment le renseignement est la force de l'État, ceci en dépit du fait qu'elle permet à l'État de pouvoir prévenir et d'anticiper une menace aux travers de cette différentes structures et organismes en charge du recueil et de traitement des informations susceptibles de déstabiliser l'ordre et la sécurité de l'État est donc perçue comme une puissance d'action de l'Etat par cette fonction, elle accorde à l'État la mesure coercitive, celle-là qui permet l'usage de la force, à mener des opérations stratégiques par des services de renseignement afin de pouvoir préserver sa sécurité. Aussi, en cas spécifique l'Etat par son monopole⁶⁰ de la terreur ou de la force utilise ses services secrets pour influencer et atteindre des objectifs spécifiques notamment le retour à la paix. A cet effet, le renseignement est donc perçu comme un facteur de puissance permettant à l'État d'être avisé et permet à celui-ci de prendre des décisions précises afin de préserver ses intérêts.

Le renseignement provient donc du fruit d'un processus appelé « cycle du renseignement »⁶¹

Le graphique ci-dessous illustre le cycle du renseignement.

Graphique N°1 : **Chemin Cyclique du renseignement**



Source : J. Baud, *Encyclopédie du renseignement*, p.15.

⁶⁰ R. S. Kaole Aleokol, « Le renseignement camerounais », p. 46.

⁶¹ <https://www.pedagogie.ac-nice.fr>, consulté le 22 avril 2025.

Ce graphique est une représentation du cycle du renseignement, Jacques Baud le décrit en cinq six étapes fondamentales⁶². Notamment :

- La planification et l'orientation ; définition des objectifs du renseignement dans le cadre de la politique publique et allocation de ressources selon les menaces évaluées ;
- Recherche : recours des sources ouvertes ou secrètes pour recueillir des informations
- Traitement : examen des informations recueillies, vérification (origine, finalité) contextualisation en vue de l'analyse ;
- Production et analyse ; transformation des informations en éléments de renseignement pertinents, précis objectifs et exploitable. L'analyse doit inclure les faits, sources principales, hypothèses, scénarios possibles et facteurs potentiellement déterminant mais inconnus.

Les services de renseignements sont des organismes publics chargés de fournir des renseignements utiles à la sécurité de l'Etat et de la population.

Ces services peuvent cibler un seul domaine notamment le domaine intérieur, étranger, militaire, criminel ou financier ou travailler dans plusieurs domaines (surveillance de la sécurité de l'intérieur et extérieur). De ce fait, les Etats peuvent réunir des fonctions de renseignements couvrant des thématiques particulières (anti-terrorisme, criminalité financière). Ces services de renseignement civils, militaires et d'application des lois forment avec les unités dépendant d'autres institutions de sécurité : le « monde du renseignement ».⁶³

A cet effet, les services de renseignement ont donc pour rôle centrale de fournir au gouvernement des informations fiables sur les menaces pour l'État et sa population. Ceux-ci décryptent donc les questions complexes et avertissent de problèmes naissants, menaces aux intérêts nationaux, risques et opportunités. Les analyses faites par ces services de renseignements aident les responsables politiques à définir les intérêts nationaux, élaborer des stratégies militaires et de sécurité nationale cohérentes avec une politique de sécurité adaptée, anticiper et résoudre les crises nationales, prévenir les menaces pour l'État et sa population.⁶⁴ Chaque État à cet effet dispose à un modèle nationale d'organisation qui lui soit propre à son activité des services secrets et de renseignement. Il repose sur quelques déterminants

⁶² <https://www.pedagogie.ac-nice.fr>, consulté le 22 avril 2025.

⁶³ <https://www.larousse.fr>, consulté le 28 mai 2025 à 17hr38min.

⁶⁴ *Ibid.*

fondamentaux à savoir : La culture du pouvoir d'État qui peut confier un mandat aux services secrets et de renseignement.⁶⁵ Afin de pouvoir protéger les institutions étatiques ou d'opérer des actions dans la clandestinité à l'étranger et militaire sur l'état des menaces qui pèsent sur le pays ou sur ses intérêts en vue de définir les politiques à mener et de permettre à chacun d'orienter son mode d'action.

Le principal élément constitutif du renseignement et de son exploitation, est l'information recueilli c'est la fonction centrale de tout système de renseignement, elle en est le ciment fédérateur c'est à partir d'elle que tout s'organise. Dans l'ombre de cette sorte de mythe qui entoure parfois le renseignement, son exploitation se résume sur multiples modes de traitement, analyse, synthèse, interprétation, évaluation, prévision, prédiction, documentation, alerte, situation, stratégie, tactique, opérationnel, chacun y adapte sa propre conception en fonction de ses goûts, ses besoins ou de sa culture personnelle.

Le livre Leblanc présente à cet effet la nouvelle stratégie d'emploi des moyens conventionnels sous trois aspects : la prévention, l'action et la protection⁶⁶. La prévention « volet primaire de notre stratégie » couvre une gamme de modes d'actions étendue, diplomatique, économique, politico-militaires etc.

II- ENCADREMENT EFFICIENT DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT

1- Différents types de renseignements

Etudier les différentes formes de renseignement revient à faire allusion aux renseignements généraux se rapportant aux activités de renseignement dont le but est de pouvoir rechercher et à centraliser pour le compte de l'Etat des renseignements de divers ordres militaire, sécuritaire, économiques et social. C'est le volet multiforme des services de renseignement qui regroupe l'ensemble des activités qui ont un rapport avec la protection des intérêts vitaux de l'Etat. Cette étude permet donc de dégager quatre fonctions primordiales du renseignement ; de ce fait, nous pouvons noter :

⁶⁵ R. S. Kaole Aleokol, « Le renseignement camerounais », p. 46.

⁶⁶ F. Beau, « Le Renseignement au prisme ... », p.23.

- Le renseignement d'opinion⁶⁷ : c'est la police de la pensée (police politique) ou sondage de l'opinion. Cette mission est soit anti (régime totalitaire ou inutile) en raison de l'existence des instituts de sondages.

- Le renseignement de sécurité⁶⁸ : ce type de renseignement contient l'ensemble des activités de renseignements liés à la protection des intérêts fondamentaux de l'Etat. Par le passé, dans les Etats occidentaux, ces activités de renseignement ont été principalement consacrées à la lutte contre les ingérences étrangères dans le contexte de la guerre froide. Aujourd'hui, elles concernent la lutte anti-terroriste, la lutte contre les réseaux criminels internationaux et la lutte contre l'espionnage industriel. De ce fait, le contre-espionnage ou contre renseignement concerne la lutte contre les ingérences étrangères dans les intérêts de l'Etat et la protection de ses informations sensibles. Dans le même ordre d'idée, le renseignement criminel intervient et concerne les activités de police judiciaire liées à la lutte contre les réseaux criminels. On distingue ainsi le renseignement de sécurité publique dont la finalité est d'anticiper et de suivre les mouvements sociaux et sociétaux (sectes) contestataires susceptibles de troubler l'ordre et la sécurité publics, mais qui n'agissent ni de manière clandestine, ni anti démocratique. Cette activité se pratique de manière « ouvert » et ne nécessite pas de démarche secrète d'acquisition des informations (c'est ce que l'on qualifie d'information générale) encore appelée ROSO ou OSINT pour open source intelligence. Elle rassemble toutes les activités et méthodes analytiques mises en œuvre à partir des informations ouvertes. C'est-à-dire d'informations disponibles publiquement : journaux, rapports administratifs publics, documents universitaires, littérature grise, bilans économique publics, page web, Etc. Il opère sans difficulté majeur car généralement sans être confronté à des « cibles » non coopératives. Son problème est de repérer et trier les sources pertinentes et fiables dans le *bio data* et le flux considérable d'informations physiques accessibles à tous.

- On distingue également le renseignement de sécurité intérieure⁶⁹ : il a pour but la protection des institutions, l'identification et la surveillance des menaces d'origine interne, extermine politique, complots contre l'autorité de l'État, indépendantisme, Etc.... Les organisations cherchant à nuire l'État ou à son intégrité agissant de manière clandestine et organisée seule des méthodes intrusives permettent de recueillir des renseignements sur leurs activités. Les activités du renseignement sont conduites à tous les niveaux tactiques, opératifs et stratégiques en temps de paix comme dans le conflit. Le domaine des actions ou opérations

⁶⁷ F. Beau, « Le Renseignement au prisme... », p. 2.

⁶⁸ <https://.vidikia.org>, Consulté le 06 février 21h 30 mm.

⁶⁹ F. Beau, « Le renseignement au prisme... », p. 15.

clandestines, opérations illégales d'un État à l'extérieur de son territoire déborde de celui du renseignement à proprement parler, mais les services de renseignement et de sécurité sont l'outil habituel pour ce genre d'opération, ayant les moyens et l'expérience de la clandestinité de ce fait, nous convenons avec Sun TSU que « une armée sans agents secrets est un homme sans yeux ni oreilles ». ⁷⁰

Le renseignement économique⁷¹, ce type de renseignement englobe toutes les activités de renseignements liées aux domaines économiques, financier, commercial, industriel. Au sein des entreprises privées, l'intelligence économique est l'ensemble des activités légales des collectes et d'analyse d'informations utiles à l'entreprise, ces informations sont obtenues principalement par des sources ouvertes (journaux, internet) information sur les produits et technologies des entreprises concurrentes. Cette définition inclue généralement la veille technologique et toutes les activités légales de renseignement au profit de la compétitivité ; de ce fait, le renseignement financier vient donc parachèvement le renseignement économique en se consacrant sur la récolte d'information sur les affaires financières d'entités d'intérêt. Le renseignement permet de dévoiler la nature et la capacité d'une entité et de prédire ses intentions. Ce type de renseignement concerne généralement le domaine du renseignement criminel (police judiciaire, force de l'ordre, douane). Le renseignement financier ne concerne pas seulement le blanchissement d'argent (transfert illégal d'argent). Mais les techniques du renseignement financier sont utilisées pour détecter ce type d'activité.

Enfin on peut être amené à parler du renseignement de sécurité nationale⁷². C'est ce type de renseignement qui concerne essentiellement les menaces d'origine extérieure dirigées contre le pays (espionnage politique, militaire et économique, ingérence, terrorisme d'Etat, etc.) et le suivi des représentations étrangères présentes sur le territoire national (Ambassade, réfugiés, opposition en exil, etc.) Pour ce qui est du renseignement militaire⁷³ : c'est un renseignement politico stratégique. Il recueille l'analyse et la diffusion d'informations sur l'activité adverse, ses moyens de défenses, ses méthodes, le terrain et tout domaine pouvant présenter un intérêt militaire. En fonction de sa finalité par un renseignement de manœuvre (relatif à la nature au volume et à l'attitude de l'ennemi), d'alerte (imminence d'actions hostiles) et d'objectif (la nature et la localisation des objectifs, leur vulnérabilité. Pouvant l'objet de ou d'opérations

⁷⁰ Beau, « Le renseignement au prisme... », p. 15.

⁷¹ <https://fr.cairn.info.org>, consulté le 05 mai 2025 à 20h 10 mm.

⁷² <https://www.dcaf.ch/site.com>, consulté le 05 mai 2025 à 20h 10 mm.

⁷³ F. Beau, « Le renseignement au prisme... », p. 54.

ponctuelles). En fonction du niveau d'acquisition par le renseignement de combat (recueil par les unités au contact. Met l'accent sur la détection, la reconnaissance, l'identification des matériels), de situation (décrit la situation actuelle).

En fonction des techniques d'acquisition, on distingue le renseignement d'origine humaine (ROHUM), le renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) en anglais *signals intelligence* (SIGNI) qui est le renseignement dont les sources d'informations sont des signaux électromagnétiques : communication utilisant des ondes (radio, satellitaire) émission d'ondes faite par un radar ou par les instruments de télémétrie, le renseignement d'origine image (ROIM) en anglais *Imagery intelligence* (IMINT)⁷⁴, qui recouvre le renseignement et l'ensemble des activités de collecte et d'analyse liées aux informations visuelles obtenues par différents moyens techniques notamment la photographie aérienne et les images de « satellites espions ».⁷⁵

2- Structure organisationnelle des services secrets et de renseignement

Les services secrets et de renseignement s'efforcent à mieux s'organiser afin de faire face aux menaces protéiformes. Dans l'étude du renseignement, l'épistémologie apparaît dès lors comme étant l'étude de la connaissance de la menace et de la manière dont la menace est appréhendée dans le domaine de l'analyse du renseignement.

Les services secrets sont donc des agences gouvernementales chargées de la collecte et de l'analyse du renseignement sensible afin de garantir la sécurité et la défense nationales.⁷⁶ Ces services se concentrent sur la lutte contre le terrorisme, ne laissant relativement peu de ressources pour surveiller les autres menaces à la sécurité. Ils ont de ce fait l'habitude d'ignorer l'activité du renseignement externe qui ne représente pas une menace immédiate pour les intérêts gouvernementaux. Peu de services externes tels que la central intelligence agency (CIA) aux Etats unis ; le service des renseignements extérieure de la fédération Russe (SVR) ; Secret Intelligence Service (SIS) ; DGSE Direction Générale de la Sécurité Externe (DGSE) de France et le Mossad en Israël opèrent dans le monde entier.⁷⁷ La quasi-totalité des autres services se concentre sur les voisins ou les régions immédiates.⁷⁸

⁷⁴ Beau, « Le renseignement au prisme... », p. 54.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ <https://www.dcaf.ch/site.com>, consulté le 08 mai 2025 à 20h 15 mm

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

Les services de renseignement sont des prisonniers de la bureaucratie gouvernementale soumis aux mêmes forces et tendances politiques que les autres.⁷⁹ Il est difficile à déterminer les situations politiques dans certains Etats en raison des régimes autoritaires, totalitaires ou à cause de la corruption qui bat son plein dans ce pays. L'absence des cadres juridiques efficaces et l'importance des réseaux personnels en relation avec les relations institutionnelles pour la prise de décision rendent l'étude complexe.

Même lorsqu'ils agissent légalement, les services de renseignement protègent et défendent leurs intérêts. Le constat est que ces services sont toujours engagés dans les luttes politiques sur plusieurs fronts.

Les services secrets ne sont pas des institutions robotiques⁸⁰, mais plutôt des centaines ou des milliers de personnes qui prennent et exécutent les décisions. Les responsables des services externes appartiennent généralement à des classes socio-économiques supérieures. La nature de travail- vivre et opérer dans d'autres pays se présente comme des diplomates ou hommes d'affaires et interagir avec les dirigeants politiques nationaux et étrangers.

L'objectif principal des services de renseignement est de fournir la sécurité⁸¹, un concept qui évalue le degré de résistance ou de protection à ce qui considéré comme mauvais. Certains concepts sont communs à plusieurs domaines de sécurité.

- Assurance : niveau de garantie qu'un système de sécurité se comportera comme il a été évalué ;
- Contre mesure : le moyen d'empêcher une menace de déclencher un événement à risque.
- Défense en profondeur : elle ne repose jamais sur une seule mesure.
- Risque : un évènement possible qui pourrait causer une perte.
- Menace : une méthode pour déclencher un évènement à risque qui est dangereux.
- Vulnérabilité : une faiblesse d'une cible pouvant être exploré par une menace pour la sécurité.
- Exploitation : une vulnérabilité déclenchée par une menace.

À cet effet, les services secrets et de renseignement s'organisent de la manière suivante :

⁷⁹ <https://www.dcaf.ch/site.com>, consulté le 08 mai 2025 à 20h 15 mn.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

- **La direction générale** : c'est l'organe responsable de l'élaboration des stratégies à mettre en œuvre afin de pouvoir recueillir des informations fiables et susceptibles de mettre en mal la sécurité nationale.⁸² De ce fait, elle est chargée de la supervision générale de l'ensemble des activités des agents ou des acteurs des services secrets et de renseignements (agents de renseignements, expions, pisteurs, police, armée, etc.).
- **Département de collecte d'information** : c'est l'organisme responsable de la collecte des informations, des données utiles à l'Etat par divers moyens, les moyens techniques ou renseignements techniques (SIGINT) se concentrant sur l'écoute téléphonique, la surveillance des télégrammes et autres problèmes électroniques, les moyens d'image ou renseignement par imagerie (IMINT) qui recouvrent les renseignements et l'ensemble des activités de collecte et liées aux informations visuelles obtenues par différents moyens techniques notamment la photographie aérienne et les images de "satellite espions" ; les moyens liés aux sources ouvertes ou renseignement de source ouverte⁸³ (OSNT) qui est l'utilisation des données ou de d'informations en accès libre, etc....
- **Les départements d'analyses** : ceux-ci se concentrent sur l'analyse des informations recueillies afin d'avoir un bref aperçu sur la menace et d'évaluer celle-ci et par la fonction anticipation du renseignement faire des prévisions sur cette menace afin de venir à bout de celle-ci.
- **Département de diffusion** : c'est l'organe en charge de transmettre les informations collectées et analysées aux autorités étatiques afin de pouvoir prendre des décisions éclairés pour faire face à la menace et surtout préserver ses intérêts essentiels.
- **Les services de soutien** : ces services sont responsables de fournir des services essentiels aux acteurs du renseignement pour le bon fonctionnement et déroulement de leurs activités notamment dans le domaine sécuritaire⁸⁴ (informations susceptibles de déstabiliser l'ordre social), le secteur de la logistique (les ressources matérielles), sur le plan humain (le recrutement et les formations du personnel), etc....

Le développement dont le déploiement et l'exploitation des moyens de renseignement apparaissent cruciaux pour la prévention ».

⁸² <https://www.dcaf.ch/site.com>, consulté le 08 mai 2025 à 20h 15 mm.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ <https://www.dcaf.ch/site.com>, consulté le 08 mai 2025 à 20h 15 mm.

Le général Faivre résume aussi bien dans un tel cadre les objectifs du renseignement en estimant que celui-ci doit pouvoir permettre aux responsables politiques et militaro-sécuritaires de « concevoir, constituer et préparer les forces destinées à la dissuasion [...] en cas de besoin au succès des armes de combat ». ⁸⁵ Pour lui, il faut toujours évaluer les menaces, les risques et les vulnérabilités qui peuvent compromettre la sécurité nationale. On doit donc se dessiner un trois objectifs essentiels du renseignement qui satisfont les grands besoins de la défense.

- La prévention, fondée sur la surveillance et l'analyse des menaces
- L'appréciation l'évaluation des situations en temps de paix, de crise ou de guerre pour permettre la manœuvre des forces armées.
- La connaissance, en vue du combat au combat.

Le terme stratégie, employée au sens d'art militaire dans l'expression politico-stratégique peut couvrir lorsqu'il est employé dans le sens de stratégie globale ou grande stratégie chez les Anglo-saxons, tous les éléments de puissance politique ou économique et par extension, la notion d'une ligne de conduite. ⁸⁶ De ce fait, l'Amiral Duval nous livre une approche de la stratégie issue de la pensée d'un auteur chinois issus de la dynastie des Songs dénommer la stratégie de cent espèces de bataille. Pour lui, en matière de stratégie au commencement est le calcul, avant même le début des hostilités, il faut déjà avoir une idée claire [...] ne rien ignorer de la nature du terrain où se déroulent les opérations et savoir sur quelles quantité de provisions chaque armée peu compter ⁸⁷

De cette approche, ressort le caractère prévisionnel et anticipateur de la fonction du renseignement car il permet d'avoir une idée sur son ennemi, le terrain aussi que lieu où auront lieu les théâtres des opérations.

Dans le domaine stratégique nous distinguons donc deux fonctions essentielles du renseignement notamment le renseignement militaire ⁸⁸ qui est un renseignement politico-stratégique avec pour objectif de mettre à disposition les autorités politiques ou militaires les éléments d'appréciation à caractères essentiellement politico-militaire nécessaire à la prévention fondée sur la surveillance et l'analyse des menaces, il fait tout simplement appel aux étapes ultimes du cycle du renseignement.

⁸⁵ Beau, « Le renseignement au prisme... », p. 85.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 65.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*

La deuxième fonction du renseignement sur le plan stratégique c'est celui du renseignement qui peut être militaire mais la lutte reste policière, par exemple dans le domaine des trafics d'armes et de prolifération.⁸⁹ A l'inverse, le renseignement peut être policière mais la lutte nécessite l'intervention des forces armées dans tous les cas, il convient de rappeler qu'à la différence de l'action policière qui par nature est amenée à mêler plus facilement les enquêtes et interventions, le renseignement militaire se concentre sur les dispositions des forces et de leurs états-majors, les informations leur permettent de mener la lutte.⁹⁰

Au demeurant, disons tout simplement que les services secrets et de renseignements peuvent donc se comprendre ici par la différenciation des sources d'informations qui désignent aussi toutes liées à la collecte et l'analyse du renseignement. Ceux-ci revêtent une typologie et des structures en charge qui seront analysées dans les lignes qui suivent.

Il ressort de ce premier arrêt que les services secrets et de renseignements sont des services responsables de la sécurité nationale.⁹¹ Ils sont donc une machine entre les mains de l'État afin de pouvoir gouverner et de préserver les intérêts nationaux, fort de cela, les services reçoivent leurs mandats des autorités étatiques indiqués afin de pouvoir exercer tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Il revient donc que soit ces services présentent une typologie qui est propre à une situation donnée et sont utilisés où besoin se pose afin de pouvoir faire face à la menace. Étudier de ce fait les services secrets et de renseignements permet de cerner leurs pertinences sur la sécurité d'un État, aussi leurs importances à pouvoir être utilisés par les acteurs étatiques afin de préserver leurs intérêts.

L'ordre et la sécurité sont les éléments importants pour les décideurs. De ce fait, l'utilisation ou la création de ces services devient inévitable pour les États car ceux-ci constituent les yeux et les oreilles des décideurs⁹² ; leur organisations montent déjà qu'ils sont aptes à pouvoir se renseigner tant dans l'ombre que en public pour ce fait les services secrets et renseignements sont donc un pilier majeurs pour les États. De ce fait, aucun État au monde ne peut se passer de ces services secrets et renseignements. C'est donc ce désir de vouloir gouverner et de préserver leurs intérêts vitaux qui va amener la France à installer un dispositif de renseignement au Cameroun dans la première république pour faire face au parti nationaliste (UPC) qui estime que l'indépendance accordé n'est qu'une indépendance factif et les nouveaux dirigeant qui administre le Cameroun ne sont que des valets de la France.

⁸⁹ Beau, « Le renseignement au prisme... », p. 85.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ <https://www.Camer.be.fr>, consulté le 08 mai à 17h 30 mn.

⁹² Entretien avec anonyme, Commissaire de police, 42 ans environ, Yaoundé, 08 mai 2025.

**CHAPITRE II : CONTEXTE HISTORICO –
JURIDIQUE DE LA CRÉATION DES SERVICES
SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT AU
CAMEROUN (1960 – 1982)**

Au Cameroun, les services secrets et de renseignement tirent leurs origines des troubles socio-politiques survenus à la fin de la deuxième guerre mondiale avec les idées révolutionnaires et contestataire portées par l'Union des Populations du Cameroun, parti politique qui réclame l'indépendance et le départ immédiat du colonat français du territoire. Cet état de chose contraint l'administration française d'exclure ce parti de l'espace politique Cameroun. Ce qui va conduire plus tard le parti nationaliste à entrer dans la clandestinité qui plonge le pays dans une guerre totale ou encore Guerre contre-révolutionnaire marquée par la violence du parti nationaliste (UPC)¹. Face à cette guerre allant de 1955- 1960 d'une part pour ce qui est de la lutte armée et d'autre part celle de 1960-1971 pour la guerre civile². A la Suite de la lutte armée, le gouvernement français va octroyer l'indépendance au Cameroun tout en le maintenant dans son giron. Ceci par une série de traités ou d'accords annulant la valeur de l'indépendance. Ceci se consolide avec la création d'une entité militaire et la mise sur pieds des services secrets et de renseignement afin de préserver les intérêts vitaux de la France et de pouvoir faire face à la menace subversive.

Cette armée créée a pour mission de court-circuiter l'action de l'UPC afin de maintenir l'ordre et la sécurité. Cette fonction de l'armée qui constitue également le rôle des services secrets et de renseignement car ceux-ci tirent leurs origines des textes et lois qui ont trait à l'armée et la police. Il faut dire à cet effet que l'armée créée doit se doter d'un arsenal juridique pour pouvoir parfaire les missions qui lui sont assignées. Car pour que les forces de défense, de sécurité, et de renseignement fonctionnent dans un État, les dirigeants doivent les canaliser par un encadrement juridique comme toutes les autres institutions à travers le monde. Dans ce chapitre, il est question de ressortir d'une part le contexte historique et le cadre juridique de la création des services secrets et de renseignement au Cameroun d'autre part.

I- CONTEXTE HISTORIQUE

L'avènement des services secrets et de renseignement nous plonge dans l'histoire politique du Cameroun. Dans l'entre-deux guerre, la question de l'indépendance est posée. L'UPC exclue de l'espace politique camerounais, il entre dans la clandestinité afin de mener la lutte nationaliste qui consiste à la réclamation de l'indépendance et à la libération du Cameroun. Cet état de chose va plonger le pays dans la guerre totale dite guerre d'indépendance ou guerre de libération mettant aux prises l'UPC à l'administration française, avec notamment la

¹ Entretien avec Bidimé Charles, 31 ans, Docteur en Histoire, Yaoundé le 23 mars 2025.

² *Idem*.

constitution des maquis. Cette guerre va se soldé notamment avec l'octroi de l'indépendance sous le règne du haut-commissaire Antoine Xavier Torre³ le 1^{er} janvier 1960 (Indépendance du Cameroun français). Accompagné de la signature accords secrets annulant la valeur de l'indépendance avec Ahidjo aux leviers des commandes.⁴ Dans cette partie, il sera question pour nous de présenter la guerre du maquis menée par l'UPC et de dégager la pertinence de l'indépendance factice comme facteur historique ayant permis l'implémentation des services secrets et du renseignement au Cameroun.

1- La guerre du maquis

Des violents troubles sociopolitiques éclatent au Cameroun sous domination française en mai 1955, qui intervient en réaction aux actions des représailles indiscriminées des forces de l'ordre conduisant à l'interdiction de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) parti politique camerounais fondé le 10 avril 1948 pour obtenir l'indépendance du Cameroun et à la répression de ses militants. Ruben Um Nyobe de retour de New-York où il avait brillamment défendu les thèses nationalistes, le secrétaire général de l'UPC entreprend une campagne d'information auprès de ses militants⁵. Le Haut-commissaire Roland Pré, qui arrive au Cameroun en décembre 1954, est nanti d'une mission, mettre l'UPC hors de l'espace politique coloniale camerounaise ; en d'autres termes « casser » et « couper » l'UPC dans toutes ses racines⁶. Ce dernier adopte une stratégie pour couper l'UPC.

Contrairement à ce qu'avait fait Souccadaux de dispersé les militants Upécistes à l'intérieur du territoire celui-ci opte pour les rassembler à Douala. L'objectif étant celui de surveiller quotidiennement les faits et gestes des leaders en vue de trouver une raison pour les mettre hors d'état de nuire. Ces derniers se retrouvant à Douala, fief de l'UPC par décision de Roland Pré. Ils ouvrent une école de cadre de leur parti le 22 avril 1955 le bureau politique de l'UPC met sur pied le Comité National d'Organisation (CNO) dans le maquis de Makai pour un meilleur encadrement de leur militants⁷. En plus de ce rassemblement des upecistes à Douala, Roland Pré prend deux textes⁸ pour donner à sa stratégie toute son efficacité. Le

³ Xavier Antoine Torre est le dernier haut-commissaire envoyé par la France au Cameroun afin de préserver les intérêts vitaux de la France, en accélérant le processus d'indépendance du Cameroun et en signant également des accords avec le président Ahidjo qui devront arrimer la France au Cameroun comme un cordon ombilical.

⁴ Consulté sur <https://:camer.be.fr> le 08 juin 2025 à 12hr28min.

⁵ *Ibid.*

⁶ D. Abwa, *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun (1916-1960), ses hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY, 2000, p. 360.

⁷ M. Noubissi, « Les temps de maquis » in R. Fotsing, Editions *Inte l'Actuel*, 2019, p. 42.

⁸ D. Abwa, *Commissaires et hauts commissaires*, p. 364.

premier décret autorise tous les employés de l'administration à utiliser la force pour empêcher ou disperser les réunions susceptibles de troubler l'ordre public. Le second texte demande aux marchands d'armes à feu de s'assurer que les armes en stock ne peuvent pas être utilisées par le public et d'en séparer les diverses pièces afin de les rendre inutilisables⁹. La publication de ces deux décrets montre clairement la volonté de Roland Pré d'en finir avec l'UPC ceci en utilisant les moyens les plus durs.

Le retour triomphal de Ruben Um Nyobe de New-York et l'accueil de ses militants est la goutte d'eau qui a débordé le vase. Roland Pré avant même son retour savait qu'Um Nyobe était le véritable adversaire à mettre hors état de nuire. A cet effet, il va ressusciter une vieille affaire que son prédécesseur avait classée sans suite, il s'agit de l'affaire de Giles contre UM qui remonte à 1953. Ainsi dès son retour, Um Nyobe sera accueilli à l'aéroport par un mandat de comparution¹⁰. C'est la résurrection de cette affaire qui plonge et la volonté manifeste de Roland Pré de l'utiliser pour mettre hors d'état de nuire qui oblige ce dernier à entrer dans la clandestinité dès la fin du mois d'avril 1955¹¹. Le Secrétaire Général de l'UPC et comme l'atteste la déclaration commune du 22 avril 1955, la majorité des responsables de l'UPC abhorrent la violence¹². Ils considèrent que passer de la réclamation d'un délai pour l'indépendance à une « indépendance immédiate » n'est pas une posture insurrectionnelle.

Etant dans le maquis au début de l'année 1956, Um propose deux conditions pour que le mouvement donc il conduit la destinée ne s'installe pas dans l'espace politique, d'autre part qu'il ne soit pas dans l'obligation de recourir à la violence¹³. Il évoque dans un premier temps la constitution d'un « large front » d'union national et pose comme deuxième condition que celle-ci soit sous la direction de la classe ouvrière. Durant le congrès à Dibombari, le Président de l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM) Paul Soppo Priso¹⁴ met en relief les conditions à une participation aux élections qui comblent les attentes de l'UPC également l'armistice. Ces propositions qui inquiètent le gouvernement français vont dissoudre l'Assemblée Territoriale et vont annoncer le 23 décembre 1956 la tenue des élections sans mesures d'armistice susceptible de ré légaliser l'UPC sur l'espace politique colonial camerounais¹⁵.

⁹ Abwa, *Commissaires et hauts commissaires*, p. 364.

¹⁰ *Ibid*, p. 367.

¹¹ *Ibid*.

¹² Noumbissi et Fotsing, « Les temps de maquis », p. 43.

¹³ *Ibid*.

¹⁴ *Ibid*.

¹⁵ *Ibid*.

La première démarche remarquable est celle du « programme 1956 »¹⁶. Ce programme n'évoque pas directement des moyens autres que la rhétorique politique pour défendre la position de l'UPC. En plus de prôner les pratiques de désobéissance et de boycott, il apparaît comme le cadre devant entourer les actions et les réflexions des hommes dans le maquis¹⁷. Dans la clandestinité va donc apparaître le « maquis CNO », et le « maquis UPC »¹⁸. Le premier a pour tâche de mener la lutte armée et le second s'attèle à éduquer et à sensibiliser sur l'objectif poursuivis.

Peu après « la loi cadre Defferre »¹⁹ du 26 juin 1956, créée un « Etat sous tutelle » du Cameroun (gouvernement autonome), André Marie Mbida est nommé Chef d'Etat et tout premier ministre de ce gouvernement. Plusieurs maquis de l'UPC sont constitués en 1957 particulièrement en Sanaga – maritime avec ses « Généraux » et ses « capitaines » à la tête de « régiments » 150-1200 guerrillos et « bataillons » 50 guérillas l'armement est très sommaire : quelques fusils et pistolets dérobés essentiellement des machettes, gourdins, arcs et flèches²⁰.

Pour isoler la rébellion de la population « civile bassa » suspectée d'être particulièrement indépendantiste, cette dernière est déportée vers les camps situés le long des principaux axes routiers. Le général Lamberton, responsable des forces française²¹, ordonne que « toute case ou installation subsistant en dehors des zones de regroupement doit être entièrement rasée et leurs cultures avoisinantes saccagées »²². Les villages sont soumis au travail forcé notamment dans la construction des routes. Les bassas vivant en ville sont expulsés dans leur région d'origine pour éviter que « le virus de contestation » se propage.²³ Dans les villes, les autorités effectuent des opérations de « refoulement » des « populations indésirables ».²⁴

Celles-ci concernent principalement les personnes d'origine Bassa et Bamiléké suspectées de proximité avec les idées véhiculées par l'UPC qui sont expulsées par milliers vers

¹⁶ Noumbissi et Fotsing, « Les temps de maquis », p. 43.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*, p. 46.

¹⁹ Noumbissi et Fotsing, « Les temps de maquis », p. 46.

²⁰ Maquis : c'est un terme qui a plusieurs conceptions en fonction des situations. Il ramène immédiatement aux arbustes où se refugiaient les bandits. Après la Deuxième Guerre mondiale, ce terme va renvoyer au refuge du bandit social qui veut se protéger des réprimandes des autorités. Pour les Français, prendre le maquis s'apparente à rentrer en résistance. Le rôle du maquis est celui de détourner les populations des séductions de l'occupant Allemand. Pour les Allemands, ceux qui prennent le maquis en France sont assimilés aux criminels terroristes qui ne peuvent être protégés par les conventions internationales.

²¹ Consulté sur <https://sch.cairn.info.org>. Le 16 février 2025 à 11hr34min.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

les régions d'origine. Dans le pays Bassa, spécifiquement en Sanaga maritime, premier de retrait de l'UPC, se structure une multitude de pôle de maquis. C'est dans cette logique de l'application du programme 1956, adopté en décembre 1955 à Kumba,²⁵ que se justifie cette métamorphose de l'action politique. C'est à l'occasion de « la rencontre de Bikai » dans la subdivision d'Eséka que les dirigeants upécistes mettent sur pieds le Comité National d'Opération (CNO)²⁶. Le CNO a donc pour mission de faire face au colon français notamment dans la coordination des formations paramilitaires et à institutionnaliser, le faisant par la régulation de la violence.²⁷ Ceci voudrait sans doute dire que le CNO par les discours nationalistes des leaders Upécistes à l'intérieur du territoire avait pour but d'introduire hommes, femmes et enfants dans la lutte indépendantiste et ceux-ci devaient passer une formation afin d'être suffisamment entrainer pour faire face au colonialisme français.

A l'Ouest du Cameroun, la lutte structurée contre le pouvoir colonial tarde à se mettre en place. À Makai, il est décidé que Felix Roland Moumie et Abdel Kingué devaient tout faire en maintenant le « contact diplomatique » au niveau international.²⁸ Créer les coalitions en vue de l'ouverture d'un autre maquis dans l'Ouest - Cameroun. Le 10 octobre 1957 est créé le Sinistre de la Défense nationale du Kamerun (SDNK) pour faire face au colonialisme français en pays bamiléké à la tête de cette structure paramilitaire Pierre Simo militant de l'UPC de Baham²⁹. A l'observation il faut comprendre à cet effet qu'elle est une structure paramilitaire mise sur pieds dans l'ouest Cameroun pour faire face au maquis, cette structure constitue donc le socle d'une organisation politico-militaire engagé dans la lutte pour l'autodétermination dans l'ouest-Cameroun. C'est dans le pays Bassa et Bamiléké que l'UPC est contraint de puiser dans ses viviers militants et sympathisants pour organiser sa conversation. Il faut attendre le 13 septembre 1958 pour assister à la mort de Ruben Um Nyobe³⁰.

En mai 1959, la rébellion se réorganise sous l'impulsion d'Ernest Ouandié, Felix Roland Mounie et Martin Singap qui fondent l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (ALNK)³¹. On peut dire que c'est une organisation mise sur pieds par les leaders du nationalisme camerounais s'inscrivant dans la logique de continuité du SDNK. Une autre lecture voudrait que l'ALNK soit une structure révolutionnaire créer pour encadrer, organiser et prolonger la

²⁵ Nombissi et Fotsing, « Les de maquis », p. 42.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*, p.43

³⁰ Consulté sur <https://www.camer.be> le 13 février 2025 à 15h 15mm.

³¹ *Ibid*

lutte upéciste face au colonat français, à la répression et à la contre-insurrection : on peut donc comprendre qu'elle est une structure paramilitaire . Cette structure va s'en prendre aux intérêts économiques des colons et enchaîne les attaques en ces termes : « vos activités sont comparables à un château doré construit sur un volcan »³² , et les grèves se multiplient.

En octobre 1959, l'arrondissement de Mbouda passe « en bloc » du côté de l'ALNK. Un rapport militaire précise que « près de 300 fusils de traite et quelques fusils de chasse ont ainsi été perdus par le gouvernement et estime que 85% de la population se situe du côté des Upécistes.³³ À la fin de l'année 1959, la plus grande partie de l'Ouest-Cameroun est entrée en dissidence contre le gouvernement.

A la suite de l'indépendance, l'UPC écarté du pouvoir estime que l'indépendance octroyée par les Français n'est qu'un simulacre et qu'Ahmadou Ahidjo n'était qu'un valet³⁴ de la colonisation qu'il fallait combattre. Les leaders Upécistes déclenchent donc une insurrection qui se transforma par endroit en brigandages et règlement de compte³⁵ . Cette insurrection qui sera stopper par Ahmadou Ahidjo grâce à ses organismes sécuritaro-militaire. Les dirigeants de l'UPC en exil sont tués l'un après l'autre comme le Docteur Félix Roland Moumié empoisonné à Genève.³⁶ Le dernier d'entre eux revient au Cameroun pour organiser de l'intérieur la lutte armée, Ernest Ouandié, est arrêté, jugé au cours du procès dit Ouandié – Ndongmo et condamné à la peine capitale. Il est fusillé le 15 janvier 1971 sur la place publique de Bafoussam.³⁷

2- L'indépendance factice

L'indépendance factice se conçoit ici comme étant cette indépendance coopération octroyée par la France au Cameroun. Sans perdre grand-chose des prérogatives et des intérêts au sein du territoire camerounais. En réalité, c'est depuis le haut-commissaire Pierre Mesmer³⁸ présent au Cameroun que la France avait décidé de ne plus s'opposer à l'indépendance du Cameroun et même de la précipiter après l'avoir vidée de l'essentiel par des accords réservant à la France le pouvoir de décision dans les domaines majeurs. Ce haut-commissaire aura donc

³² Consulté sur <https://www.camer.be> le 13 février 2025 à 15h 15mm.

³³ Consulté sur <https://fr.sch.cairn.info.org>. le 13 février 2025 à 15h 15mm.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ F. Fenkam, *Les Révélations de Jean Fochivé, chef de la police politique des présidents Ahidjo et Biya*, Paris, Minsi, 2003, p. 54.

³⁸ Abwa, *Commissaires et haut-commissaire*, p. 34.

pour mission de corriger les erreurs de Roland Pré car celui-ci avait mis le Cameroun à feu et à sang. Pierre Mesmer va donc expérimenter le premier bicéphalisme politique camerounais³⁹ qu'allait introduire la loi cadre dans la gestion du Cameroun également choisir les principaux interlocuteurs politiques camerounais.

Xavier Antoine Torre⁴⁰, considéré comme l'homme de la situation sera envoyé au Cameroun avec pour mission : la préservation des intérêts de la France, l'indépendance avec les amis fidèles de la France. Pour mener à bien cette entreprise, celui va travailler en symbiose avec le Ministre de France d'outre-mer (FOM), le Délégué de la France au conseil de la tutelle des nations unies Jacques Kosgzuisko Azorizet et enfin Ahmadou Ahidjo dont il devait aider à imposer l'autorité et qu'il devait guider avec doigter dans la conclusion des accords devant aboutir à l'indépendance négociée du Cameroun.⁴¹

Face à la répression qui s'abattait sur les nationalistes camerounais, Xavier Torre amena les amis fidèles de la France présents à l'Assemblée Législative du Cameroun (ALCAM) à adopter tous les textes qu'il fit déposer par Ahidjo interposé en vue de l'indépendance aux conditions de la France. A cet effet, il y eut d'abord l'adoption de la loi du 12 juin 1958 qui modifiait le décret n° 57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun.⁴² Ce décret demande au gouvernement de la république française conformément à l'article 59⁴³ du statut ci-dessus cité de modifier le statut du Cameroun de façon à :

- Reconnaître à l'Etat du Cameroun son option de l'indépendance au terme de la tutelle
- Transférer à l'Etat du Cameroun toutes les compétences relatives à la gestion des affaires internes
- Maintenir la tutelle de l'ONU.

Face à ce statut, le Haut-commissaire affirmait que la France de De Gaulle était prête à accorder l'indépendance au Cameroun et qu'elle allait demander aux nations unies de lever sa tutelle sur le Cameroun. Le 30 décembre 1958, le gouvernement français invite à Paris Ahmadou Ahidjo signer un accord militaire secret qui est un accord de coopération devant arrimer le Cameroun à la France comme par un cordon ombilical.⁴⁴ C'est donc cet accord secret qui permet à la France d'élaborer une entité militaire au Cameroun nouvellement indépendant

³⁹ Abwa, Commissaires et haut-commissaire, p. 34.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 374.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

et qui a favorisé la mise sur pieds d'un service de renseignement au Cameroun français. Le 10 mai 1958, Amadou Ahidjo déclarait à cet effet devant l'assemblée législative du Cameroun en ces termes : « c'est avec la France que, une fois émancipé, le Cameroun souhaite librement lié son destin pour vaguer de concert sur les mers houleuses du monde d'aujourd'hui⁴⁵ ».

Cette déclaration montrait déjà un signe d'indépendance coopération. Après donc la proclamation de l'indépendance de la partie française du Cameroun le 1^{er} janvier 1960. Les rétrospectives historiques montrent que, Ahmadou Ahidjo est nanti d'une mission qui est celle de perpétuer l'ordre colonial tout en mettant sur pieds un système de renseignement de maintien de l'ordre politique au Cameroun afin de préserver les intérêts des français. Celui-ci sera donc aidé par la France, l'armée camerounaise étant le fruit des accords militaires secrets signés entre le Président Ahidjo et le gouvernement français sera mis sur pieds au Cameroun dans le but de préserver les intérêts de la France dans ce territoire.⁴⁶ C'est la France qui fixe son organisation, les conditions de recrutement, bien évidemment les conditions d'aides techniques.⁴⁷ Elle aura donc pour mission de mettre hors d'état de nuire le mouvement du parti nationaliste camerounais.

Bien plus, l'un des accords militaires secrets signés par Ahmadou Ahidjo et le gouvernement français qui permet à la France de partir sans partir est le remplacement de la garde camerounaise en gendarmerie nationale en date du 22 février 1960 et l'orienté vers le maintien de l'ordre public et la police judiciaire le 31 décembre 1960⁴⁸. Cette orientation permet donc à la gendarmerie d'effectuer le renseignement en ceci qu'elle est prête de la population et surveille ses faits et gestes afin d'endiguer la rébellion Upéciste dans le territoire avec les méthodes françaises. Notons qu'à cette période, il y avait des représentants français dans ce corps qui favorisait sa gestion. Le but de la gendarmerie dans la première république était celui de venir à bout de la menace upéciste au travers des méthodes brutales.

Le Service d'Etude et de la Documentation (SEDOC) créé par l'emblématique chef de la police Jean Fochivé Fewou⁴⁹ est une transposition au Cameroun du Service de la Documentation Extérieure et de Contre-espionnage (SDECE) en France. Car ce dernier étant l'élève de Maurice Robert⁵⁰ avait qui il a fait tous ses stages en France. De retour donc au

⁴⁵ Consulté sur <https://www.camer.be>, consulté dimanche le 8 juin 2025 à 17hr45min.

⁴⁶ L. Koungou, *Culture stratégique et concepts*, p. 60

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé*, p. 145.

⁵⁰ Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé*. p. 3.

Cameroun, il va donc mettre sur pied un service de renseignement français sous le règne du Président Ahidjo afin de court-circuiter l'action de l'UPC. Ce service se caractérise alors par des arrestations arbitraires, Le recueil d'information dans la discrétion et bien évidemment les méthodes de tortures. Les services secrets et du renseignement seront donc l'héritage des Zones de Pacification (ZOPAC)⁵¹ installer dans les espaces de conflictualités afin de recueillir les informations fiables sur la menace subversive et de venir à bout de celle-ci. Ces services secrets vont donc instaurer la terreur de l'Etat qui consistait à parler ou mourir⁵² cela signifie que pour les malheureux pris dans la machine de la torture de l'Etat, passé aux aveux de tout ce dont l'Etat avait librement décidé de les accuser.

L'indépendance factice a donc permis à la création d'une armée camerounaise qui est le fruit des accords militaires secret signés par Ahmadou Ahidjo et le Cameroun qui a permis le transfert de la gendarmerie et l'implémentation d'un système de renseignement semblable au système de renseignement français. Au demeurant, l'implémentation des services secrets et de renseignement au Cameroun est connu pour régner et non pour gouverner.

II. LE CADRE JURIDIQUE

Les institutions dans un État ne sauraient fonctionner sans textes. Les services de renseignement sont donc des institutions qui méritent d'avoir des textes, encadrant leur activité. Quant au Cameroun, ces services bénéficient d'un ensemble de textes juridiques qui leurs sont appropriés. Ils empruntent des lois en matière de défense et de sécurité nationale⁵³. Il est donc important de reconnaître que la mise sur pieds de l'appareil militaire camerounais est définie dans le cadre du Plan raisonnable⁵⁴ et élaboré par les autorités françaises en 1959. La mise en place d'une armée nationale sera donc en rapport à l'indépendance à venir, mais surtout pour répondre à la rébellion de l'Union des Peuples du Cameroun (UPC) qui exige l'indépendance et le départ immédiat du gouvernement français depuis 1955. Le Cameroun a connu d'énormes difficultés tant sur le plan social que politique. Ces forces de police coloniales sont devenues des éléments indispensables au maintien de l'ordre et de la sécurité nationale. L'urgence de créer une armée nationale s'impose. Ce plan raisonnable qui, ayant circonscrit la menace sur le territoire fixe sur la règle de création de l'armée camerounaise et donnera espoir Amadou Ahidjo.

⁵¹ <https://www.camer.be> , consulté le 8 juin 2025.

⁵² *Ibid.*

⁵³ J. Nguema Ado, « La politique des renseignements au Cameroun », p. 120.

⁵⁴ Koungou : *Culture stratégique et concept*, p. 59.

Au Cameroun, les textes relatifs au service de renseignement qui favorisent leurs activités sont ceux relatifs aux normes des services de défense et de sécurité nationale et de sécurité nationale. Pour ce qui est donc de la défense de la patrie, c'est une tâche qui incombe à tous les citoyens⁵⁵ ici, nous faisons allusion au fait que le renseignement nécessite une participation de tous pour préserver les intérêts nationaux en procédant donc à une lecture de la constitution du Cameroun. Nous cernons donc le fonctionnement des services de renseignement camerounais. La constitution inspirant tous les autres textes de lois, nous pouvons évoquer certains textes traditionnels qui favorisent le dispositif du renseignement du Cameroun. On peut ainsi citer l'ordonnance de 1959/57 du 11 novembre 1959 portant création de l'armée camerounaise et de la loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense camerounaise à travers la politique de renseignement.⁵⁶ Pour mieux étayer cette partie, il sera question pour nous de dégager les textes traditionnels de l'armée dans la construction des services secrets et de renseignement au Cameroun et par la suite dégager le contenu constitutionnel dans le domaine du renseignement au Cameroun.

1- Les textes traditionnels

Il est important de rappeler que la création d'une entité militaire camerounaise a été définie dans le cadre du plan raisonnable élaboré par les autorités françaises en 1959 et tire ses sources de l'ordonnance n° 59/199 du 11 novembre 1959.⁵⁷ C'est ce texte qui organise le domaine de la défense⁵⁸ au Cameroun, c'est donc à travers le texte portant sur la création de l'armée camerounaise et organisation générale de la défense au Cameroun que vont naître la gendarmerie nationale, l'armée de terre, l'armée de l'air et la marine.⁵⁹ Ces différents corps d'armées vont donc naître en rapport à l'indépendance à venir. Mais aussi, pour faire face à la rébellion Upéciste, revendiquant l'indépendance immédiate par rapport au gouvernement français. Fort de cette ordonnance, il convient de dire qu'elle inscrit de manière implicite le renseignement au sein des forces de défense camerounaise.

Le Cameroun étant à cette date un territoire placé sous la tutelle française, même si ce texte, fait du premier ministre le chef du gouvernement, le responsable de la défense, aidé dans sa mission, par le conseil supérieur de la défense. Néanmoins ce document précise dans son article 20 qu'en attendant un texte spécial régissant l'armée camerounaise en gestation, les

⁵⁵ Entretien avec anonyme, officier supérieur de l'armée camerounaise, 55ans environ, Yaoundé le 15 mai 2025.

⁵⁶ Koungou, *Culture stratégique et concept*, p. 59.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ A.N.Y. Ordonnance n° 59/199 du 11 novembre 1959, portant sur la création d'une entité militaire camerounaise.

⁵⁹ *Ibid.*

textes français sont applicables en ce qui concerne l'administration et la discipline.⁶⁰ L'armée camerounaise devient donc un outil stratégique qui reste éveiller sur tout prêt à intervenir pour maintenir l'ordre et la défense sur tout le territoire. De ce fait, maintenir l'ordre et la défense consiste à faire le renseignement au sein des forces de défenses et de sécurité (FDS).⁶¹ Dans ce texte, n'intervient nulle part les services secrets et du renseignement. A cet effet, nous sommes contraints de croire que dans la stratégie camerounaise de recherche du renseignement toutes les composantes des forces de défense et de sécurité interviennent, ainsi le renseignement n'a pas une stratégie différente de celle de l'armée toute entière.

Les rétrospectives historiques montrent donc de ce fait que l'ordonnance de 1959 fixe les conditions de recrutement dans l'armée.⁶² Bien que le décret souligne que l'armée doit se constituer d'unités terrestres navales et aériennes (TAM). Seule la « grande armée »⁶³ voit le jour (l'armée de terre). Ce texte fixe également les conditions de recrutement dans l'armée. De ce fait l'armée de terre comprend à cette période des compagnies de combat formées d'éléments autochtones en service dans l'armée française et quelques 300 recrues du premier contingent suite au décret du 12 novembre 1959.⁶⁴

Lorsque le Cameroun français accède à l'indépendance en 1960, le pays devient responsable de sa défense nationale de par la constitution. La garde civique camerounaise est transformée en gendarmerie nationale et est organisée par l'ordonnance n°60/20 du 22 février 1960⁶⁵ et le décret n°60/280 du 31 décembre 1960⁶⁶ sur le service de la gendarmerie.

En réalité, c'est l'ordonnance n°60/20 du 22 février 1960 qui organise et régleme le statut de la gendarmerie.⁶⁷ Car, c'est ce décret qui oriente la gendarmerie vers le maintien de l'ordre public et la police judiciaire, elle est donc une force de sécurité également. Ce corps sera donc présent sur toute l'étendue du territoire camerounais pour des besoins d'enquêtes et du recueil des informations utiles au gouvernement car l'armée camerounaise est née dans un contexte particulier notamment la lutte pour l'auto-détermination. Celle-ci se focalise alors dans

⁶⁰ A.N.Y. Ordonnance n° 59/199 du 11 novembre 1959, portant sur la création d'une entité militaire camerounaise.

⁶¹ Entretien avec Nguema Ado Julien, 34 ans environ, Enseignant au CREPS, Yaoundé le 22 mai 2025. Entre 12hr00 et 113hr00.

⁶² Entretien avec Nguema Ado Julien, 34 ans environ, Enseignant au CREPS, Yaoundé le 28 mai 2025. Entre 10hr23min-13hr15min

⁶³ Entretien avec Boliang Vincent de Paul, 57 ans, chef de bataillon, Yaoundé, le 19 mai 2025. Entre 12hr 34-13hr00

⁶⁴ *Idem.*

⁶⁵ A.N.Y. décret n°60/280 du 31 Décembre 1960 sur le service de la gendarmerie.

⁶⁶ A.N.Y. Ordonnance n° 60/20 du 22 février 1960, portant organisation de la gendarmerie.

⁶⁷ *Ibid.*

la lutte contre l'insécurité qui caractérise le pays ce qui nous plonge dans la recherche du renseignement par la gendarmerie nationale afin de maintenir l'ordre et la sécurité nationale.

Ainsi cette armée est constituée d'un commandement supérieur des forces terrestres qui a sous son autorité les différents bataillons.⁶⁸ Également la garde civique bamiléké, les corps francs du Moungo et les guerriers du Noun chargées d'assurer la sécurité des populations, on pourrait comprendre qu'elles constituent donc à cette période une sorte de gendarmerie nationale bien qu'elle soit dotée des méthodes classiques. Cette organisation donc avait pour but de fournir des renseignements relatifs aux comportements et activités menées par ceux-ci qui présente le fonctionnement invisible ou discret de services secrets et de renseignement à cette période. Conscient donc de l'ordonnance de 1959, sur les forces de défense au Cameroun, notons qu'elle ne définit pas clairement les structures et le fonctionnement du renseignement au Cameroun. Cette ordonnance présente en clair la culture stratégique de défense au Cameroun qu'on peut définir comme étant l'ensemble des pratiques traditionnelles et des habitudes de pensée qui dans une société géographiquement définie gouvernent l'organisation et l'emploi de la force militaire au service d'objectifs politiques⁶⁹. Autrement dit, il s'agit d'un répertoire d'action des comportements militaro-politiques face à la menace. Dans la même lancée, la loi n°67/LI/9⁷⁰ du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense dans son premier article dispose que dans le cadre de la souveraineté nationale, la défense doit être assurée de manière permanente afin de préserver la sécurité et l'intégrité de l'État contre toute agression⁷¹. Au regard de cet article est pour nous de croire qu'il s'agit du rôle du renseignement car en temps de paix comme de crise en services de maintien de l'ordre et de sécurité ne peuvent fournir que des informations sur des potentiels menaces à venir pouvant mettre en mal l'ordre et la sécurité nationale. Ces services ont donc pour missions de transmettre ces informations à l'État afin d'anticiper ces menaces, notons sur la fonction première d'un service de renseignement et l'anticipation des menaces, cette anticipation permet donc au gouvernement de prendre les décisions éclairées.

Face à celle-ci, cette ordonnance ressort donc que clairement le rôle du renseignement au Cameroun. En temps de guerre, le renseignement constitue le pilier de connaissance de son ennemi et de maîtriser les stratégies. De manière permanente, il revient à dire que ce soit en

⁶⁸ A.N.Y. Ordonnance n° 60/20 du 22 février 1960, portant organisation de la gendarmerie.

⁶⁹ Consulté sur <https://www.record.fr>. Le 21 janvier 2025 à 17h 28 mm.

⁷⁰ A.N.Y. Décret n° 67/LF/9 du 12 juin 1967, portant organisation générale de la défense nationale.

⁷¹ *Ibid.*

périphériques que dans les villes, le maintien de l'ordre et de la sécurité est primordial. Cette loi de 1967 montre donc que la politique globale de sécurité de l'État augmente d'un cran au lendemain de l'indépendance, elle nous situe non seulement sur l'importance de la défense mais aussi du renseignement au Cameroun. La lecture même de son article premier dégage la place du renseignement.

Les textes susmentionnés ne sont pas les seuls à vouloir évoquer le renseignement au Cameroun. Il y a également d'autres textes ou s'inscrivent l'objet du renseignement au Cameroun, les textes sont appelés les textes accompagnateurs qui renforcent la défense camerounaise. Notamment la loi n°73/12 du 7 décembre 1973 portant règlement de la discipline générale dans les forces armées⁷² : la loi n°78/22 du 29 décembre 1978 portant création d'un corps d'officiers de réserve des forces armées.⁷³ Ces textes font ressortir les mécanismes liés à l'activisme du renseignement dans notre pays de manière implicite ou de manière pratique, les forces de défenses et de sécurité parviennent à faire leur travail et transmettent les informations aux autorités pour une prise de décision éclairé. De ce fait si nous définissons donc le renseignement dans le cadre militaire⁷⁴ nous verrons que le renseignement est l'ensemble des constatations et des informations de toutes nature intelligemment recherchés et ingénieusement exploités, permettant d'informer en temps utiles les autorités civiles. La participation de tous les ministres et de toutes les autorités administratives à l'effort de défense du pays. De même, cette loi répartit les différentes forces en une armée de terre, marine nationale, armée de l'air. À la suite de la loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967, de nombreux textes furent également signés portant création et organisation des armées.⁷⁵ Il s'agit notamment du décret n° 69/DF/266 du 18 juin 1969 pour la marine nationale, et du décret n° 69 /DF/282 du 18 juin 1969 pour l'armée de l'air.⁷⁶ Le décret n° 69/DF/310 du 11 aout 1969 crée et organise le service de l'alimentation.⁷⁷ La formation du personnel officier est règlementé par le décret N° 70/DF/391 du 11 aout 1970 portant organisation de l'école militaire inter armée.⁷⁸ Le décret n° 71/DF/157 du 5 avril 1971 organise le conseil supérieur de la défense nationale et le comité technique de la défense prévu par la loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967.⁷⁹ L'esprit de la défense est tourné vers la mobilisation des forces pour contenir les rebellions hostiles à la souveraineté nationale. Les formations sont

⁷² A.N.Y. Loi n°73/12 du 7 décembre qui réglemente la discipline générale au sein des armées.

⁷³ A.N.Y. Loi n°78/22 du 29 décembre 1978 portant création d'un corps d'officier de réserve.

⁷⁴ R. Kaole Aleokol, *Le Renseignement camerounais*, p. 26.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Kaole Aleokol, *Le Renseignement camerounais*, p. 26.

prioritairement axées sur le combat. Dans l'armée de terre, par exemple, les officiers commandent des sous-officiers et des hommes du rang au sein d'unités constituées de six (06) dans une perspective de combat.

2- Contenu constitutionnel

La loi fondamentale d'un pays qui marque son existence est la constitution. De ce fait c'est la norme des normes dans la nomenclature juridique⁸⁰ d'un État. C'est pour cette raison que son usage respecte un certain nombre de normes, ils sont donc aux services des acteurs politique. À cet effet, la bonne marche de l'État passe par la maîtrise de l'environnement tant sur le plan national que dans le cadre international. Il conviendrait donc de dire que c'est d'elle que toutes les autres lois proviennent, c'est pour cette raison qu'elle est considérée comme étant la loi du dessus des autres lois (la norme des normes). Chaque Etat à cet effet dispose d'un model national d'organisation qui lui soit propre à son activité des services secrets et du renseignement. Il repose sur quelques déterminants fondamentaux à savoir :

- La culture du pouvoir d'État⁸¹ qui peut confier un mandat aux services secrets et du renseignement afin de pouvoir protéger les institutions étatiques ou d'opérer les actions dans la clandestinité à l'étranger et militaire sur l'état des menaces qui pèsent sur le pays ou sur ses intérêts en vue de définir les politiques amenées et de permettre à chacun d'orienter son mode d'action
- La place accordée à la nation de communauté de renseignement : ici il s'agit des autres qui interviennent dans le renseignement. Dans un État, il s'agit entre autres déclarés et les autres acteurs.
- Le jeu respectif du secret et de la transparence vis-à-vis des institutions elles-mêmes.

Au regard de ces déterminants fondamentaux, nous comprenons que les orientations du renseignement sont à effet contenu dans les textes de loi au Cameroun. Qui nous permet de ressortir le contenu constitutionnel du renseignement au Cameroun. Dans le cadre de notre travail, nous pouvons donc retenir deux grandes constitutions.

⁸⁰ Texte de 24 articles, l'ordonnance stipule en son article premier qu'il est créé une armée camerounaise relevant de l'autorité du premier ministre, chef du gouvernement camerounais. L'article 1 fixe la mission de la nouvelle armée créée : « la mission principale de l'armée camerounaise est d'assurer en tout temps en toutes circonstances et contre toutes formes d'agressions, la sécurité et l'intégrité du territoire national ainsi que la vie de la population ». L'armée est donc de ce fait un outil stratégique en veille prompt à intervenir pour préserver l'harmonie nationale et garantir la souveraineté étatique.

⁸¹ R. Kaole Aleokol, « Le renseignement camerounais », p. 38.

La première constitution est adoptée au lendemain de l'indépendance du Cameroun français précisément en 1961⁸², après la réunification, la deuxième constitution est celle de 1972 au lendemain de la fin de la guerre civile au Cameroun. Celle-ci a apporté certaines modifications sur la constitution de 1961 car cette constitution ne prenait pas en compte l'égalité de tous devant la loi. Or, celle de 1972 prônait le fait que : l'être humain sans discrimination de race, de religion, de sexe, de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Cette constitution permet donc aux services secrets et de renseignement de recueillir des informations sur l'égalité de sexe et de race ; aussi que d'obédience religieuse dans la gestion administrative au Cameroun ; les services avaient donc la lourde tâche de veiller à ce que toutes les administrations respectent cette égalité afin d'éviter un soulèvement sur l'étendue du territoire. Rappelons à cet effet qu'à cette période au Cameroun dite période de paix relative, les décideurs politiques ne veulent plus vivre une guerre en interne. De ce fait, il est de bon ton de mettre sur pied des mesures excluant les discriminations de race afin de construire une véritable unité nationale. Au regard de cette de cette conception on peut comprendre ici que les orientations du renseignement sont à cet effet contenu dans les textes de loi au Cameroun. De ce fait parler de sécurité et de renseignement c'est parler de deux choses liées.

Cette constitution va se perpétuer avec la loi du 29 Juin 1979 qui fait du premier ministre Paul Biya le successeur constitutionnel du président Ahmadou Ahidjo⁸³. Cette idée de changement de statut politique du Cameroun est sans doute dû au fait que, la fin de la guerre opposant l'UPC aux institutions établies et ceux qui les représentent, les objectifs des services secrets et de renseignement vont se voir élargir, car le renseignement camerounais n'est plus uniquement focalisé sur la protection du président de la république et la guerre contre l'ennemi intérieur mais est également orienter vers les recherches économiques. Car le président Ahmadou Ahidjo pense que le développement du pays doit exclusivement passer par le « développement vert », la création des sociétés camerounaises et l'exploitation du gaz et du pétrole qui peuvent rendre l'économie camerounaise prospère et limitée la dépendance vis-à-vis de la France. Il est important de noter qu'à partir de 1975, le payement des salaires des

⁸² Texte de 60 articles, l'article 1^{er} de cette constitution stipule que la république fédérale du Cameroun est formée à partir du 1^{er} octobre 1961 du territoire de la république du Cameroun, désormais appelé Cameroun oriental et du Cameroun méridional anciennement sous-tutelle britannique désormais appelé Cameroun occidental. La république fédérale du Cameroun est démocratique, laïque et sociale. Elle assure l'égalité de tous devant la loi. Elle Affirme son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la déclaration universelle des droits de l'homme et la charte des nations unies.

⁸³ La révision constitutionnelle du 29 juin permet au premier ministre de terminer, le cas échéant le mandat du président de la République, ce qui permet à Paul Biya de succéder au président Ahmadou Ahidjo le 4 novembre 1982, à la suite de la démission de celui-ci qui se réfugie en France.

fonctionnaires camerounais sont parfois issus des prélèvements sur les caisses de stabilisations des produits agricoles⁸⁴. Comprenons donc que par cette révision constitutionnelle, la stratégie des services secrets et de renseignement durant cette période a pour but de promouvoir le développement économique du pays. En clair, il faut donc noter que de 1960 à 1971, la stratégie des services secrets et de renseignement vise assurer la sécurité du président Ahmadou Ahidjo et de 1971 à 1982, ces services sont orientés vers les recherches économiques : on parle à cet effet d'un renseignement de sécurité humaine ou un renseignement complet⁸⁵.

Dans ce chapitre, il était question pour nous de ressortir les évènements historiques (contexte historique) et le cadre juridique ayant permis la création des services secrets et de renseignement, ce qui nous a amenés à comprendre qu'au lendemain de l'indépendance, le Cameroun confie sa sécurité à la France afin de faire face aux différentes menaces qui prévaut à cette époque. Il va adopter un système d'armée classique afin de court-circuiter l'action de l'UPC. Car l'armée naît dans une période de trouble au Cameroun et elle a donc pour mission de mettre hors d'état de nuire tous ceux-là qui ne veulent s'exécuter. Les zones de pacification créées en 1958 qui constituaient les dispositifs de renseignement de la France va être réorganisées. Cette armée donc sera dotée d'une série de textes. Pour tâcher de recueillir des informations sur la menace subversive, maintenir l'ordre et la sécurité au sein du territoire d'où le rôle des services secrets et de renseignement, c'est donc pour cela qu'au Cameroun, les lois qui mettent sur pieds les services des armées et les confèrent leurs missions sont également les lois qui interviennent dans les services secrets et de renseignement et leur confèrent mandat également. Ces évènements historiques et cet arsenal juridique vont donc permettre la mise sur pieds de ces services secrets et de renseignement qui est l'intitulé de notre prochain chapitre.

⁸⁴ Entretien avec Julien Nguema Ado, 34 ans environ, Enseignant au CREPS, Yaoundé le 22 mai 2025.

⁸⁵ *Idem*.

**CHAPITRE III : IMPLÉMENTATION DES
SERVICES SECRETS ET RENSEIGNEMENTS
AU CAMEROUN**

La création des services secrets et renseignements au Cameroun est due à l'action de l'Union des Population du Cameroun (UPC) qui s'oppose au nouveau gouvernement établi par la France. Etant devenus des adversaires désignés¹, le président Ahidjo ne voulait pas que les organismes de l'UPC puissent se développer. Car ce parti était doté d'un programme qui s'articule autour des revendications indépendantistes et la réunification. Ce programme ne plait pas au président Ahidjo car soucieux d'éterniser son hégémonie au Cameroun il va employer toutes les méthodes pour discréditer l'UPC auprès des populations². A cet effet, le besoin d'informations se fait ressentir particulièrement au sein des organismes militaro-politiques. S'inquiétant de la montée des mouvements nationalistes au Cameroun, territoire devenu le fief des violences menées par les luttes armées du parti nationaliste contre l'administration française. Il faut à tout prix les endiguer ou les museler³. Pour y arriver, Ahidjo met sur pied son service de renseignement pour court-circuiter l'action du parti nationaliste au Cameroun.

I- GÉNÉRALITÉS SUR LES SERVICES SECRETS ET RENSEIGNEMENTS AU CAMEROUN

Les services secrets et renseignements sont des institutions au service de l'Etat dont la mission essentielle est la protection et la sécurisation de l'Etat. A cet effet, pour remplir leurs missions, ces services reçoivent des pouvoirs légaux qui les confèrent leurs missions pour exercer mieux leurs mandats. Ces services coopèrent avec d'autres institutions ou services à l'étranger qui leur permettent de renforcer leur capacité en matière de renseignement. Cette coopération internationale en matière de renseignement permet donc un échange de connaissances et de perfectionnement de ces services. Dans la mesure où les informations auxquelles un service secret et du renseignement ne pouvait pas recueillir uniquement par ses propres compétences mais par le biais de cette coopération, ce service est donc apte à recueillir ces informations. Dans cette partie, il sera donc question de présenter la structuration organisationnelle de ces services secrets et de renseignement, d'une part, montrer l'impact de la coopération internationale en matière de renseignement comme élément majeur permettant le perfectionnement des services secrets et de renseignement d'autre part.

¹ B. Anyia Enyegue, *Au Cameroun : les renseignements généraux français dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-maritime*, Paris, Harmattan, 2021. p. 94.

² Abwa, *Commissaires et hauts commissaires*, p. 341.

³ Anyia Enyegue, *Au Cameroun : les renseignements généraux*, p. 118.

1- Missions et organisation des services secrets et renseignements

Pour exercer leur mandat, les services secrets et du renseignement reçoivent des pouvoirs légaux⁴ particuliers qui dépendent du contexte national et de leurs fonctions, dans les limites du droit international ainsi que des droits humains. Ces services ont cependant l'autorisation légale de restreindre les droits civils et humains dans certaines situations. A titre d'illustration, certaines méthodes de collecte d'informations peuvent cibler le droit à la vie privée et partager des informations personnelles.

Ces services ont donc pour principale mission de fournir des renseignements à leur gouvernement afin qu'ils ne puissent rien ignorer de ce qui se passe dans la société. Ils offrent donc au gouvernement des services de veille et d'analyse d'alerte relatifs à la sécurité nationale⁵ sur l'actualité du monde et du territoire ainsi que sur les différentes actions des ennemis potentiels ou avérés. Sur les plans de défenses et d'opérations militaires ennemis, ils mettent en œuvre des moyens de protection des secrets de l'Etat contre les services étrangers. Ces services sont de ce fait actifs dans le contre-espionnage ou l'anti terrorisme⁶ ainsi que des opérations clandestines. Dans ce sillage, nous retenons à cet effet quatre missions essentielles que remplissent ces services secrets et renseignements notamment :

- Lutter contre l'ennemi intérieur ;
- Fournir au gouvernement des informations fiables sur les menaces pour l'Etat et sa population. De ce fait, ces services participent à la stabilité et la paix.
- Recrypter les questions complexes et avertissements des problèmes naissants, menaces aux intérêts nationaux, risques et opportunités.
- Garantir la sécurité de l'Etat, car ils constituent le bras fort de l'Etat.

Les missions de ces services aident les responsables politiques à : Définir les intérêts nationaux, élaborer des stratégies militaires et de sécurité nationale cohérentes avec une politique de sécurité adaptée, déterminer la mission, la doctrine et les stratégies des forces armées et autres institutions de sécurité, anticiper et résoudre les crises nationales, prévenir les menaces pour l'Etat et sa population.⁷

⁴ <https://www.dcaf.ch.org>, consulté le 06 janvier 2025 à 17h 42 mm.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ Bau, « Le renseignement au prisme... », p. 2.

Dans leurs missions, les services secrets et de renseignements peuvent cibler un seul domaine (renseignement intérieure, étranger, militaire, criminel ou financier) ou travailler dans plusieurs domaines (surveillance de la sécurité intérieure et extérieure). À cet effet, les Etats peuvent réunir des fonctions de renseignement courant des thématiques particulières (anti terrorisme, criminalité financière). Ces services de renseignement civils, militaires, policiers et diplomatiques dont l'application des lois forme avec les unités dépendent d'autres institutions de sécurité le « monde du renseignement »⁸

2- La coopération internationale en matière de renseignement

La deuxième guerre mondiale a favorisé un rapprochement entre les États et par la suite, la guerre froide a perpétué cette nécessité en encourageant la mise sur pied d'importantes alliances, il faut dire à cet effet que la situation qui caractérise la scène internationale à cette période est la bipolarité du monde. Cette division du monde en deux blocs (Est, Ouest) va donc créer un nouveau paradigme sur la scène internationale notamment la coopération internationale au chapitre du renseignement.

La coopération internationale en matière de renseignement se définit donc comme étant la collaboration entre les organismes de renseignement de plusieurs Etats à diverses fins de défense, sécurité nationale, prévention et détection du crime organisé⁹, cette coopération au chapitre du renseignement s'étend à la fois sur les activités des services secrets et de renseignements ainsi que l'intérêt national du pays.

Les services secrets et du renseignement décident comment et avec qui coopérer sur la scène internationale. Cette coopération peut avoir plusieurs motivations notamment l'obtention des informations difficiles à recueillir, limite les activités de recherches risquées. Certains services de renseignement étrangers peuvent être moins menacés dans les Etats en conflit. Ou avoir un meilleur accès parce qu'ils partagent les caractéristiques avec la population. Ces services décident comment ou et avec quels services étrangers ils coopèrent selon le cadre juridique. Elle peut avoir différentes motivations¹⁰ parmi lesquelles :

- Obtenir des informations difficiles à recueillir ;
- La préparation des tâches et des charges accroît l'efficacité de ces services ;

⁸ Bau, « Le renseignement au prisme... », p. 2.

⁹ *Ibid.*, p. 2.

¹⁰ M. Gourgeon « Coopération en matière de renseignement, une nécessité pour la sécurité », *Documentation et bibliothèques*, vol. 2, n°4, décembre 2006, pp. 245-246.

- Bénéficiaire d'autres éclairages sur les menaces et problèmes, ce qui permet de sortir des hypothèses établies et améliore le processus décisionnel.

Pour ce qui est donc de la coopération internationale en matière de renseignement, on distingue à cet effet, la coopération bilatérale et la coopération multilatérale en matière de renseignement. Appelons ici coopération bilatérale en matière de renseignement¹¹ en échange naturel d'information et de renseignement entre deux partenaires ou deux pays. Dans la première république, le Président Ahidjo a signé plusieurs accords bilatéraux en matière de renseignement avec plusieurs Etats notamment la coopération entre la France et le Cameroun. Cette coopération commence lorsque le pays est placé sous mandat B de la Société des Nations (SDN) en 1921.

Au lendemain de la grande guerre de 1945 ces relations vont s'intensifier car le gouvernement français est soucieux de pérenniser son règne dans ses possessions africaines en général et au Cameroun en particulier. On verra une série de commissaires et hauts commissaires au Cameroun afin de maintenir l'ordre et la sécurité à l'intérieur du pays et surtout maintenir le Cameroun dans son pré carré¹². Le premier accord de défense et d'assistance militaire entre le Cameroun et la France sera donc ratifié le 11 novembre 1959, implémentant une entité militaire au Cameroun.¹³

Bien plus, cet accord organise la future armée, fixe la date de son fonctionnement et les conditions d'aide technique apporté par la France aux forces armées camerounaises pendant les premières années de son existence¹⁴. Le second accord en matière de défense de sécurité est la transformation de la garde camerounaise en gendarmerie nationale en date du 22 février 1960.¹⁵ Cet accord organise donc la gendarmerie¹⁶ la régleme et l'oriente vers le maintien de l'ordre public et la police judiciaire, cette orientation sur le service de la gendarmerie a lieu en date du 31 décembre 1960. Le troisième accord est un protocole relatif à la sécurité des vols des aéronefs militaires signés le 18 juillet 1966 à Yaoundé.¹⁷ Cet accord permet un échange des informations et se prêtent mutuellement assistance pour les enquêtes d'accidents aériens. Ce protocole relatif a donc pour objet : « l'armée de l'air française et l'armée de l'air de la

¹¹ M. Gourgeon « Coopération en matière de renseignement », pp. 245-246.

¹² Abwa, *Commissaires et hauts commissaires*, p. 341.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ M. Gourgeon, « La coopération en matière de renseignement », pp. 248-251.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ L. Koungou, *Culture stratégique et concepts*, p. 60.

¹⁷ *Ibid.*, p. 66.

République fédérale du Cameroun coopèrent dans le domaine de la sécurité, des vols des aéronefs militaire en engrangeant des informations et en se prêtant mutuellement assistance pour les enquêtes d'accidents aériens ». Le 21 février 1974, la France et le Cameroun signe une coopération militaire mis à la disposition de l'état unitaire du Cameroun. Il vient compléter les accords de 1966.¹⁸

Les rétrospectives historiques montrent que en 1961, le service de coopération technique internationale de police est créé en France et dirigé par Jean Parsi¹⁹. C'est un service chargé de la recherche de la recherche du renseignement en Afrique. On comprend que ce service peut être perçu comme « l'Interpol Franco-Africain²⁰ ». Dès sa création, ce service a quatre missions notamment : le suivi des coopérant surplace, le détachement du personnel Français auprès des polices nationales pour aider « l'organisation technique », la formation et le perfectionnement du personnel de police des pays d'Afrique noir et la mission de procurer aux Etats qui demandent certains renseignement utiles à leurs services de police qu'ils ne sont pas à mesure de recueillir par leurs propre moyen et que le SCTIP peut recueillir auprès des services actifs de la police Française²¹.

C'est sans doute au regard de ces missions du SCTIP que le Cameroun va nouer une coopération au chapitre du renseignement avec cette institution dans le but de perfectionner et d'étendre son réseau de renseignement Généraux, car il forme les hauts fonctionnaires de polices tout en proposant des cours détaillés sur les renseignements généraux.

Par ailleurs, dans la première République du Cameroun, il existait déjà une coopération bilatérale au prisme du renseignement entre le Cameroun et l'état d'Israël. L'état Hébreu est réputé pour son domaine militaire et sécuritaire, perceptible à travers les 13 succès de son armée de défense appelée "Tsahal"²² le Tsahal est une armée de citoyens fondée sur le service militaire obligatoire avec un corps d'officiers de carrière et des réservistes, hommes et femmes. Cette armée a pour objectif la défense de l'Etat, sa souveraineté et son intégrité territoriale, la dissuasion et la lutte contre le terrorisme. C'est donc au regard de cette expertise et des capacités

¹⁸ L. Koungou, Culture stratégique et concepts, p. 60.

¹⁹ S.C.T.I.P., *Les renseignements généraux*, Paris, Presse de l'imprimerie Nouvelle, 1996, p.131.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² R.G. Ndo'o, « La coopération israélo camerounaise (1959 – 2008) » Thèse de Doctorat/ Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014, p. 311.

fonctionnelles et logistiques de cette armée que le Cameroun va établir sa coopération sécuritaire avec Israël.²³

Au cours des années 1960, l'Etat hébreu a formé des fonctionnaires de sécurité Camerounaise. Ces derniers étaient des stagiaires du corps de la police camerounaise dirigé par Paul Pondi²⁴. Cette formation était axée sur des méthodes répressives qui devaient aider ces stagiaires à faire face à la menace subversive une fois de retour au pays. Ces derniers devaient donc mettre en exergue ce qu'ils ont pu apprendre en Israël pour pouvoir aider le gouvernement à court-circuiter l'action de l'UPC. Aussi il y avait également le volet sécuritaire qui consistait à maintenir l'ordre et la paix à l'intérieur du territoire qui revient à faire le renseignement, notons que l'état d'Israël par son armée est réputé pour la dissuasion et également la lutte contre le terrorisme. Cette formation des stagiaires camerounais par l'état d'Israël avait également pour but de renforcer la capacité en matière de renseignement policier qui devrait être utile pour asseoir une paix relative dans la première République du Cameroun. Il serait de bon ton de noter que l'état d'Israël avait invité Paul Pondi responsable de la police camerounaise à effectuer un voyage au sein de l'état Hébreu afin de présenter ses observations sur l'enseignement dispensé à ses stagiaires²⁵.

Le but donc de cette coopération bilatérale entre le Cameroun et l'état d'Israël consistait à renforcer les capacités de sécurité et de renseignement de la police camerounaise afin de mettre hors d'état de nuire le mouvement des Upécistes également instaurer une paix au sein de l'état du Cameroun. Tout en étant apte à surveiller le faite et gestes de la population. La coopération internationale en matière de renseignement est également utile dans les situations multilatérales : partages d'évaluations communes et des perspectives stratégiques, négociations a huit-clos, confirmation de stratégies de défense pacifiques, appui aux missions de maintien de paix.²⁶

Pour ce qui est de la coopération multilatérale²⁷ en matière de renseignement, elle peut se définir comme étant une coopération établie entre plusieurs partenaires ou plusieurs agences de renseignement pratiquant un échange naturel d'informations et de renseignement. Créé en 1923, Interpol est un exemple d'organisation basée sur les relations multilatérales en matière

²³ Ndo'o, « La coopération israélo camerounaise... », p. 326.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ R.G. Ndo'o, « La coopération israélo camerounaise (1959 – 2008) » Thèse de Doctorat/ Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014, p. 311.

²⁶ <https://www.Dcaf.cm>. Consultée le 28 juin 2025, à 17h 30mm.

²⁷ Gougeron, « La coopération en matière de renseignement », p. 247.

de renseignement. Cet organisme représente la plus importante organisation sur la lutte contre la criminalité. Le Cameroun après son indépendance en 1960 (Cameroun français) devient membre de cette organisation dans le souci de pouvoir mettre fin aux troubles sociaux politiques qu'il y avait au Cameroun à cette période.²⁸ C'est donc du désir de collaborer avec d'autres services et de renforcer son dispositif sécuritaire et de renseignement que le nouvel état indépendant va adhérer à cette organisation. Sous un autre angle, on peut comprendre que cette coopération avec Interpol a permis un perfectionnement des SSR camerounais dans le recueil des informations à l'échelle nationale qu'à l'internationale.

Au demeurant, la coopération internationale au chapitre du renseignement permet un échange de connaissances entre les différents services. Dans la première République, les services secrets sont considérés comme des acteurs clés permettant au gouvernement d'établir la paix tout en mettant fin aux réseaux. A cet effet, ces services se trouvent donc dans l'optique de coopérer avec d'autres services ou agences pour mener à bien leurs tâches.

II. CRÉATION DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN DANS PREMIERE REPUBLIQUE

Dans un État, la promotion du maintien de l'ordre et la sécurité s'organise autour des institutions qui confèrent à ces services des missions bien précises. Dans la première république, il était question au lendemain des indépendances de maintenir l'ordre et la stabilité au sein du territoire. Celui-ci va donc mettre sur pied une multitude de services chargés du maintien de l'ordre et de la défense. La pluralité de ces services permet de comprendre et de connaître les structures qui sont en charge du renseignement. La diversification de ces institutions permet de la vigueur avec laquelle Ahidjo souhaitait maintenir le pays dans une paix relative tout en mettant fin aux réseaux. À cet effet, la sécurité étant un élément qui appartient à l'État, l'ensemble des services qui sont en charge des services secrets et de renseignement appartiennent de ce fait à l'État. Cette création des services secrets et de renseignement apparaissent comme des éléments stratégiques pour Ahidjo afin de pérenniser son règne. Pour construire donc son dispositif sécuritaire et son système de renseignement, celui-ci va le faire avec ceux qu'il considère. Car pour lui, seuls ces derniers peuvent assurer sa sécurité.²⁹ Au

²⁸ <https://www.Interpol.int>, consulté le 13 mars à 11h 23 mm.

²⁹ Entretien avec Julien Nguema Ado, 34 ans environ, Enseignant au CREPS, Université de Yaoundé II. Yaoundé le 06 février 2025.

Cameroun, nous distinguons alors les institutions spécialisées dans le renseignement et les institutions complémentaires dans la recherche du renseignement sous l'ère Ahidjo.

1- Les institutions spécialisées dans le renseignement dans la première république

Pour maintenir la sécurité et faire face à la menace subversive du mouvement nationaliste du parti nationaliste (UPC) Ahidjo va mettre sur pied des institutions spécialisées dans le renseignement notamment :

- le ministère des forces armées, responsable de l'étude du plan de défense ; la mise en œuvre des stratégies de défense³⁰ ainsi que de l'organisation des tribunaux militaires. Cette institution voit le jour au lendemain de l'indépendance du Cameroun français (1961).
- Créant une armée qui a est définie dans le cadre du plan raisonnable et tirant ses sources de l'ordonnance n° 59/57 du 11 novembre 1959.³¹ Cette institution créée est donc un élément stratégique prêt à intervenir pour maintenir l'ordre et à mener la défense sur tout le territoire. « Maintenir l'ordre c'est faire le renseignement car il faut être renseigné pour pouvoir maintenir l'ordre et assurer la défense ». Dans le cadre de cette institution, on parle donc du renseignement militaire³². L'ordonnance de 1967 organise la défense du Cameroun, ce texte portant sur l'organisation de la défense au Cameroun va introduire certaines structures ou institutions du ministre de la défense dans le recueil du renseignement sur le plan national notamment ;
- le ministère des forces armées a son service spécialisé dans le renseignement notamment la Sécurité Militaire (SEMIL)³³. Ce service a pour mission de protéger le secret militaire, lutte contre les ingérences, favorise la protection du moral dans les armées et la gendarmerie. Ces trois rôles joués par cette institution contribuent au maintien de la paix et de la sécurisation du corps armée au Cameroun. C'est l'instrument de renseignement du ministre de la défense pour assurer les responsabilités en matière de sécurité du personnel militaire, C'est cette institution qui lui transmet les informations sur les comportements des troupes en temps de paix comme en temps de guerre. Cette institution favorise la détection des installations sensibles des armées.

³⁰ Nguema Ado, « La politique des renseignements », p. 149.

³¹ L. Koungou, *Culture stratégique...*, p. 59.

³² *Ibid*, p. 150.

³³ *Ibid*.

La SEMIL est donc l'élément stratégique du Ministère des Forces Armées car il transmet les informations ou des renseignements militaires. À côté de la sécurité militaire, on peut également retenir aussi « la garde républicaine ou garde rapprochée » du Président Ahidjo. C'est l'institution chargée du renseignement en charge de la sécurité du Président, sa famille et ses invités.³⁴

Son objectif principal étant celui d'assurer la protection du Président Ahidjo, sa famille et ses invités. Pour ce faire, cette institution est essentiellement constituée des ressortissants du grand nord, car pour lui, seuls ces derniers pouvaient assurer sa sécurité.³⁵ Sa sécurité ne pouvait donc pas se faire avec des hommes et des femmes venant de partout. Il va donc bâtir cette garde rapprochée avec une attention particulière.

Les tableaux 1 et 2 ci-après présentent les ministres et les officiers supérieurs du régime du président Ahmadou Ahidjo :

Tableau 1 : Les ministres des forces armées sous le régime Ahidjo de 1960 à 1983

Ministres des forces armées	Noms	Provinces	Ethnies	Années
Ministre	Jean Baptiste Mabaya	Est	Baya	1960-1961
Ministre	Sadou Daoudou	Nord	Peul	1961-1981
Ministre	Abdoulaye Maikano	Nord	Peul	1981-1983

Source : Entretien avec Nguema Ado Julien 34 ans environ, Enseignant au CREPS, Université de Yaoundé II. Yaoundé le 06 février 2025.

³⁴ Entretien avec Ayina Jean Leopold, 60 ans environ, Adjudant-chef major retraité à l'office national des anciens combattants, Yaoundé, Yaoundé le 06 février 2025.

³⁵ *Ibid.*

Tableau 2 : Appareil sécuritaire sous le régime Ahidjo de 1960 à 1983

Noms	Grades	Provinces	Poste occupé
Ibrahim Saleh	Colonel	Grand-Nord	Commandant de la garde républicaine
Oumarou Djam yaya	Colonel	Grand-Nord	Chef du cabinet militaire du président de la république
Abdoulaye Garoua	Colonel	Grand-Nord	Commandant des forces d'interventions de Koutaba
Ibrahima Wadjiri	Colonel	Grand-Nord	Délégué général de la gendarmerie nationale
Aba kaka Bourkou	Colonel	Grand-Nord	Intendant des forces armées
Ngoura Belladji	Colonel	Grand-Nord	Responsable de la securite et de la defense, commandant du quartier général
Abdoulaye Mohamadou	Chef d'escadron	Grand-Nord	Commandant de la SEMIL

Source : *Idem.*

A l'observation, ces tableaux montrent que pendant le règne d'Ahidjo, les postes stratégiques sont occupés par ses affidés tant dans l'administration public que dans l'armée.

La garde rapprochée produit des renseignements liés à ses missions, le Président Ahidjo ne devait rien ignorer de ce qui se passe ou se dit ou pire encore ce que les uns et les autres pensent, car le renseignement est avant tout pour le roi.³⁶

La camerounisation de la gendarmerie en 1962 permet à ce corps de s'organiser autour de deux textes essentiels d'où apparait son organisation : l'ordonnance n°60/20 du 22 janvier 1960 portant organisation générale de la gendarmerie nationale et le décret n° 60/280 du 31

³⁶ Entretien avec Ayina Jean Leopold, 60 ans environ, Adjudant-chef major retraité à l'office national des anciens combattants, Yaoundé le 06 février 2025.

décembre 1960 sur les services de la gendarmerie.³⁷ Pour ce qui est du renseignement de la gendarmerie, celui-ci repose sur l'instruction présidentielle n°27/CAB/PRF du 22 juillet 1963 relatif à la recherche et à la diffusion du renseignement en matière de sécurité intérieure et extérieure³⁸ du Cameroun. Comprenons donc à cet effet la raison pour laquelle ce corps est présent tant dans les villes que dans les périphériques d'où sa compétence territoriale.³⁹ Cette instruction présidentielle est donc explicitée par la note du Délégué Général à la gendarmerie n° 1451/DGG/RENS/4 du 6 mai 1969 sur la collecte du renseignement.⁴⁰ Ce corps avait pour rôle dans la première république d'observer directement le comportement des citoyens et des populations. Étant considérée à cet effet comme une force mixte, les renseignements que les militaires de la gendarmerie⁴¹ fournissent sont ceux de première et deuxième catégories. Il s'agit à cet effet du renseignement prévisionnel.⁴² C'est donc un moyen d'empêcher les Upécistes à poser des actes capables de déstabiliser l'ordre et la sécurité du Cameroun. C'est pour cette raison que les renseignements fournis par la gendarmerie sont ceux relatifs aux évènements qui touchent l'ordre public. Cette mission revient à la direction de l'emploi et des structures. Sous Ahidjo, la gendarmerie commandait également les forces supplétives. Dans la lutte contre la rébellion, il existait la garde civique nationale qui était chargée de la surveillance des faits et gestes de la population. Ces forces supplétives constituent le pilier du renseignement de la gendarmerie.

Au côté des forces régulières, la police nationale constitue un des piliers du système de défense et de sécurité nationale.

Au regard de ce qui précède, il convient de noter que sous l'ère Ahidjo, ce corps est institué et règlementé par la loi n° 67/LF du 12 juin 1967 portant organisation de la défense nationale.⁴³ Les missions de la police durant cette période sont celles relative au maintien de l'ordre et de la sécurité. Ces missions se font dans une discrétion ou confidentialité au de la de la norme⁴⁴.

³⁷ Cf. l'instruction présidentielle n°27/CAB/PRF du 22 juillet 1962, portant sur la recherche et à la diffusion du renseignement en matière de sécurité et de sureté de l'Etat.

³⁸ A.N.Y. Instruction présidentielle n°27/CAB/PRF du 22 juillet 1960, orientant la gendarmerie dans la recherche et la diffusion du renseignement tant sur le plan intérieur extérieur.

³⁹ Entretien avec Beyala Arnaud, 30 ans environ, Gendarme major brigade Tibati, Yaoundé le 09 mars 2025.

⁴⁰ A.N.Y. Note n°1451/DGG/RENS/4 du 06 mai 1969, portant sur la collecte du renseignement de la gendarmerie.

⁴¹ Entretien avec Boliang Vincent de Paul, 57 ans environ, chef de bataillon à la base 101, Yaoundé le 15 mai 2025.

⁴² Bau, *Le renseignement au prisme*, p. 47.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ T. A. Noubissi, « Police et société au Cameroun de la décolonisation française (1922) à 1972, Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2018. p. 195.

Pour ce qui est du « renseignement policier⁴⁵ », deux institutions sont chargées de son recueil et exploitation notamment « les renseignements généraux⁴⁶ » constitués des commissariats spéciaux placés sous l'autorité d'un commissaire spéciale du chef-lieu de la région avec pour mission de suivre les mouvements politiques locaux, africains et européens, leur création, programme, évolutions, leurs principaux représentant, leur importance numérique et leur influence sur les populations. Ces commissariats spéciaux sont alors orientés vers des missions de sécurités publiques et de police judiciaire qui deviennent des compléments de l'appareil de renseignement dans le cadre de la lutte subversive. Ces commissariats spéciaux étaient présents⁴⁷ à Douala et Maroua en 1951, Nkongsamba, Yaoundé, Mbalmayo et fort-foureau de 1954 - 1955.⁴⁸ Les renseignements fournis par la police sont ceux relatifs aux articles 73 et 6 du décret susmentionné. La présence des commissariats dans ces localités est due au fait que le Président Ahidjo voulait être au courant de tout et ces commissariats auront dont pour missions de recueillir des informations auprès des populations des zones crisogènes. Notons qu'au moment de l'implantation de ces commissariats dans ces zones, celles-ci étaient caractérisées par des troubles. Il était donc question pour ces commissariats de recueillir les renseignements afin d'assurer la paix et la sécurité dans toute l'étendue du territoire.

Le commissariat spécial pour sa part était chargé de recueillir les renseignements ; car sous la pression des évènements qui caractérisent le pays à cette période, le besoin d'informations se fait ressentir plus précisément au niveau des États-majors administratifs et militaires, s'inquiétant à juste titre de la montée du terrorisme. Les commissariats spéciaux apparaissent donc comme des outils stratégiques capables de stopper les mouvements politiques locaux. À côté des commissariats spéciaux, nous avons les commissariats de sécurité publique⁴⁹ qui sont des policiers en tenue chargés de maintenir l'ordre. Il s'agit donc de faire du renseignement. Car, pour maintenir l'ordre il faut être renseigné. À cet effet, tout policier est un gardien de la paix, tout policier est donc en agent de renseignement.⁵⁰ Pour ce qui est de la surveillance du territoire, elle a pour but d'assurer la surveillance secrète des étrangers en séjour sur le territoire camerounais. Comprenons donc Nizam Al-Mullk lorsqu'il affirme en ces termes : « les rois intelligents et avisés amendent leurs caractères, adoptent une conduite sage,

⁴⁵ <https://www.pur.edition.fr>, consulté le 10 avril à 15h 22mm.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ B. Anya Enyegue, *Au Cameroun : les renseignements généraux*, p. 125.

⁴⁹ <https://www.pur.edition.fr>, consulté le 10 avril à 15h 22mm.

⁵⁰ Entretien avec X, 28 ans environ, Inspecteur de police, Yaoundé le 08 mars 2025.

s'entourent des hommes compétents et droits. Prennent toutes les préoccupations afin que personne ne puisse leur trouver un sujet critique... ».⁵¹

Les sources d'archives montrent que la police politique est créée en 1960 par le Président Ahidjo, à cette période, il y a encore la présence française au Cameroun qui militent pour la préservation des intérêts vitaux de la France, également engagé dans la lutte contre l'insurrection au sein du pays. Ces derniers surveillaient à cet effet, les faits et gestes de la population et recherchaient les renseignements. C'est sans doute pour cette raison que la section d'étude basée à Yaoundé avant l'indépendance sera remplacée par le bureau d'étude et la documentation le 26 mars 1960 (BEDOC).⁵² Pour un recueil d'information plus large dans tout l'étendue du territoire. Le BEDOC est donc le fruit de l'expertise des agents de renseignement français qui avaient été envoyés auprès d'Ahmadou Ahidjo ; notamment Jacques Foccart, patron du SDECE et Maurice Odent, un policier français qui sont venus créer s au Cameroun ce bureau afin de recueillir les informations dans toute l'étendue du territoire sur les faits et gestes de l'UPC mais surtout la préservation des intérêts française.⁵³ Cette dernière organise la ville, recherche la sécurité non seulement individuelle mais collective.⁵⁴

Il est donc fort à penser qu'au lendemain de l'indépendance (1960) Ahidjo a pour ambition d'en finir le plus rapidement possible avec la révolte de l'UPC. Ce dernier met sur pied le BEDOC un service plus large que la section d'étude de Yaoundé qui se concentrait uniquement dans le recueil des renseignements à Yaoundé. Ce BEDOC a pour particularité qu'elle s'étend sur toute l'étendue du territoire en matière de recueil d'information liées au renseignement car elles comportaient des services extérieurs implantées dans certaines villes du Cameroun sous l'appellation de Brigades Mixtes Mobiles (BMM) implanté dès 1960 dans les villes de Dschang, Nkongsamba qui sont des foyers des maquisards également à Kumba avec une compétence territoriale s'étendant jusqu'à Manfé⁵⁵.

Au regard de cette structuration du BEDOC, On comprend que ce service avait la particularité de recueillir facilement et rapidement les informations sur la menace subversive au Cameroun.

⁵¹ Bau, *Le renseignement au prisme*, p. 148.

⁵² J.D. Awona, « La police au Cameroun : évolution et incidences socio-économiques (1925-2012) », Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, 2022, p. 51.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ P. Pondi, *La Police au Cameroun (Naissance et évolutions)*, Editions CLE Yaoundé, 1988, p. 75.

⁵⁵ J.D. Awona, « La police au Cameroun : évolution... », p. 51.

Bien plus, Jean Fochivé qui s'est fait former en France dans le domaine des renseignements, de retour au Cameroun, il est nommé commissaire central de la ville de Douala et il va participer à la recherche du renseignement au sein du BEDOC⁵⁶. On peut à cet effet croire que durant ces deux années de fonctionnement du BEDOC, Jacques Foccart et Maurice Odent ont transféré des savoirs à Jean Fochivé afin de diriger plus tard cette structure de renseignement. Sous un autre angle, il était important pour le président Ahidjo de créer une structure de renseignement propre au Cameroun comme tous les États au monde. On peut donc conclure que le passage de Jean Fochivé au BEDOC était un moyen d'engranger les connaissances afin de mettre sur pied un service de renseignement camerounais.

Suite au décret n°55 du 08 décembre 1961, le BEDOC sera érigé en service d'étude et de la documentation fondé par Jean Fochivé le 06 janvier 1962.⁵⁷

La nouvelle structure bien organisée était sur la responsabilité de Jean Fochivé secondé dans sa tâche par un directeur adjoint.⁵⁸ Ce nom avait certes changé, mais les missions restaient les mêmes. Au sein de ce service notons la présence des policiers, militaires, gendarmes et civils d'où un personnel mixte. Un an après la création de ce service, est créée en 1963 une brigade mixte mobile à Bamenda couvrant les localités de Wum et Bamenda.⁵⁹ La création de cette brigade mixte mobile est sans doute pour rendre le réseau de recherche du renseignement du SEDOC plus large au Cameroun. Ce service avait pour mission de fournir à Ahidjo les renseignements stratégiques lui permettant d'avoir une connaissance sur la menace subversive et les moyens pour l'endiguer. Ce service est considéré comme la *gestapo* du régime Ahidjo, car il était également chargé d'interpeller les suspects et les embarquements dans les commissariats et quelques autres chambres de tortures.⁶⁰ Son rôle s'élargit en 1969, car le 02 mai 1969, son rôle est de suivre avec munition les faits et gestes des Camerounais à l'étranger et leur relations éventuelles avec les formations révolutionnaires ou paramilitaire.⁶¹

Les conditions de recrutement au sein de ces services obéissaient à des critères particuliers. On pourrait donc dire que Jean Fochivé a réussi à asseoir un service camerounais de renseignement efficace car il est fort probable que ses successeurs lui ont permis de prendre connaissance sur tous les dossiers relatifs à la vie de la nation.

⁵⁶ F. Fenkam, *Les Révélations de Jean Fochivé, chef de la police politique ...* p. 5.

⁵⁷ Décret n°55 du 8 décembre 1961 portant création du service d'étude et de la documentation.

⁵⁸ J.D. Awona, « La police au Cameroun : évolution ... » p. 52.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

Rappelons qu'en 1960, le Cameroun sous tutelle de la France obtient son indépendance, le président Ahidjo dans le souci d'éradiquer la résistance avait mis en marche le processus de fusion de tous les partis politiques qui s'est consolidé le 1^{er} septembre 1966 avec la création de l'Union Nationale Camerounaise (UNC) parti qu'il présente comme unifié.⁶² Il va donc étendre les moyens d'action de son service secret et du renseignement. Au point où il fera du SEDOC une direction d'étude et de la documentation en 1969.⁶³ On pourrait donc penser que le changement de nom était dû au fait que les upécistes connaissaient déjà ce service. Le SEDOC va donc militer pour l'unification de tous les partis politiques également se rapprocher auprès des upécistes avec pour motif de relégaliser ce parti sur la scène politique camerounaise. Ainsi, Théodore Mayi-Matip un an après sa rénovation devient le chef de l'UPC membre important de l'union national du Cameroun et vice-président de l'assemblée nationale dès 1973 d'où l'utilité du SEDOC. A cet effet, on peut donc être tentés de croire que l'intervention de Théodore Mayi-Matip sur la scène politique camerounaise est sans doute pour décapiter l'UPC confiné dans le maquis. D'où les succès du SEDOC on pourrait donc conclure que Fochivé à réussir l'action demander par la France. Une analyse plus juste voudrait que le système de parti unique soit un cadre général de la politique française en Afrique. Le SEDOC, a donc contribué à consolider le pouvoir politique à l'intérieur du pays. C'est pour cette raison que ce service va changer de nom en 1969. Car il y a l'affaire Ndogmo qui bat son plein au Cameroun, à cette période Monseigneur Albert Ndogmo et Ernest Ouandie sont soupçonné de préparer un coup d'Etat contre le régime de Yaoundé.⁶⁴ Monseigneur Ndogmo est arrêté et envoyé en exil par Jean Fochivé.⁶⁵ Ernest Ouandie et ses compagnons décident de rester en exil car ils estiment que le nouveau gouvernement n'est qu'une continuité de la colonisation française. C'est dû au refus de la main tendue par Ahidjo à ces derniers que le SEDOC change de nom pour devenir la Direction des Etudes et de la Documentation (DIRDOC). Cette nouvelle structure est donc chargée du recueil du renseignement à caractère politique, économique et de faire parvenir à la présidence de la république.⁶⁶ Au regard des missions assignées à ces services, nous pouvons donc conclure que le SEDOC avait pour ambition de mettre hors d'état de nuire tout ceux-là qui ne voulaient pas s'exécuter d'où l'arrestation et l'assassinat d'Ernest Ouandié en 1971. Cette opération est dirigée par le chef du renseignement camerounais.

⁶² J.D. Awona, « La police au Cameroun : évolution..., p. 52.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ T. Deltombe et al., *Une guerre cachée au Cameroun aux origines de la Françafrique*, p. 121.

⁶⁵ F. Fenkam, *Les Révélations de Jean Fochivé, chef de la police politique...* p. 121.

⁶⁶ *Ibid.*

Ce service mettra à peine 5 ans à cause de l'évolution politique extérieure, aussi le maquis était terminé avec l'élimination de la dernière poche upéciste.⁶⁷ Il faut penser au futur du Cameroun, c'est sans doute dans ce contexte que va naître le centre national de la documentation en 1975 dont les missions sont restées les mêmes notamment fournir des renseignements au président de la république.⁶⁸ à la différence que le CND a des objectifs plus élargis que les deux autres car, il participe à la sécurité présidentiel, sécurité nationale, préservation des intérêts nationaux et participe également aux recherches économiques : on parle à ce titre d'un renseignement humaine, ce service s'étend dans plusieurs domaines de la vie de la nation.

Ce service est considéré comme une sorte *Gestapo*⁶⁹ du régime Ahidjo. Il était chargé d'interpeller les suspects et les embarquaient dans les commissariats et quelques autres chambres de tortures. Le 02 mai 1969, son rôle était de suivre avec munitie les faits et gestes des camerounais à l'étranger et leurs relations éventuelles avec les formations révolutionnaires ou para militaire. Toutes ces actions visaient a contre carre les milieux successive d4apporter un soutien terroriste. Les conditions de recrutement au sein de ces services obéissaient à des critères particuliers. Frederick Fenkam déclare à cet effet que :

Ahidjo pour régner n'avait pas besoin des hommes spécialement intelligents mais plutôt des serviteurs fidèles. Logique intransigeante d'un système qui préconisait par ailleurs l'élimination de tous les infidèles l'urgence était au tri sur le seul critère de servilité. Jean Fochivé fait partir de ces hommes qui avaient réussi à passer à travers le petit trou du tamis.⁷⁰

Les recrues devaient avoir les prédispositions psychologiques particulières pour atteindre le degré de perfection attendu.⁷¹

L'objectif de la Direction des Études et de la Documentation (DIRDOC) chargée du recueil du renseignement à caractère politique, économique et de faire parvenir à la présidence de la république. Ce service est transformé en Centre Nationale de la Documentation (CND) qui permet à Ahidjo d'étendre les missions de ses SSR notamment dans la sécurité nationale, alimentaire, sanitaire, intelligence économique. La guerre étant achevée, il faut penser au développement du pays. Malgré toutes ces modifications, tous ces services avaient une seule et même mission fournir les renseignements au président de la république. Les missions du

⁶⁷ Fenkam, *Les Révélations de Jean Fochivé...*, p. 133.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Police allemande réputée par ses méthodes brutales.

⁷⁰ Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé*, p. 7.

⁷¹ *Ibid.*, p. 50.

DIRDOC sont résumées en ces termes : la première mission de la Direction de la Documentation était la recherche du renseignement à caractère politique, économique.⁷² Jean Daniel Owona corrobore ce point de vue en ces termes :

La première mission de ce service était la répression (les services spéciaux) ils décelaient à l'intérieur de notre pays, de ses citoyens, de ses intérêts et s'opposaient à leurs matérialisations éventuelles (...). La deuxième mission quant à elle était d'initiative, il recueillait du renseignement politique, économique et militaire pour éclairer les choix du pouvoir. Enfin, la troisième était offensive et recouvrait ses activités les plus secrets.⁷³

2- La mise sur pied des institutions complémentaires dans le renseignement

Le Président Ahidjo parlant de défense populaire demandait à tous les Camerounais de s'impliquer dans la construction du chantier, car durant la période de 1960-1971, la menace subversive battait son plein au Cameroun à cet effet, tout le monde était capable de produire les renseignements, pour ce faire, il fallait impliquer non seulement les ministères mais aussi le reste de la population dans la construction des politiques de renseignement au Cameroun. Nous distinguons à cet effet, le Ministère de l'Administration Territoriale, le Ministère des Finances, le Ministère des Relations Extérieures, ainsi que les autres acteurs du renseignement camerounais.

Le Ministère de l'Administration Territoriale créé en 1961 par le Président Ahidjo, c'est un ministère constitué des officiers de réserve, qui exercent des activités en matière de défense et de sécurité. Dans ce contexte, la loi 1967 sur la défense nationale définit les mesures que le gouvernement doit mettre en œuvre pour faire face aux menaces et sauvegarder la nation contre les périls de toutes natures.⁷⁴ Le Ministère de l'administration territoriale apparaît alors comme un ministère stratégique dans le renseignement au Cameroun. Car la manière dont ce ministère de l'administration s'organise nous permet de comprendre qu'il a un grand apport dans la recherche du renseignement au Cameroun. A cet effet, nous avons 10 provinces et 1à gouverneurs qui sont les représentants du chef de l'Etat, leur rôle consiste à maintenir l'ordre dans les régions où ils exercent leurs autorités. Nous avons aussi l'apport des préfets en matière de renseignements au Cameroun. Ces derniers qui sont les représentants du personnel du président de la République, leurs missions consistent à maintenir la paix et la sécurité dans les

⁷² Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé*, p. 133.

⁷³ J. D. Owona, « La police au Cameroun... », p. 52.

⁷⁴ Décret portant organisation de la défense nationale au Cameroun.

circonscriptions administratives. Dans ce sillage, nous avons également les sous-préfets dont leur rôle consiste au maintien de la paix et la sécurité au sein des arrondissements.⁷⁵

Le rôle central de ces autorités administratives au Cameroun permet de cerner leurs contributions dans le recueil, l'analyse et la transmission du renseignement, les forces de défenses et de sécurité, (armée, gendarmerie, police) sont mises à leur dispositions afin d'atteindre leurs objectifs.

Dans la transmission, du renseignement, la gendarmerie et la police transmettent d'abord à l'autorité administrative de sa circonscription.⁷⁶ Le sous-préfet étant l'autorité direct du commandant de brigade et du commissaire reçoit directement d'eux le renseignement afin qu'il puisse prendre de décisions éclairées et non précipités concernant sa circonscription administrative. Dans les départements, le Commandant de Compagnie (COCOM) et le commissaire envoient directement leurs renseignements au préfet qui est leurs autorités directes, celui-ci donc à la responsabilité d'étudier ces renseignements qui lui sont transmis afin de pouvoir décider. Le gouverneur quant à lui reçoit le renseignement du commandant de légion et du délégué régional de la sureté nationale également de chaque autorité administrative.⁷⁷ Ce dernier les transmet donc au ministre, le ministre qui ira les transmettre au Président de la République. Le rôle du ministère de l'administration territoriale est fondamental dans le renseignement camerounais car ceci par l'apport des autorités administratives dans les représentations territoriales car ces derniers travaillent également en collaboration avec les mairies et les chefferies traditionnelles sont plus proche de la population, ceux-ci possèdent l'essentiel des informations qui peuvent aider à prendre les décisions pour le maintien de l'ordre, la paix et la sécurité nationale.

- **Le ministère des finances** : la direction générale des douanes positionne cette institution dans la recherche du renseignement.

À travers la direction générale des douanes ce Ministère se positionne parmi ces institutions en charge du renseignement. Le rôle de la douane s'articule autour des missions fiscales et d'ordres économiques présents dans les ports et dans les frontières. Ce service participe également à la surveillance du territoire et sa protection. Dans la mesure où elle

⁷⁵ J. Nguema Ado, *Les Politiques de renseignement au Cameroun*, p. 157.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

surveille les frontières, protège les citoyens, intérêts économiques et financiers ou communautaire.⁷⁸

Les agents de douane dans la première république avaient donc pour missions permanente de recueillir les renseignements en vue de déceler les divers trafics illicites de certains produits.

Le service des douanes se voit donc impliqué d'une manière d'une autre dans la collection et l'exploitation des informations lui permettant d'atteindre ses objectifs. Dans cette logique, les directions de douane dans leur mission du renseignement sont chargées de la surveillance de ports et des frontières terrestres, maritimes, fluviale, des gares routières et ferroviaires, des aéroports ainsi que tout lieu de détention et de commerce des marchandises, lutte également contre le trafic des stupéfiants et autres ... en liaison avec d'autres administration.⁷⁹

Le décret n° 74/ 138 du 18 février 1975 portant statut général de la fonction publique qui oriente la douane dans le renseignement au Cameroun.⁸⁰ Ce décret permet aux différents agents de douanes de faire le renseignement en ceci qu'ils peuvent désormais collecter des informations liées au trafic et à la contre bande, ainsi qu'à la surveillance des frontières. Ces agents de douanes sont sous l'encadrement d'un officier de douance qui leur confère ces tâches. Ces derniers participent à la sécurisation des produits, ce qui impacte dans les relations commerciales entre le Cameroun et ses partenaires.⁸¹ De ce qui précède, il convient de noter que l'amélioration de la qualité et de la production des produits permet aux agents de douane de renforcer les contrôles de conformité, de qualité et sécurité des marchandises importées afin de détecter les défauts les fraudes et la contrebande.

Le Ministère des affaires étrangères créé par décret n° 9 du 19 janvier 1960 par le chef du gouvernement Ahmadou Ahidjo⁸². Narcisse Mouelle Kombi la perçoit la diplomatie comme étant la traduction de la souveraineté d'un Etat dans ses rapports avec d'autres Etats et acteurs sur la scène internationale⁸³. C'est l'administration chargée de mettre en œuvre la politique étrangère du Cameroun et d'assurer les relations avec les états étrangers. Ainsi le 13 mars 1959 en accord avec la France, l'ONU décide de lever la tutelle sur le Cameroun et de dernier accède à l'indépendance le 1^{er} Janvier 1960 (Cameroun sous administration française). Ainsi, le pays

⁷⁸ https://www.douane.gov.fr_les-missions-des-conseillers-et-attachés-douaniers consultée 8 mars 2025.

⁷⁹ *Ibid*

⁸⁰ *Ibid*

⁸¹ Cf. le décret n°74/138 du 18 février 1975, portant statut général de la fonction publique.

⁸² Lire le décret du 19 janvier 1960, portant création du Ministère des Affaires Etrangères.

⁸³ N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, Harmattan, 1996, p.1.

devient un acteur à part entier des relations internationales, il va donc nouer des relations avec les autres états dans le monde et les institutions internationales. A cet effet, la diplomatie commence à occuper une place de choix au Cameroun, car il contribue à la défense des intérêts spécifiques, la prévention, l'influencer mais aussi la présence du pays dans tous les continents.⁸⁴ Cette diplomatie est aussi économique et culturelles du Cameroun à l'étranger. Dans le cadre de notre travail, cette diplomatie consiste à la protection des intérêts politiques et sécuritaires du Cameroun à l'étranger.

Parlant de diplomatie c'est l'art et la science de gérer les relations internationales par le biais de la négociation et du dialogue entre les pays.⁸⁵ Elle joue un rôle crucial dans la résolution des conflits, la promotion de la coopération et la préservation de la paix mondiale.⁸⁶ La situation qui prévaut au Cameroun au lendemain des indépendances va amener le pays à nouer des relations avec d'autres pays et organisations dans le but de mettre en œuvre sa politique étrangère afin de faire face à la menacer et de parvenir à une paix relative.

Dans ce contexte, les représentations diplomatiques vont apparaître comme étant le moyen de participer activement aux différents activités des organismes relevant de sa juridiction pour défendre les intérêts du pays qu'elles représentent les ambassades apparaissent alors comme étant des représentations diplomatique qui jouent une double missions en ceci qu'elles représentent leurs états dans les pays hôtes et informent les états d'envoi de la qualité de relation et de la politique de l'Etat d'accueil.⁸⁷ Pour recueillir les renseignements, les ambassadeurs doivent maintenir les relations créées par ses prédécesseurs et réunir en groupes ou individuellement les nationaux expatriés dont l'expérience des affaires et des gens en seront particulièrement précieuses.⁸⁸ La diplomatie utilise divers canaux formels et informels pour atteindre les objectifs nationaux sans recourir à la force. A cet effet, le renseignement diplomatique est donc issu à partir des informations que les ambassadeurs reçoivent ainsi que les différents traités.

Francis Bau nous livre un extrait de Nizan Al-Mulk qui constitue un bon exemple de ce que pourrait être le renseignement diplomatique en ces termes :

Il faut savoir que les souverains en échangeant des ambassadeurs, ne se limitent pas à l'objet apparent qui est l'envoi d'une lettre ou d'un message. Mais ils ont en tête autres objectifs,

⁸⁴ Daniel Abwa, *Commissaires et haut-commissaire...*, p. 366.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ https://www.monde_diplomatique.fr Consulté le 8 mars 2025 à 22hr12min.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*

petits ou grands. Ils cherchent à connaître l'état des routes et l'arrière-pays, les cours d'eau, les pâturages, les puits et les abreuvoirs et les endroits où l'on trouve des forages pour étudier les possibilités de passage de l'armée. Ils veulent se renseigner sur les autorités de chaque région, sur le nombre, l'importance de l'armée et des provisions de l'armée, les ambassadeurs cherchent à relever les défauts, font attention à tout observer les affaires du royaume pour y détecter ce qui est bien organisé ou l'imparfait pour voir mieux, blâmer le moment venu. C'est pourquoi les rois intelligents et avisés amendent leur caractère, adoptent une conduite sage, s'entourent des hommes compétents et droits et prennent toutes les précautions afin que personnes, ne puisse leur trouver un sujet critique. L'ambassadeur représente la pratique et l'intelligence du souverain.⁸⁹

Les Etats créent donc la représentation diplomatique afin de marquer leur présence et mieux s'informer. Le tableau ci-dessous montre la répartition des représentations diplomatiques selon, les zones géographiques dans la première république.

Au Cameroun, dans le cadre de la défense et du maintien de l'ordre internationale, le réseau de renseignement diplomatique est constitué des attachés de défense (AD) et des conseillers militaires. C'est effectivement en 1964 que le Président Ahmadou Ahidjo commence à envoyer des attachés de défense dans certains pays étrangers⁹⁰ notamment en France, ces agents de renseignements diplomatiques avaient pour mission de fournir au gouvernement des renseignements vitaux pour assurer la protection des intérêts de l'Etat. Le renseignement extérieur est donc exclusivement le domaine réserve des attachés de défense et des conseillers militaires. Ces derniers étant au service du Ministre de la Défense (MINDEF) et du chef de poste diplomatique ont pour mission de fournir des renseignements relatifs à tous les domaines des pays étrangers. Ces renseignements transmis au gouvernement permettent au Président Ahidjo d'anticiper sur les actions prévues par les pays étrangers en défaveur du Cameroun. C'est dû au besoin d'information et le désir d'avoir une position de force sur la scène internationale que le Président Ahidjo va mettre sur pied ce ministère et ces services de renseignement diplomatique.

Les informations recueillies par ces services sont directement orientées vers le pouvoir exécutif, en rapport aux informations sur les partenaires et adversaires du Cameroun précieuse

⁸⁹ Beau, « Renseignements et société de l'information... », p. 325.

⁹⁰ Le décret n° 64/ DF/ 75 du 21 février 1964 portant nomination de l'attaché militaire camerounais en France compte tenu de la marque criarde des cadres camerounais dans les facultés nouvellement créés, les autorités ont jugés nécessaires de former des jeunes camerounais dans les écoles étrangères particulièrement en France. Il faut rappeler que les autorités militaires françaises par nécessité d'une africanisation rapide.

et exploitable au profit de sa grandeur⁹¹ des cadres vont créer à Fréjus l'école de formation des officiers du régime transitoire des troupes d'outre –mer (EFORTOM)⁹².

En dernier ressort, on a les autres acteurs du renseignement ou les acteurs membres. Cette dernière catégorie constitue même le pilier essentiel du renseignement dans les pays notamment au Cameroun. Le président Ahidjo parlant de défense populaire incluait toutes les composantes de la nation. Dans cette défense populaire notons qu'elle est constituée de l'armée, la police et de la population toute entière. Il soulignait en 1970 donc à cet effet ; devant la 10^{ème} promotion des officiers de l'EMIA en termes :

Notre défense doit être nationale, c'est-à-dire, l'affaire de tous, l'affaire du peuple tout entière. Les menaces auxquelles nous pouvons être amenés à faire face, exigent des moyens que seule la défense populaire peut fournir. Ses armées ne suffisent pas pour sauver une nation tandis qu'une nation défendue par le peuple est invincible⁹³.

Dans ses propos, le président Ahmadou Ahidjo montre qu'il est important d'associer les forces de défense et de sécurité au peuple pour assurer la défense du pays, car c'est le peuple qui détient toutes les informations qui peuvent servir aux décideurs dans la mise sur pieds d'un périmètre de sécurité en vue d'assurer la défense nationale. Au regard de ce qui précède, il faut dire que la stratégie des services secrets et de renseignement met au prise toutes les composantes de la nation camerounaise afin de sécuriser l'Etat du Cameroun, on parle alors d'un maintien de l'ordre renforcé⁹⁴.

En dernier ressort on distingue les autres acteurs du renseignement, il s'agit de cette composante de la société qui fait le métier de renseignement sans le savoir. Cette catégorie fait donc intervenir d'autres membres à travers d'autres représentations notamment la société civile, la population, les ONG, les clubs, les calls boxeurs, les mototaxi mans, les bayams-salam, les taximan, etc ... Ces derniers collaboraient avec les forces de défense et de sécurité afin de mettre fin aux réseaux. on parle alors d'un métier de maintien de l'ordre renforcé⁹⁵ car le renseignement n'est plus uniquement réservé aux forces militaro-sécuritaires, amis également il y a une participation active de la population d'où une synergie armée-nation.

⁹¹ R.M. Mendo, cité par J., Ado Nguema dans « Les politiques de renseignement au Cameroun : une analyse stratégique de leurs configurations et de leurs fonctions », Thèse de Doctorat/Ph.D en Sciences Politiques, Université de Yaoundé 2, 2022, p. 245.

⁹² *Ibid.*

⁹³ V. H. Bieleu, *Politique de défense et de sécurité nationale au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 83.

⁹⁴ Entretien avec Boliong Vincent de Paul à la base 101 de Yaoundé, 57 ans, Chef de Bataillon, le 11 Mai 2025.

⁹⁵ Entretien, avec le chef de bataillon Boliong Vincent de Paul à la base 101, le 19 mai à 8H45 min – 9H30 min.

Au total, il faut dire que les services secrets et de renseignement au Cameroun tirent leur origine de la situation qui caractérise le pays au lendemain de son accession à la souveraineté internationale marquée par la guerre opposant l'Upc au nouveau gouvernement établi et ceux qui les représentent. Ces services vont recevoir leur mandat par un encadrement juridique des lois qui ont trait à l'armée et à la police afin de restaurer l'ordre en venant à bout de la menace upciste. Dans le souci de sécuriser l'Etat du Cameroun le président Ahmadou Ahidjo crée des institutions en charge du renseignement notamment les institutions spécialisées et complémentaires en matière de renseignement afin de rien ignorer de ce qui se passe et se dit dans la société. Cet état de chose nous conduit au prochain chapitre intitulé De la surveillance du territoire à la recherche extérieure.

**CHAPITRE IV : DE LA SURVEILLANCE DU
TERRITOIRE À LA RECHERCHE EXTÉRIEURE**

Sous le règne du président Ahmadou Ahidjo, le déploiement des services secrets et du renseignement a pour rôle essentiel la sécurité du Président Ahidjo. La constitution du 2 juin 1972 vient parfaire cette politique de contrôle totale de l'État par le gouvernement en place. Ce contrôle dans tous les domaines de l'État, de ce fait, les services secrets et de renseignement doivent à tout prix être en faveur du Président de la république. La conception de l'ordre et de la sécurité par Ahmadou Ahidjo émane de l'instauration de l'ordre déstructuré par le conflit pré et post indépendant. Il a donc le contrôle sur les forces de défense et de sécurité mais aussi sur les services secrets et de renseignement.

À cet effet le renseignement consiste à assurer la sécurité présidentielle. Les renseignements généraux effectués la police au travers des commissariats spéciaux et de sécurité publiques ainsi que le rôle primordial de la gendarmerie nationale dans ses missions de police judiciaire observable au travers de ses installations dans les zones conflictogènes : ces deux forces de sécurité participent donc à la surveillance du territoire. Bien plus, les services secrets et du renseignement camerounais ne se limiteront pas uniquement à la recherche des informations à l'intérieur du pays mais aussi à l'extérieur du pays grâce à la coopération internationale en matière de renseignement avec la France ces services vont recueillir des informations et mettre la main sur ceux-là qui étant à l'étranger veulent déstabiliser l'ordre établi. Dans ce chapitre, il est donc question de montrer le déploiement des services secrets et de renseignement au Cameroun tant sur le plan interne qu'externe également faire une évaluation sur l'activité de ces services afin de voir s'ils se sont adaptés aux défis sécuritaires qui prévalaient pendant le régime Ahidjo, également la perception que l'opinion publique camerounaise avait de ces services afin de proposer des recommandations afin de rendre efficace ces services et de renseignement.

I. LES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT : DES OUTILS DE SURVEILLANCES DU TERRITOIRE A LA RECHERCHE EXTÉRIEURE

La fonction du renseignement frappe par le caractère global et permanent ainsi que la diversité et la complexité de son champ d'action. Elle vise donc à répondre à des besoins opérationnels spécifiques et s'exerce selon des modes opératoires et à chaque situation particulière. De 1960 à 1982, les services secrets et du renseignement ont deux missions essentielles notamment la surveillance du territoire et la recherche extérieure.

1- De la surveillance du territoire

De la période de mandat à celle de tutelle, deux services sont chargés de maintenir l'ordre et la sécurité : il s'agit entre autre de la gendarmerie et la police. Dans le but de mettre hors d'état de nuire le mouvement nationaliste du parti national, la gendarmerie installe dans les zones stratégiques des postes de commandements dans le but de recueillir le renseignement et le transmettre aux autorités.

A cet effet, des postes de commandement sont créés dans toute la Sanaga Maritime pour la collecte du renseignement. Le peloton est présent à Messondo, Badjob, Song Badeck. Egalement en pays bamiléké et au Littoral. Dans le souci de surveiller le territoire, la gendarmerie met en place un dispositif de répression¹ sans précédent. A cet effet plusieurs opérations de ratissage sont organisées au pays bamiléké pour la capture et l'exécution des cadres de la rébellion.

Pour la gendarmerie, la surveillance du territoire consiste à appliquer la méthode de refoulement. Qui consiste à envoyer des personnes soupçonnées d'être des maquisards dans leurs localités d'origine tels sont les instructions du président Ahidjo. Dans la ville de Douala, l'ALNK mène des opérations commandos dans la ville. Ainsi le camp de gendarmerie de Mboppi va essuyer de nombreuses attaques parmi lesquelles, celle du 6 janvier 1960.

Pour venir à bout de cette menace, les autorités administratives utilisent la politique de renvoyer vers les régions d'origine la quasi-totalité des personnes sans emploi car ils constituent pour les leaders du mouvement un potentiel humain qu'il faut recruter et former afin de déstabiliser le gouvernement de Yaoundé.

Pour venir à bout de cette rébellion la gendarmerie procéda par des embuscades pour traquer tous ceux-là qui sèment le trouble dans le pays. La mort par exemple du capitaine Chef Momo Paul² est le résultat d'une kirielle d'embuscades tendues par les autorités politico-militaire dans la subdivision administrative de Bafoussam.

La première embuscade d'envergure organisée contre Momo Paul a lieu le 2 septembre 1960 après avoir regroupé les renseignements relatifs sur ces derniers. Les éléments de la gendarmerie font éruption chez lui mais celui-ci s'enfuit en faisant près de 18 morts parmi

¹ C. G. Mounkam, « La gendarmerie au Cameroun 1920-2010 : aperçu historique », Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011, p. 187.

² *Ibid.*

lesquelles ses partisans. Une autre embuscade est tendue le 17 novembre 1960 et qui aboutit à sa capture et à son élimination. Cette capture est donc le fruit de plusieurs réunions secrètes organisées par les autorités militaires³. Il est important de noter que c'est grâce au peloton de gendarmerie mobile de Bafoussam que l'on a pu recueillir les informations sur les activités d'enlèvements d'exécution sommaires que ce dernier espérait fort donc de ces dégâts le président Ahidjo avait demandé sa capture. On peut donc comprendre que l'une des tactiques des SSR consiste à créer des embuscades pour mettre la main sur des potentiels suspects afin de recueillir des informations sur l'évolution de la menace upéciste.

Les services secrets et du renseignement par le biais de la gendarmerie, pour mettre en mal les projets des membres de l'UPC sont obligés dans une certaine mesure de brûler les maisons ainsi que les quartiers et les villes. Le 24 avril 1960, les gendarmes vont brûler le « quartier Congo⁴ » occasionnant un nombre de morts élevé et de blessés et par-dessus tous faire des dégâts matériels considérables. Cet incendie est commandité par le gouvernement du président Ahidjo car le quartier Congo est considéré comme le fief des combattants de l'ALNK basé à Douala.

On peut également noter que pour endiguer l'action des combattants de l'ANLK, le gouvernement d'Ahidjo a posté des forces de maintien de l'ordre et certains ressortissants de la communauté musulmane dans tous les coins de ce quartier, ceci dans le but de surveiller les faits et gestes de la population tout en recueillant des renseignements utiles à l'Etat. Le but de ces forces en présence de ce côté est la surveillance de ce quartier mais beaucoup plus pour emmener les membres de l'ALNK à accepter le régime de Yaoundé et de se rapprocher de lui tout en baissant les armes.

C'est donc dû à ce refus que les forces de la gendarmerie ont reçu des instructions d'incendier ce quartier dans l'optique de l'anéantir tout en tuant par des armes à feu, des flèches⁵ empoisonnées toute personne voulant s'échapper.

Dans le but de renforcer la sécurité dans ces quartiers, le gouvernement crée des groupes d'auto-défense⁶ qui ont pour mission d'aider les forces de la gendarmerie dans la surveillance

³ Mounkam, « La gendarmerie au Cameroun 1920-2010... », p. 187.

⁴ *Ibid.*, p. 191.

⁵ *Ibid.*, p. 192.

⁶ *Ibid.*

du territoire. Dans la mesure où ils ont pour missions de maintenir dans les quartiers un climat de sécurité pour les habitants.

Les chefs sont donc impliqués dans ces groupes d'auto-défense car ils ont pour obligation de connaître leurs sujets également leurs activités quotidiennes. Dans cette logique toute activité suspecte est interpellé. L'incendie du quartier Congo a créé des zones désertes, le gouvernement met sur pied la garde civique dans le but de protéger des zones désertées par les populations. Ils ont pour objectifs d'occuper d'une manière permanente les localités, dans ces localités renforcées par les patrouilles de la gendarmerie. Ces derniers avaient aussi pour mission de traquer les combattants de l'ALNK. En vue de les empêcher de réaliser leur programme. Une autre lecture voudrait que la stratégie employée par les SSR à cette période consiste à La destruction des foyers de de choc de l'ANLK afin de dénicher les fauteurs de trouble et les renvoyés dans leurs localités d'origine.

Dès 1960, Ahidjo met sur pied les services de renseignement pour la recherche de l'information dans le but de connaître les leaders de l'UPC. La direction des études de la documentation dirigée par l'emblématique patron de la police Jean Fochivé sera utilisée afin de recueillir des informations et les traités pour maîtriser la menace. C'est donc grâce à la DIRDOC⁷ que Ernest Ouandié jeune enseignant originaire de la province de l'ouest Cameroun, l'un des incontournables membres de l'UPC, après la mort de Um Nyobe, Felix Mounié et autres ... il fût le premier à refuser la main tendue du résident Ahidjo et choisit de poursuivre la lutte dans la maquis, par la suite il est arrêté dans la région du Moungo avec ses complices impliqués dans une tentative de coup d'état avec l'évêque Albert Ndongmo.

Cette opération est dirigée par le chef de la police politique du président Ahidjo avec son puissant dispositif de renseignement. Cette arrestation est une manière pour les services de renseignements de prendre des informations nécessaires auprès d'Ernest Ouandié, sur le mouvement de l'UPC. Jean Fochivé use de la ruse qui est une méthode des agents de renseignement pour faire parler Ernest Ouandié en faisant croire à celui-ci que s'il dit la vérité il ne sera pas exécuter comme ses camarades du parti et sera libérer. Cette conversation peut être résumée en ces termes :

- Ouandié déclare : « ne peux-tu personnellement rien faire pour me sauver dans cette mort que tu dis inutile ? Tu l'as bien fait pour les autres dans le passée ».

⁷ Mounkam, « La gendarmerie au Cameroun... », p. 196.

- Jean Fochivé répond : « il est tard au niveau des enquêtes, j'aurais encore pu t'aider », Ouandié rétorque : « dans ce cas aide moi à m'échapper et je promets que je ne ferais oublier à jamais »
- Fochivé lui répond « à ce niveau une telle action nécessiterait des complicités que nous ne pourrions pas obtenir »⁸.

Les rétrospectives historiques montrent que but de cet entretien a consisté pour le chef du renseignement à recueillir un maximum d'information chez Ouandié sur l'évolution du programme de l'Upc ainsi que le nombre restant des complices de ce dernier. Cette conversation a donc permis à ce que Ernest Ouandié passe aux aveux tout en négociant le prix de sa libération. C'est sans doute cet état de chose qui crée un avis controversé aujourd'hui, car d'aucuns estiment qu'il est bandit au regard des actes qu'il a posés depuis qu'il avait réorganiser la rébellion au Cameroun et le moyen par lequel il veut obtenir sa libération.

D'autres par contre pensent qu'il est un héros national au même rang que Um Nyobe et Felix Roland Moumié car l'ensemble des actes qu'il a posés visaient à la libération nationale c'est pour cette raison qu'il est allé jusqu'au sacrifice suprême. Car bien après cet entretien Ernest Ouandié fut jugé condamné à mort et fut fusillé sur la place publique de Bafoussam le 11 janvier 1971⁹. On peut donc comprendre qu'il est un héros nationale car l'indépendance n'a pas été chose octroyé à ceux qui voulaient l'indépendance mais aux affidés de la France qui devaient perpétuer cette indépendance de façade en préservant les intérêts de cet Etat au sein du territoire camerounais.

Les services secrets et de renseignement mis sur pieds au Cameroun au lendemain des indépendances constituent désormais les piliers du régime. La police formée est encadrée par la France qui joue un rôle central dans le contrôle des populations soumises à un état devenu permanent lequel impose à chaque citoyen en particulier d'obtenir un laissez-passer chaque fois qu'il souhaite se déplacer. Afin de pouvoir mieux remplir leurs tâches, pour ce qui est de la surveillance du territoire, les services secrets et du renseignement vont séparer la population « saine » des éléments « contaminés »¹⁰.

⁸ B. Anyia Enyegue, *Au Cameroun : les renseignements généraux*, p. 104.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé*, p. 121.

Dans la région Bamiléké, pour contenir ces Upécistes décrit comme une cinquième colonne de politique de « villagisation »¹¹ est entreprise au cours de l'année 1960, se généralise et s'institutionnalise afin de mettre fin au maquis dans cette partie du territoire camerounais.

Le tableau ci-dessous présente la liste des personnes constituant la garde civique de Douala, un véritable outil stratégique du renseignement.

Tableau 3 : Liste des personnes constituant la garde civique de Douala

Noms et prénoms	Age	Profession
Monaffo André	52 ans	Ex-sergent, ex-chef d'équipe des sapeurs-pompiers
Mowa Augustin	53 ans	Ex-adjutant
Defondo Esaie	41 ans	Ex-caporal
Ngassa Marcus	40 ans	Ex –policier
Tchambou Ambroise	34 ans	Ex-caporal
Nguinang Joseph	34 ans	Ex-caporal
Tako Jacob	34 ans	Ex-caporal
Temampele Joseph	51 ans	Ex-caporal
Adamou Nana	43 ans	Ex-caporal
Ouabo Joseph	49 ans	Ex-caporal-chef
Samsa Ambroisse	37 ans	Ex-caporal
Lamare Simon	40 ans	Ex-caporal
Tchamba Ngassa	45 ans	Ex-caporal
Simen Marcus	43 ans	Ex-caporal
Mibombo Oscar	43 ans	Ex-caporal
Ndjoua Mbassi	32 ans	Ex-caporal
Ndjatang Jacques	41 ans	Ex-caporal
Eozissena François	33 ans	Ex-caporal
Emaleu Jean	40 ans	Ex-caporal
Kossinga Janvier	58 ans	Ex-caporal
Bemay Pierre	58 ans	Ex-caporal
Gueban André	56 ans	Ex-caporal

¹¹ Fenkam, *Les Révélations de Jean Fochivé*, p. 126.

Ngassa daniel	46 ans	Ex-caporal
Lontcha dominique	41 ans	Ex-caporal
Tchipenwa Robert	41 ans	Ex-caporal
Ndabtje Makenki	43 ans	Ex-caporal
Ateba Korombé II	46 ans	Ex-caporal
Nana Tita Pa	43 ans	Ex-caporal
Edimo Ekouté	40 ans	Ex-quartier maître de la marine
Samuel Bouba	58 ans	Ancien combattant
Nyape Joseph	35 ans	Ancien combattant
Singui bernard	45 ans	Ancien combattant
Dang Gaston	40 ans	Ancien combattant
Siang Simon	35 ans	Ancien combattant
Parro Issaca	40 ans	Ancien combattant

Source : C.G Moukam, « Les gendarmeries au Cameroun (1920 à 2010) aperçu historique », Thèse de Doctorat/ Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2012, p. 193.

Ce tableau montre que, Ahidjo dans le but de mettre fin à la rébellion dans le littoral va utiliser l'expérience des retraités de l'armée et de la police en les installant dans ces quartiers. Le but est de surveiller les faits et gestes des populations, de recueillir des renseignements nécessaires en vue de traquer les combattants de l'ALNK afin d'endiguer leur action.

Le maquis trouve sa fin en 1971 avec l'élimination de Ernest Ouandié. Fort de cela, les objectifs des services secrets et de renseignement s'élargissent. Car le règne du président Ahmadou Ahidjo tire à sa fin, à cet effet, il faut penser au futur du Cameroun. Le Président Ahidjo affecte de façon croissante à des tâches extra-sécuritaires¹² notamment dans les « politique » de développement initié par le régime.

Les services secrets et de renseignement vont contribuer à la sécurisation de la construction des routes, des villages, des écoles ainsi que des hôpitaux. Bien plus il met sur pieds le Centre National de la Documentation en 1975 afin de passer d'un renseignement focaliser dans la lutte contre l'ennemi intérieur et de sécurisation présidentiel à un renseignement de sécurité humaine¹³. Il entreprend le « développement vert », car il pense que

¹² Fenkam, *Les Révélations de Jean Fochivé*, p. 126.

¹³ Entretien avec Ado Nguema Julien, 34 environs, Enseignant au CREPS, le 08 Mai 2025.

pour sortir du sous-développement et réduire la dépendance économique du pays envers la France il faut entreprendre des révolutions agraires, celui-ci pense à cet effet que l'homme de la situation qui peut entreprendre le développement du Cameroun par le biais d'agriculture c'est son premier ministre Paul Biya car ce dernier a un amour profond pour l'agriculture¹⁴. On peut également croire que cette façon de procéder est une préparation de succession de ce dernier, car aux regards des avanies qu'il a servi à la France notamment la posture neutre pays face à la guerre du Biafra au Nigéria, il faut dire que ses relations avec la France à cette période ne sont plus sur des meilleurs auspices.

Aussi l'arrivée des socialistes au pouvoir en France permet à celui-ci de comprendre que son départ est imminent, il crée des sociétés telles que la Société Nationale d'Electricité (SONEL) le 18 mai 1974 afin de distribuer et de commercialiser l'énergie électrique aux populations camerounaises¹⁵. Comprenons alors que le rôle des SSR à cette période consiste à contrôler la production et la distribution de l'énergie électrique au Cameroun. Bien plus il met sur pieds la société nationale des hydrocarbures (SNH) par le décret n° 80/086 du 12 mars 1980 avec pour mission de promouvoir et de valoriser le domaine national et de générer des intérêts de l'Etat dans le domaine des hydrocarbures .il est donc important de noter que l'arrivée des recettes pétrolière depuis 1978 constituent des sources de financement importantes, car elles permettent le paiement des salaires des fonctionnaires camerounais à cette période. La production du pétrole a à cet effet permis à l'Etat par son CND de pouvoir gérer les tensions régionales en créant des emplois publics employant les produits du système scolaire¹⁶.

On peut donc comprendre que le CND de la documentation en 1975 est un service secret et de renseignement concentrer dans les recherches économiques notamment le contrôle des importations et des exportations des produits agricoles et miniers afin de promouvoir le développement économique du pays.

La police dans la surveillance du territoire, va jouer un grand rôle dans la lutte contre la rébellion à travers ses nombreux réseaux de renseignements¹⁷ : en lieu et place la région Bamiléké est la région test l'efficience et du déploiement à grande échelle de la police d'information. Dans cette région, la police active son réseau de renseignements généraux à

¹⁴ Entretien avec Moussa Aliisou II, professeur d'histoire à l'université de Yaoundé 1, le 16 octobre 2025.

¹⁵ F. Frédérick, *les Révélations de Jean Fochivé*, p.143.

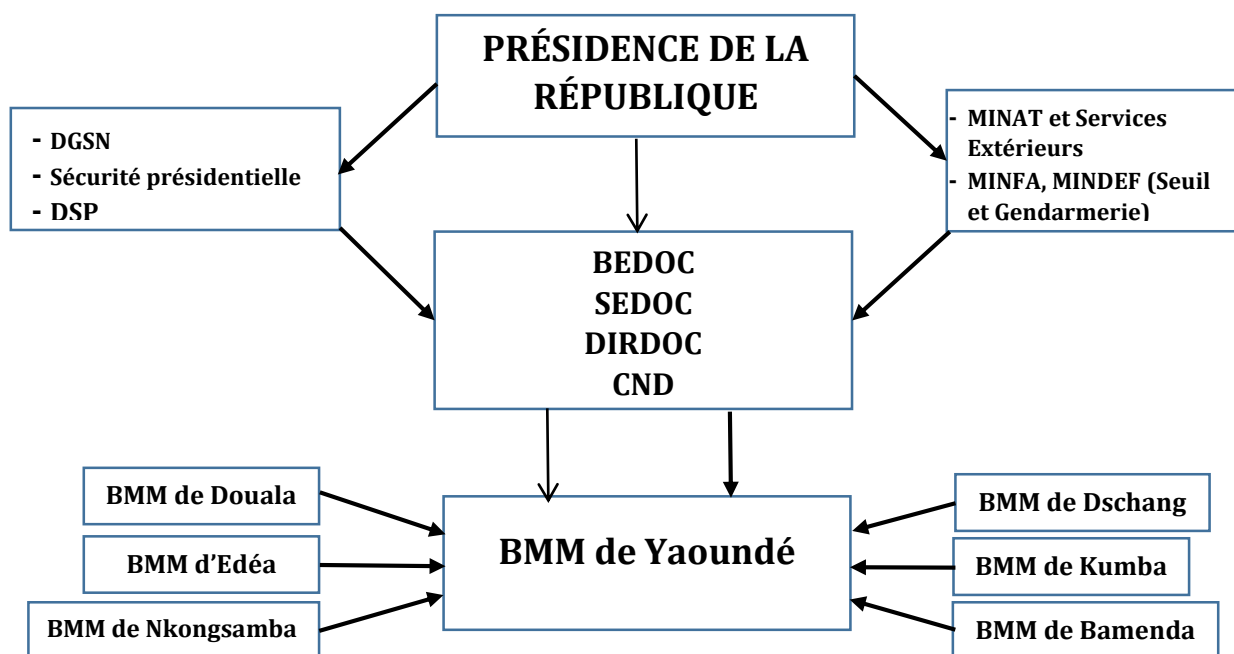
¹⁶ P. Hugon, « sortir de la récession et préparer l'après pétrole : Le préalable politique », *Politique Africaine*, N°62,1996, p.36.

¹⁷ Deltombe et al., *Au Kamerun une guerre cachée...*, p. 205.

cause de la présence du président de l'UPC en la personne de Mathias Djourmessi. Dans cette région, les missions du service de renseignements généraux mis à la l'œuvre étaient pour dépister les crypto-upécistes avec une antenne de renseignement généraux. Le but des renseignements généraux dans la subdivision de Bafoussam était d'inventer des bureaux de recrutement supposés sur le territoire de la chefferie de Bamougoum.

Le graphique ci-dessous présente la configuration de l'appareil administratif de la police politique du président Ahmadou Ahidjo.

Graphique N°2 : **Appareil administratif de la police politique**



Source : Michel Mediem Onana, inspiré des travaux de Thomas Albert Ndefo Noubissi "Police et société au Cameroun 1925-1969", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé 1 ; 2004, p.6.

À l'observation, ce graphique montre la configuration de l'appareil administrative de la police politique du président Ahidjo dans sa collaboration avec les institutions en charge du renseignement dans la période étudiée.

En septembre 1969, les services de renseignements généraux découvrent un réseau de ravitaillement du maquis à Fouban et Foubot et le fait abattre.

Pour la police, il s'agit de surveiller des personnes, des groupes suspects et de la documentation, également des cibles potentielles et secrètes, telles que les activités de

l'espionnage de la surveillance des mouvements des étrangers et des puissances étrangères en séjour au Cameroun. Dans la première république, l'instauration des cartes d'identités permettaient aux services de renseignements généraux d'avoir les informations nécessaires sur l'état civil des individus.

Par décision n° 105 du 16 mars la DIRDOC est officiellement créée au Cameroun et est placée sous-direction de Jacques Foccard sous la dénomination de bureau des études et de la documentation (BEDOC).¹⁸ Ce service est reformé en 1961 suite au décret n°61-DF-55 qui unifie à cet effet la création du service d'étude et de la documentation (SEDOC) à la présidence de la république fédérale. On pourrait comprendre que le nom a certes changé mais les missions sont restées les mêmes, la seule différence est simplement l'ajout d'un directeur adjoint à la direction du SEDOC.

Comprenons à cet effet Ndefo Noubissi lorsqu'il indique dans ses travaux de thèse que cette réforme fût de moindre ampleur puisqu'elle n'ajouta à l'article 1^{er} que le poste de directeur adjoint doit être l'assistant de Jean Fochivé qui est le directeur du SEDOC.¹⁹ On peut conclure que le service d'étude et de la documentation est une structure de renseignement beaucoup plus structurée au niveau du personnel car pendant les deux années d'existence du BEDOC, il n'y avait pas de directeur adjoint qui devait seconder le directeur du BEDOC.

Fort de cela, on peut être tenté de comprendre que le service d'étude et de la documentation est un organisme de renseignement géré par les Camerounais à cet effet c'est un service de renseignement propre au Cameroun. Car, au regard de la décision du président Ahidjo qui remplace Maurice Odent et Jacques Foccard afin d'insérer dans ce service des personnalités camerounaises.²⁰ Ces personnalités camerounaises qui sont des nouveaux dirigeants de cette structure sont ceux-là qui ont reçu de l'onction de la France pour administrer au Cameroun.

Ce service étant née dans le climat chaud ou encore au moment où le Cameroun vit des violents troubles socio-politiques, l'objectif de ce service est de préserver les intérêts de la France au Cameroun, également mettre fin aux réseaux. La mission de ce service est de mater la révolte upéciste qui battait son plein au Cameroun à cette période.

¹⁸ T. Ndefo Noubissie, « La police au Cameroun de la décolonisation (1992-1972) », p.46.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ A. Eyinga, *Mandat d'arrêt pour cause d'élection*, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 18.

Ce nouveau service (DIRDOC) effectue plusieurs réformes notamment la construction d'un immeuble qui avait pour but de cadrer avec sa réputation et son organisation.²¹ Il faut à cet effet dire que cet immeuble construit pour abriter idéaux de la DIRDOC est réservé uniquement aux personnels travaillant au sein de cette structure. Également il est clair que cette structure avait des méthodes répressives notamment les arrestations arbitraires les tortures vis-à-vis de leurs suspects. Cet immeuble est situé en amont de la vallée de la mort. Doté du côté droit par la colline où sont construits l'actuel Ecole Normale Supérieure de Yaoundé (ENS) et l'Ecole d'Administration et de Magistrature (ENAM) où se situe l'ancienne prison centrale de Yaoundé.²² Mongo Beti présente à cet effet ce service comme étant :

Suite lugubre, la vallée de la mort porte ce maudit nom depuis que le gouverneur allemand Von Putkamer en fait un programme des résistants camerounais à l'invasion européenne du XIX^e siècle. Le néocolonialiste Ahmadou Ahidjo qui s'était proclamé causaliste non-français est un Monsieur conséquent qui tient absolument aux meilleures traditions de la continuité [...] la police, la gendarmerie, les militaires gardaient sérieusement les alentours du chantier. La partie sud de la vallée qui était habitée par quelques fonctionnaires se fit vider de ses hôtes. Les logements administratifs ainsi libérés en tous affectés à Fochivé pour n'y héberger que les cadres privilégiés de ce service.²³

Au regard de la description de ce service, tout porte à croire que seul les cadres de ce service habitaient cet immeuble et menaient leurs activités dans la discrétion. Bien plus les méthodes et moyens d'action de la DIRDOC se résumaient à semer la terreur au sein du pays. Également les informations recueillies par ce service sont gardées secrètes elles ne doivent être divulguées où faire objet de débat. Les agents de ce service ont donc pour principale mission d'utiliser les informations pour exécuter leurs missions à l'endroit des maquisards qui tenteraient donc une action contre le gouvernement de Yaoundé. Célestin Tsala Tsala corrobore cette pensée en ces termes :

S'activer au quotidien dans le but, d'étudier ou de mettre à mal l'organisation du Terrorisme rural et urbain, concevoir et étudier les plans de recherches et des renseignements, mener les renseignements sur la subversion, Etudier les réactions des populations vis-à-vis des actions subversives en les regroupant selon les appartenances, ethniques et les catégories professionnelles: étudier les divers courants extérieur pouvant agir sur l'action subversives avec les personnels des ambassades et consulats connus pour leur soutien direct aux terroristes.²⁴

La description de la DIRDOC faite par Tsala Tsala laisse croire que ce service a pour objectif d'assurer la sécurité des hommes politiques camerounais. Il va sans dire que ce service a pour principale mission de surveiller les faits et gestes de tous ceux-là qui s'opposent au

²¹ Eyinga, *Mandat d'arrêt pour cause d'élection...*

²² A. Eyinga, *Mandat d'arrêt pour cause d'élection*, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 18.

²³ Mongo Beti, *Main basse au Cameroun...*, p. 109.

²⁴ Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun...", p.123.

régime politique établie tant sur le plan extérieur qu'intérieur ce qui nous pousse à jeter un regard sur les méthodes et moyens d'action de cette police politique.

L'image ci-dessous illustre le personnage Jean Fochivé, patron du renseignement camerounais sous Ahidjo.

Image 1 : Jean Fochivé (1931-1997)



Source : F. Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé*, Paris, Minsi, 2003, Première de Couverture.

L'image ci-dessus est un portrait de Jean Fochivé, chef de la police politique camerounaise qui a fabriqué un habitus de renseignement afin de sécuriser l'Etat du Cameroun contre les périls de toutes natures.

Au lendemain des indépendances, l'objectif du président Ahidjo est d'en finir avec la rébellion menée par l'Union des Populations du Cameroun. Les services secrets et du renseignement apparaissent alors comme un outil stratégique permettant à ce dernier d'en finir avec le mouvement du parti national.

Ces services secrets et de renseignement sont à cet effet constitués des policiers, des militaires, gendarmes et civils.²⁵ Ce qui amène à croire qu'au lendemain des indépendances une

²⁵ C. Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun...", p.139.

bonne partie du budget du Cameroun est orienté dans la lutte contre la subversion.²⁶ Car, pour le président Ahidjo il fallait mettre tout en jeu pour éviter que les organismes de l'UPC puissent se développer à l'intérieur et à l'extérieur du pays et surtout la révolution mentale que ce parti ne fait que propager aux populations camerounaises.

Comprenons donc Abel Eyinga, qui estime en 1972 que plus de cent vingt-sept jeunes camerounais résidant en France avaient pour missions d'espionner leurs compatriotes et transmettre les renseignements soit aux agents de la DIRDOC présent dans les ambassades et des consulats camerounais en France ou alors ils les transmettaient directement au chef du renseignement camerounais qui n'est d'autre que Jean Fochivé.²⁷

Il est fort à penser que le but des services secrets et du renseignement dans la première république consistait à mettre fin aux réseaux notamment mettre hors d'état de nuire le mouvement de l'Union des Populations du Cameroun.

On peut à cet effet conclure qu'au regard des troubles socio-politiques que traversent le Cameroun pendant la période étudiée, la majeure partie du budget national est consacré aux services secrets et du renseignement afin de mener la lutte. Si on se réfère aux propos d'Abel Eyinga²⁸, on comprend que tous ces jeunes camerounais résidant en France sont des espions ou des agents infiltrés du gouvernement Camerounais afin de surveiller les faits et gestes de leurs compatriotes étaient payés par les services secrets et du renseignement. C'est sans doute pour cette raison que pour en finir avec cette révolte mener par l'union des populations du Cameroun le président Ahidjo va introduire au sein de ces services secrets et du renseignement des policiers, gendarmes et militaires également les civils afin de pouvoir recueillir les renseignements en toute discrétion et plus facilement au près des ennemis potentiels de la nation.

Les services secrets et du renseignement étant constitués de toutes les composantes de la nation, permettent à cet effet de comprendre qu'ils sont l'incarnation de l'Etat « d'urgence au Cameroun »²⁹. Car ces services secrets et du renseignement travaillaient en collaboration avec la direction des renseignements généraux, la gendarmerie Nationale, la police, la sécurité militaire, la garde républicaine et toutes les autres structures et individus de la société pouvant

²⁶ Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun...", p.139.

²⁷ A. Eyinga, *Mandat d'arrêt pour cause d'élection*, Paris, L'Harmattan, 1988, p.126.

²⁸ *Ibid*, p. 139.

²⁹ Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun...", p. 40.

l'assister dans ses compétences régaliennes. Bien plus ses services secrets et du renseignement avait également pour mission de surveiller les faits et gestes des officiers supérieurs de l'armée. La présence des Brigades Mixtes Mobiles (BMM) sur l'étendue du territoire national permettent un recueil facile d'information pour les services secrets et du renseignement. On peut donc comprendre que ces Brigades Mixtes Mobiles travaillent en étroite collaboration avec les services secrets et du renseignement.

Lorsque les suspects étaient arrêtés par les agents de renseignement ceux qui ont la chance d'arriver vivant à Yaoundé étaient conduit dans la salle de torture par des soldats lourdement armés pour remplir certaines formalités administratives.³⁰ Déjà fatigués, abattus, ils reçoivent quelques coups de matraque en guise de bienvenue, ensuite ils sont transférés à la brigades mixtes mobile de Yaoundé.³¹ Ils sont ensuite déportés dans les cellules où ils attendent des services corporels, moraux et psychologiques.³² A cet effet, la collaboration entre les services secrets et du renseignement et les brigades mixtes mobiles amènent à comprendre que leurs objectifs respectifs à consister à torturer tous les malfaiteurs dans le souci de recueillir des informations qui plus tard procédait à leur élimination.

Présent au Cameroun depuis l'octroi des indépendances c'est Brigade Mixte Mobiles présentent une architecture impressionnante qui contribuent à renforcer l'efficacité des services secrets et du renseignement au Cameroun. Habituellement il s'agissait des bâtisses sans étages, aux murs souvent sales, qui passaient inaperçu sauf pour ceux qui connaissaient l'usage.³³

Ces brigades sont sévèrement gardées par des soldats lourdement armés, ces derniers se trouvent en grande parties dans les localités qui sont réfractaires au régime en place. La structuration de ces brigades mixtes mobiles poussent à comprendre qu'il s'agit des lieux mystérieux où se déroulent des choses dépassent l'entendement humain. On peut donc à cet effet comprendre que ces brigades mixtes mobiles sont des lieux de tortures d'exécutions des suspects bien que ces derniers puissent dire tout ce dont ils savent sur l'affaire dont ils sont incarcérer.

Ces Brigades Mixtes Mobiles sont assistées dans leur mission par le gouvernement français. Ce gouvernement qui protégeait le réseau de sécurité par des manœuvres politiques

³⁰ Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun...", p. 40.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

mettait ses limites opérationnelles à l'abri des investigations inopportunes.³⁴ Ses investigations, selon E. Bityeki³⁵, comprenaient les démenties et les explications parfois fallacieuses données par des membres du gouvernement en réponse aux demandes de renseignements sur les prisonniers politiques, La censure de la presse et l'inaction des tribunaux appelés à un impact des installations accusées d'être des centres de torture.

Les services secrets et de renseignement, lorsqu'ils procédaient à l'arrestation d'un suspect, notamment les vigiles, n'hésitaient pas à maintenir ce dernier en cellule, parfois les yeux bandés, pendant une longue période.³⁶ Il est donc fort probable que la torture ait constitué l'un des principaux outils sur lesquels s'appuyaient ces services durant la Première République, notamment pour la collecte d'informations.

Cette méthode s'est révélée efficace, dans le contexte de cette époque, car la souffrance infligée aux suspects les poussait souvent à révéler tout ce qu'ils savaient sur l'affaire pour laquelle ils étaient arrêtés. Ainsi, la torture apparaît comme une forme aggravée de peines et de traitements cruels, inhumains et dégradants. Jean Fochivé³⁷, responsable du renseignement camerounais à l'époque, en donne une définition révélatrice :

La torture est sans doute un procédé d'une efficacité expéditive pour obtenir des aveux ou des renseignements, pour convaincre un homme d'accepter la responsabilité d'un crime, et pour avoir quelques garanties qu'il continuera d'assumer cette responsabilité après sa sortie des mains de la police. Le moyen le plus sûr est de lui démontrer que sa culpabilité est logiquement vérifiable et qu'il serait fou de s'obstiner à nier l'évidence.³⁸

Au regard de cette définition, donnée par le patron du renseignement camerounais, on peut donc comprendre que la stratégie de torture employé par les services secrets et du renseignement semble être la meilleure forme de recueil d'information chez un suspect point car il permet à ces derniers de dire tout ce qu'ils en fait sur ce dont il est arrêté également, elle permet à ce dernier de dire tout ce qu'il en sait sur ce dont il est arrêté également, elle permet à ces derniers de passer aux aveux tout en réclamant sa libération. Elle est sans doute une pratique propre aux autorités politiques et administratifs afin de pouvoir recueillir les renseignements sur la vie quotidienne de la nation.

Le but de cette torture était celui d'atteindre les objectifs fixés notamment le recueil d'information, les agents de renseignement ont pour mission d'instaurer chez le suspect en état

³⁴ Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun...", p. 134.

³⁵ E. Bityeki, cité par Tsala Tsala., " Les détenus politiques au cameroun...", p. 134.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ F. Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé...*, p. 236.

³⁸ *Ibid.*

de frayeurs dans lequel ces derniers ne peuvent que dire tout ce qu'il sait sur l'affaire mais aussi dénoncer ses complices point Jean-Fochivé corrobore point de vue en ces termes :

Il faut minimiser son rôle dans l'affaire et lui promettre protection et fortune en comptant sur un élément psychologique. Le voleur dans l'exercice de sa profession est normalement préparé. Il sait ce qu'il risque que lorsqu'il soit pris. La prison pour lui est moins douloureuse qu'un passage de tabac [...] Ce n'est pas un héros, ce n'est pas un idéologue convaincu. Alors il se dit pourquoi devrais-je mourir pour les autres, je les dénonce et je sauve ma tête.³⁹

Cette pensée de Jean Fochivé amène à comprendre que la torture soit le véritable moyen de faire parler un suspect. À cet effet, on peut comprendre que pour réaliser cette opération, le suspect est préparé psychologiquement par les enquêteurs dans la mesure où, ce dernier est prédisposé à avouer tout ce qu'il connaît⁴⁰. Les enquêteurs dans leur travail ont pour principales missions d'instaurer un état de frayeur en lui présentant les différents cadavres qui sont passés dans ces lieux de tortures⁴¹. Cet état de chose amène celui-ci à comprendre que la situation dans laquelle il se trouve, uniquement logique de dire la vérité s'impose afin d'obtenir sa libération car il sait que cacher ses complices n'est plus nécessaire car sa vie en dépend, il est donc fort probable que le but de cette torture dans un premier temps est celui d'obtenir les informations dans un second temps, il était question de parvenir à l'exécution de ses suspects après avoir recueilli ou obtenu les renseignements.

Les services secrets et de renseignement sous le régime Ahidjo mettent sur pied plusieurs stratégies dans le souci de recueillir les renseignements auprès des suspects notamment la ruse.⁴² Les agents de renseignement de pas leur expérience dans le métier utilise la « ruse » pour recueillir les renseignements auprès des suspects la définition même du renseignement nous édifice sur cette pratique de la « ruse » car les enquêteurs connaissent leur suspect famille, parent, relations ainsi que leur réseau à l'extérieur.⁴³

Les enquêteurs posent les questions banales aux suspects ce qui amène à constater que le but de ces questions sont des formes de pièges tendues à ces suspects à ce sujet, Célestin Tsala Tsala, pense que cette manière de faire par les enquêteurs donne la possibilité à ces derniers de savoir si les présumé coupable disent la vérité ou pas il pouvait aussi se faire une idée du suspect bien avant l'interrogatoire⁴⁴.

³⁹ F. Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé...*, p. 235.

⁴⁰ Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun...", p. 144.

⁴¹ *Ibid*, p. 153.

⁴² *Ibid*, p. 144.

⁴³ *Ibid*.

⁴⁴ *Ibid*, p. 153.

A l'observation, grâce à la « stratégie de la ruse » de développer par les services secrets et du renseignement les agents de renseignement utilisé cette tactique préventive afin de savoir si les présumés coupable disent la vérité ou pas ils peuvent aussi se faire une idée du suspect bien avant l'interrogatoire. en d'autres termes grâce à la stratégie de la ruse-développée par ces agents secrets et du renseignement utilisaient cette tactique préventive afin de savoir si le présumé coupable est véridique.⁴⁵

On peut comprendre que cette tactique s'avère fiable car elle prédispose déjà l'enquêteur à chercher à savoir qui peut être le présumé coupable et les différentes méthodes à mettre en place dans le souci de pouvoir recueillir des renseignements aussi une fois arrêté, le suspect devait être courtois et disposé à dire toute la vérité. Dans le cas où le suspect ne collabore pas, l'équipe en charge de l'enquête met fin à l'interrogatoire et donne l'ordre aux différents soldats de conduire le suspect dans une salle appelée chapelle.⁴⁶

La chapelle se définit comme étant une pièce austère sans fenêtre. En d'autres termes, c'est une salle obscure, Les murs de cette salle sont tachetés de sangs, à l'entrée, il est écrit : « n'y a pas Dieu ici ». Cette salle sert de conditionnement pour les détenus qui ne voulaient collaborer.⁴⁷ Il est fort à penser que cette salle était le lieu d'exécution des détenus qui n'étaient pas coopérant. Nous sommes à cet effet tenter de conclure que cette salle de torture conduisait à la mort même si le détenu venait à faire appel à la clémence de ses fonctionnaires en appelant le nom de Dieu.⁴⁸

Les images suivantes présentent les locaux des brigades mixtes et de la chapelle.

⁴⁵ Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun...", p. 153.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*, p. 156.

⁴⁸ *Ibid.*

Image 2 : Cadre en fer représentant le support de la chaise électrique



Image 3 : Image illustrant la vue interne de la Chapelle



Source : C. Tsala Tsala, « Les détenus politiques au Cameroun », Thèse de Doctorat/PhD en Histoire, 2006, p.156.

Image 4 & 5 : Toilettes de la BMM Yaoundé



Source : *Ibid.*.

À l'observation, ces images sont des lieux de torture des locaux de la BMM de Yaoundé permettant aux agents de renseignements d'appliquer des méthodes techniques aux détenus afin qu'ils puissent répondre de leurs actes.

Bien plus le déploiement des services secrets et du renseignement dans la première République pour recueillir les informations afin de court-circuiter l'action de l'UPC obéit à une série de tactique mis en place par ces derniers.

Dans le souci de mettre la main sur un détenu afin de savoir s'il est coupable ou non, les services secrets et de renseignement utilisent la « méthode de confession écrite⁴⁹». De manière littérale, la confession écrite est le fait de se confier au travers des écrits réalisés sur un papier ou dans un cahier. dans le cadre de notre travail, la confession écrite est une méthode ayant pour but de remettre au suspect un papier dans une salle où il est isolé.⁵⁰ Le suspect à cet effet doit écrire sur ce papier tout ce dont il a connaissance sur l'objet de son arrestation.

cette méthode dite « méthode de confession écrite » permet au suspect de dire la vérité sans être interrogé par un agent de renseignement.⁵¹ Celui-ci a donc la pleine responsabilité d'écrire tout ce qu'il sait sur ce bout de papier en relation avec le motif pour lesquels il est arrêté cet état de choses qui amène à comprendre que cette méthode est une manière pour les agents de renseignement de relever des contradictions sur ce que les détenus peuvent écrire car cet exercice était faite plusieurs fois par les agents de renseignement aux détenus. On peut conclure que la méthode de « confession écrite » permet aux agents de renseignement à dénicher ou relever les différentes contradictions qui peuvent apparaître dans le témoignage du détenu. Car, sur le papier il doit écrire tout ce dont il a connaissance sur l'objet de son arrestation.

En outre une autre tactique utilisée par les services secrets et du renseignement dans la première République afin de recueillir les informations sur un détenu consistait à offrir quelques verres de whisky au détenus, l'objectif de cette offre consultée consiste à créer une ambiance détendue entre le détenu et son enquêteur. Cette méthode permet de glaner en masse un certain nombre d'informations⁵². Cette méthode est une manière d'anéantir la vigilance et la résistance du prisonnier⁵³.

Cette tactique amène à comprendre que le déploiement des services secrets et du renseignement dans la première république avec plusieurs caractéristiques, les agents de renseignement mettent sur pied la tactique du verre de whisky qui nous permet de comprendre cette méthode faisait perdre la vigilance au suspect et leur permettait de parler sans se contrôler et cela permettait aux agents de renseignements de recueillir les informations au maximum.

⁴⁹ Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun...", p. 156.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

Pour le suspect qui s'avérait être tellement résistante les enquêteurs leur parlaient du procès et du séjour carcéral de d'André Marie Mbida, Charles René Guy Okala et d'autres.⁵⁴ Il est donc fort à penser que le service secret et de renseignement dans leurs missions notamment la collecte des informations auprès des détenus procèdent par le chantage sur les détenus afin de les faire craquer et dire toute la vérité pour obtenir libération. On peut comprendre que l'objectif est d'instaurer en état de terreur au sein des esprits des prévenus et les amener à comprendre qu'il ne sert à rien de faire la résistance car la mort est inévitable au cas où les détenus étaient coopérants ces derniers subissaient des malheureux traitement mais de moindre intensité.⁵⁵

Alain Fogue pense à cet effet que les services secrets et du renseignement sont une machine entre les mains de l'état qui l'utilise afin de pouvoir administrer.⁵⁶ à cet effet parler ou mourir signifie que pour les malheureux pris au piège de cette machine doivent subir de lourdes tortures conduisant à la mort.⁵⁷ On peut conclure que le but des services secrets et de renseignement dans la première république usent de la torture et l'exécution pour restaurer l'ordre établi. Pour les détenus coopérants ces derniers devaient à cet effet passer dans la machine de l'État.

Comprenons donc Alain Fogue lorsqu'il dit que Le renseignement est d'abord pour le roi autrement dit, le président Ahidjo avait mis sur pied ces services dans le souci de pouvoir assurer sa sécurité. Car dans un état c'est le président de la République qui définit la politique publique.⁵⁸

Les services de renseignement généraux vont usée de la surveillance clandestine qui est une méthode particulièrement intrusive de la collecte d'éléments de preuve. Le service de renseignements généraux dans la première république avait pour obligation d'utiliser cette méthode clandestine d'enquête bien plus créé par arrêté n° 260 du 19 juin 1952, « la police des chemins de fer⁵⁹ » va constituer un puissant dispositif de renseignement.

⁵⁴ Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun...", p. 156.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ A. Fogué Tendom, *Cameroun : sortir le renseignement du maintien de l'ordre politique, en faire un outil stratégique*, Schabel, 2018, p. 19.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Deltombe et al., *Au Kamerun une guerre cachée...*, p. 205.

Sous le règne d'Ahidjo, cette police était stationnée dans les gares dans le but de s'informer sur l'état d'esprit des populations. Cette police sera donc présente au sein des chemins de fer afin de limiter les risques fréquentes entre les voyageurs dans les gares et même à l'intérieur des trains. Les gares étant alors des lieux de grands centres commerciaux. Le but donc de cette police spéciale était de surveiller les chemins de fer qui relevaient de la sûreté. Les gares constituant des lieux⁶⁰ de regroupement, par conséquent cette police spéciale de chemin de fer était chargée de recueillir les renseignements dans le but de faire obstruction aux manœuvres déstabilisatrices de l'UPC.

2- A la recherche extérieure

À la fin des années 1960 la guerre est devenue permanente, généralisée et institutionnalisée⁶¹. Les services secrets et du renseignement mènent aussi la lutte contre les manœuvres déstabilisatrices des militants Upéciste à l'extérieur du pays. Le patron du renseignement Jean Fochivé comptant sur son puissant dispositif de renseignements généraux installés à l'étranger dont le but de cette recherche extérieure consiste à suivre l'évolution des mouvements politique⁶² des syndicats des assemblées traditionnelles, culturelles et confessionnelles de fichier tout individu et tout groupement dont les activités peuvent avoir une importance quelconque sur le milieu social de suivre toutes les réunions et d'en tenir informé le gouvernement de Yaoundé par les notes de renseignements et comptes rendus. Sous la pression des troubles socio-politique, le besoin d'information se fait ressentir plus précisément au niveau des états-majors administratifs qui s'inquiétaient à juste titre de la montée du « terrorisme »⁶³ orchestré par l'Union des Populations du Cameroun. Le service de renseignements généraux va apparaître comme un outil stratégique pour le gouvernement capable de suivre les mouvements locaux africains et européens.

Les fonctionnaires du service de renseignement généraux étaient chargés de la surveillance des consulats et ambassades à l'étranger. Ces derniers avaient pour obligations de faire un rapport précis et détaillé des problèmes économiques d'actualité après s'être documenté. Les services extérieurs des renseignements généraux collectent les informations, les analyses et font la synthèse afin de les transférées aux services centraux à travers des rapports sous formes de fiches ou bulletins de renseignement.

⁶⁰ Deltombe et al., *Au Kamerun une guerre cachée...*, p. 205.

⁶¹ *Ibid*, p. 213.

⁶² Anyia Enyegue, *Au Cameroun : les renseignements généraux*, p. 113.

⁶³ *Ibid*.

A l'étranger pour mettre la main sur les suspects, le service de renseignement pratiquait également la filature qui est apparu comme une pratique donnant des résultats probants. A cet effet, « la filature⁶⁴ » ou « filoché » dans le jargon policier et le mode de surveillance qui consiste à acquérir des suspects ou ennemi potentiel. Cette pratique s'est donc avéré fiable en ceci qu'elle a permis aux services secrets de mettre mains sur les upécistes exilés tentant une action au Cameroun. En 1966 quelques upécistes exilés au Congo-Brazzaville, tentent une incursion militaire dans le sud du Cameroun. Cette action a été suivie de près par les agents du renseignement camerounais qui avaient transmis les informations sur cette affaire au président Ahidjo. Celui-ci ordonna à l'armée » d'exécuter tout ceux-là qui avaient pour ambition de faire de cette incursion dans le sud du pays. Force est de constater que c'est dans un silence qu'ils se sont faits écraser par l'armée camerounaise.

Le fonctionnement donc les services secrets et du renseignement à l'extérieure visant à recueillir des informations contre les ennemis à l'extérieure du territoire et les transmettre à la direction centrale des renseignements généraux pour analyse et décryptage avant de les envoyées chez le président de la république pour une prise de décision éclairée.

Dans le but de couvrir le Cameroun et étendre le renseignement, le gouvernement d'Ahidjo va user de sa coopération au chapitre au renseignement avec la France pour mettre hors d'état de nuire les informations glanées auprès des informations par des agents et officiers du renseignement, ces derniers doivent établir un rapport quotidien et les transférer directement à la direction centrale du service de renseignement pour analyse. Le fonctionnement de ces services à l'extérieure se résumait à la torture, la filature et l'exécution des suspects.

Pour éliminer Felix Roland Mounié, les services français en connivence avec les services secrets et du renseignement camerounais avaient fait une filature à ce dernier pendant un bon moment. Dans la mesure où ils avaient toutes les informations sur sa personne.

Les services de renseignement français s'activent donc durant l'année 1960, bien, conscient de la menace qui pèse sur le Cameroun. Ces services en complicité avec ceux camerounais traquent les exilés « communistes » qui s'activent à l'étranger. Felix Mounié apparaît donc comme la cible prioritaire cherchant à trouver des soutiens diplomatiques, financiers et matériels aux combattants de l'ALNK. Il se déplace par le Congo ou il allait installer une base l'UPC, il sera expulsé par le colonel Mabutu, celui-ci rentre à Genève sans

⁶⁴ Anyia Enyegue, *Au Cameroun : les renseignements généraux*, p. 113.

tarder, qui sera sa destination finale. Les services secrets français vont imaginer un plan rocambolesque pour en finir avec ce dernier. Un jeune agent de SDECE⁶⁵ du nom de William Bechtel va réaliser cette mission/ dans la mesure où il entrera en contact avec Mounié et l'invita à dîner le 13 octobre 1960 dans un restaurant genevois. Alors que celui-ci est au téléphone ce dernier versa du thallium dans son verre, Mounié finit par l'avaler ce qui va entraîner sa mort.

II- EVALUATION ET PESPCTIVES SUR L'ACTIVITE DES SERVICES SECRETS ET DU RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN (1960-1982)

Dans la première république l'UPC apparaît comme un parti politique qu'il faut endiguer à cause de ses idéaux révolutionnaires qu'il ne cesse de propager dans tout le pays. Ce qui alarme les administrateurs politique du régime d'Ahidjo c'est la révolution mentale que l'UPC⁶⁶ parvient à opérer en s'appuyant sur quelques mot d'ordre pragmatique et radicaux. Comme le mouvement multiplie à cet effet ses contacts à l'étranger et gagne en audience dans les populations camerounaises, le gouvernement de Yaoundé va continuer à lui mener la guerre⁶⁷. Le président Ahidjo va donc mettre hors d'état de nuire le mouvement du parti nationaliste. Ces services ont joué un rôle primordial dans la sécurité et la stabilité politique du pays. Ces services ne traitaient donc pas l'humain à sa juste valeur ceci à cause de leurs méthodes répressives. Dans cette partie il sera donc question pour nous de faire un bilan sur l'activité de ces services secrets et du renseignement dans la première république d'une part et d'autre part proposé des recommandations pour l'amélioration de ces services.

1- Bilan des activités des services secrets et de renseignement au Cameroun entre 1960- 1982

Dans la première république du Cameroun, les services secrets et de renseignement sont orientés dans la lutte contre « l'ennemi intérieur » notamment mettre hors d'état de nuire le mouvement de l'Union des Populations. À cet effet, le président Ahmadou Ahidjo met sur pied une entité militaire qui dans un premier temps est aidé par la France pour traquer les maquisards. Cette armée va apparaître comme une réponse aux problèmes sécuritaires qui sévissent au Cameroun car les forces de police coloniale seule ne pouvaient plus contenir la révolte qui s'abattait dans le pays. Cette armée naissant dans un climat chaud doit s'adapter aux défis sécuritaires du moment. Les missions de cette armée étant diverses, loin de défendre la nation

⁶⁵ Deltombe et al., *Au Kameroun une guerre cachée*, p. 213.

⁶⁶ *Ibid*, p. 72.

⁶⁷ *Ibid*.

contre les agressions extérieures, l'appareil militaire a d'abord servi à réprimer l' « ennemi intérieur » et extérieur » dans sa définition la plus extensive et se comporte finalement comme une armée d'occupation⁶⁸. Dans les politiques de développement du président Ahidjo, il est affecté de façon croissante à des tâches extra-sécuritaires dans le cadre des politiques de « développement » initiée par le régime notamment dans la construction des routes, hôpitaux, villages et écoles.

Les services secrets et de renseignement apparaissent de ce fait comme étant un outil stratégique pour le président Ahidjo qui lui permet de rien ignorer de ce qui se passe au Cameroun. Bien plus ces services ont la particularité d'être des outils stratégiques permettant au président de prendre les décisions ou encore de pouvoir administrer le Cameroun. Les services secrets et du renseignement mis sur pieds au lendemain des indépendances (1960-1961) sont des services créés suivant le modèle des services secrets français dans le but de préserver les intérêts vitaux de la France au Cameroun d'où l'indépendance coopération, car la France va se charger de fonder le système sécuritaire Camerounais afin de voir triompher ses valeurs morales et ses principes politiques réaliser dans le monde. Cette façon de faire n'est rien d'autre que cette forme de refus français de la résignation devant l'idée irréversible de la perte des privilèges coloniaux⁶⁹.

Pour revenir aux services secrets et du renseignement du Cameroun sous Ahidjo ces services seront l'héritage des zones de pacifications (ZOPAC) créer en 1958 et installé dans les zones crisogènes du pays afin de faire face à la menace Upéciste. À cet effet ces services secrets vont instaurer la terreur d'État qui consistait à « parler » ou « mourir »⁷⁰. « Parler » signifiait pour les malheureux pris dans la machine folle de la torture de l'Etat « passer aux aveux complets » de tout ce dont le système avait librement décidé de les accusés » à titre illustratif. L'arrestation d'Ernest Ouandié par les services secrets et de renseignement camerounais en 1971. Cette arrestation a permis au chef du renseignement de recueillir des informations auprès de ce dernier sur l'évolution du maquis.

En d'autres termes, cette arrestation avait permis à ce que Ernest Ouandié puisse passer aux aveux avant d'être exécuter sur la place publique de Bafoussam. Mais c'est surtout le puissant dispositif de renseignement créé par Jean Fochivé en 1962 : le SEDOC et sur ses

⁶⁸ Deltombe et al., *Au Kameroun une guerre cachée*, p. 213.

⁶⁹ <https://www.camer.be.cm> Consulter le 12 juin à 02h 22 min

⁷⁰ *Ibid.*

redoutables brigades mixtes mobiles (BMM)⁷¹ qui rayonnent depuis leurs bases (Yaoundé, Douala, Edéa, Nkomgamba, Bamenda, Kumba, Dschang, etc.) que la présidence de la république s'appuie pour faire régner « l'ordre et la sécurité » dirigé à partir de 1962 par Jean Fochivé policier formé par les services français. Le SEDOC est une institution purement militaire qui était réputé par ses méthodes brutales. L'opinion nationale décrivant ce service avait pour mission de recueillir les renseignements, dénicher les « suspects ». Cette police spécial tirait des « suspects » de leur lit en pleine nuit sous n'importe quel motif et les embarque manu militari⁷² dans les commissariats, les prisons ou quelques autres chambres de torture improvisée pour infliger à ces derniers les services les plus variés.

Les images ci-dessous illustrent le siège des Brigades Mixtes de Yaoundé et de l'immeuble de la DIRDOC.

Image 6 : Entrée principale de la BMM de Yaoundé



Source : C. Tsala Tsala, « les détenus politiques... », 2006, p.134.

⁷¹ <https://www.revueinternational.com>, Consulté le 12 juin à 11h 35 mm.

⁷² Deltombe et Al., *Au Kamerun, une guerre cachée...*, P. 208.

Image 7 : Vue de face de la BMM Yaoundé



Source : *Ibid.*

Les images ci-dessus représentent les locaux de la BMM, prison centrale de Yaoundé qui constituent des lieux de torture.

Image 8 : Immeuble siège de la DIRDOC, Yaoundé



Source : *Ibid.*

Bien plus, le lieu d'exécution des Upécistes par les services secrets et de renseignement a été baptiser « vallée de la mort »⁷³. Situer à Yaoundé à cet endroit ont été retrouvé plusieurs corps des militants Upécistes abattus par les forces de défense et de sécurité camerounaise. Les méthodes de tortures des services secrets et de renseignement au Cameroun dans la première république visait à cet effet à la torture afin d'obtenir des informations afin éliminer ces suspects. Ceux-là qui ne venaient pas à mourir entre les mains de leurs tortionnaires étaient expédié dans les prisons officielles ou plus souvent dans les funestes centre d' « internement administratifs et de « rééducation civique » construits aux quatre coins du pays les principaux installés sont à Yoko Tcholliré, Mantoum et Mokolo⁷⁴ construit en 1961 des milliers des « suspects » seront ainsi envoyés sans procès dans ces centres ou privé de tout et traités comme des animaux.

Dans la première république les services secrets et de renseignement appartenaient donc au président Ahidjo et les utilisaient pour assurer sa sécurité. À cet effet il fallait accepter le régime établit afin de ne pas être traité comme un animal ou au pire des cas être exécuter par ces derniers. Pour Ahidjo, sa sécurité ne pouvait se faire avec des hommes venus de partout, seul des personnes originaires du nord et musulmans étaient capables d'assurer sa sécurité de par leur loyauté. En faisant du parti au pouvoir le parti unique en 1966. Ce parti sera structuré sur un mode ultra-hiérarchique et composée de multitudes unités de nature paramilitaire⁷⁵. Le but de ces unités paramilitaire était de quadriller le territoire, surveiller les habitants, de promouvoir les méritants et de sanctionner les hésitants. Force est donc de constater que le président Ahidjo crée les services secrets et de renseignement afin de pouvoir assurer sa sécurité tout en mettant fin aux réseaux. Les services secrets et de renseignement sont donc une machine entre les mains du président qui les utilise pour administrer le pays tout en mettant fin aux réseaux.

La tradition militaire veut que les anciens combattants soient fiers de la cause qu'ils ont défendue et pour laquelle ils ont combattu⁷⁶. Ces derniers étaient cependant dans l'obligation d'exécuter des Camerounais en général et des personnes ressortissantes des villes de ces agents de renseignement. À cet effet, les services secrets et de renseignement sont considérés par l'opinion nationale comme des services « terroristes » car ils ont pour but de semer la terreur

⁷³ Entretien avec Bateken Moutombi Boris, 26 ans, sous-officier de l'armée de l'air, Maroua, le 18 janvier 2025.

⁷⁴ Deltombe et al., *Au Kamerun une guerre cachée...*, p. 209.

⁷⁵ *Ibid*, p. 211.

⁷⁶ Noubissie et al., « Les temps de maquis », p. 277.

dans les zones étant considérés comme les fiefs de l'UPC (Sanaga maritime, pays bamiléké, le Littoral etc ...).

À l'extérieur, ces services coopéraient avec d'autres services secrets dans le but de surveiller les mouvements des partisans de l'UPC et procéder à leurs arrestations et leurs exécutions. La mort de Felix Roland Moumié par exemple est la résultante de la coopération internationale au chapitre du renseignement entre les services secrets français et ceux camerounais.

De ce qui précède, il convient de noter que les missions des services secrets et de renseignement dans la première république étaient classiques car ils s'attelaient uniquement à assurer la sécurité du président Ahidjo par le mouvement nationaliste du parti monial. À cet effet, ces services secrets et de renseignement emploieront des méthodes dures pour venir à bout de la rébellion.

Le bilan étant mitigé car ces services secrets et de renseignement ont permis au président Ahidjo d'instaurer un régime dictatorial dans le but de régner dans la première république il était donc interdit de parler n'importe comment en public ou de ne pas être en accord avec le système établi. Tout ceux-là qui sont porteur des idéaux révolutionnaires étaient traqués et subissaient de lourdes tortures.

Les services secrets et de renseignement dans la première république avaient pour mission de restaurer l'ordre tout en usant des méthodes techniques classiques et inhumaines sur les populations camerounaises suspectées d'être défendeur les idéaux que propage les militants de l'UPC. À cet effet, ces services contribuaient à la violation des droits de l'homme dans la mesure où ils employaient la méthode de surveillance clandestine qui est une méthode particulièrement intrusive de la collecte d'éléments et preuves. Cette méthode d'enquête n'avait aucun respect de la vie privée des suspects dans la mesure où cette pratique consistait à l'interception des télécommunications, du Courier, recours à la surveillance photographie. À cet effet, cette méthode utilisée par les services secrets et de renseignement contribuait à la violation des droits de l'homme par des pratiques répressives.

Dans la première république, les services secrets étaient utilisés par le président Ahidjo comme des outils stratégiques essentiels qui lui ont permis d'instaurer un régime autoritaire. Car ayant le contrôle sur l'armée, la police et la gendarmerie à cet effet, ces structures sécuritaires initiées au moment des indépendances vont constituer désormais les piliers du

régime. Il va donc transformer le parti au pouvoir en parti unique qui sera consisté de multiples unités paramilitaires qui lui permettent de combattre militairement la rébellion. Les services secrets et du renseignement ont donc été des outils de consolidation du pouvoir par le président Ahidjo.

En définitive, les secrets et du renseignement dans la première république ont contribué d'une part à la sécurité et à la stabilité nationale, d'autre part elle a permis au gouvernement d'instaurer un système autoritaire. Force est donc de comprendre au dans la première république le citoyen n'avait que des droits d'où un bilan mitigé de l'activité de ces services.

2- Recommandations

Le renseignement recouvre l'ensemble des informations et faits révélés et analysés par le travail des services secrets et du renseignement dans le but de prévenir les atteintes aux intérêts de la nation. La réalisation des objectifs définis par la stratégie nationale de défense et de sécurité suppose que l'état camerounais doit avoir des capacités d'avoir des connaissances et de pouvoir anticiper les grands risques et les grandes menaces qui pèseraient sur ses enjeux vitaux, ses intérêts de puissance et sa sécurité.

Le Cameroun doit de ce fait toujours mettre en œuvre des stratégies lui permettant d'avoir des informations et des données dans différents secteurs afin de pouvoir booster son développement et anticiper certaines crises visant à ralentir son émancipation. La principale réforme dans le domaine du renseignement au Cameroun, est la mise en place d'un périmètre de sécurité en harmonisant tous les éléments de surveillance et de détection afin de prévenir les potentiels menaces.⁷⁷ L'une des attentes du renseignement dans un Etat est d'anticiper les risques majeurs des ruptures de la société. A cet effet, il s'agit donc pour l'Etat du Cameroun et ses services secrets et du renseignement, de mettre toutes les stratégies en place pour éviter l'évolution d'une crise, elle peut être interne ou externe⁷⁸.

Parler de l'histoire des services secrets et du renseignement revient à présenter les dynamiques évolutives profondes ayant structurées l'histoire du Cameroun notamment le renseignement politico-stratégique. A cet effet, les SSR doivent cesser d'être des institutions de maintien de l'ordre politique, mais plutôt devenir un outil stratégique à la portée de tous. il est

⁷⁷ C.P. David et al., *Repenser la sécurité*, Bibliothèque Nationale du Québec, Edition Fides, 2002, p. 30.

⁷⁸ Anyia Enyegue, *Au Cameroun : les renseignements généraux*, p. 117.

claire que les SSR appartiennent au président Ahidjo et l'utilisait pour pouvoir administrer et d'étendre son hégémonie.

Les services secrets et du renseignement avaient donc pour seul objectif d'assurer la sécurité du président et la lutte contre le maquis. Ces services peuvent aussi participer au développement du pays car en dehors du renseignement militaire et policier, il existe aussi le renseignement économique ou financier qui permet le contrôle sur la finance et le développement des entreprises tant du secteur public que privé.

Les services secrets et de renseignement sont des institutions autonomes qui reçoivent leurs mandats par les pouvoirs légaux. A cet effet, ils doivent avoir les moyens et des méthodes opératoires qui leurs sont propre. Notons que depuis leur création au Cameroun, il n'y a pas une dissociation qui puisse être faite entre les organismes de défense et de sécurité à ceux des services secrets et du renseignement. Tous agissent de la même façon car les textes et lois qui sont applicables à l'armée et à la police sont également appliqués à ces services secrets et du renseignement.

Dans cette logique, il est difficile de parler voir le rôle de ces services. A cet effet, ils doivent avoir des lois qui leurs sont propres et des méthodes et moyens d'actions qui n'a rien avoir avec les méthodes militaires et policières. Au niveau du personnel, ces derniers ne doivent pas systématiquement être des policiers ; gendarmes ou des militaires mais plutôt des agents ou officiers du renseignement qui n'ont rien avoir avec les forces de défense et de sécurité.

Dans le but de promouvoir l'harmonie entre les couches sociales, les services secrets et du renseignement doivent cesser d'appartenir uniquement aux décideurs dans la mesure où ils influencent ses activités. Jean Fochive⁷⁹ relève que le président Ahidjo communiquait directement avec lui avant qu'un quelconque rapport ne soit déposé au secrétariat de la présidence de la république. Cette façon de faire ne respectait aucune procédure administrative. C'est pourquoi les méthodes employés par ces services étaient assimilables par l'opinion public aux actes terroriste⁸⁰ car le but de ces services secrets et du renseignement consistait à semer uniquement la terreur or ces services pouvaient également d'une manière ou d'une autre participer au développement et promouvoir une bonne gouvernance.

⁷⁹ Fenkam, *Les révélations de Jean Fochive*, p. 141.

⁸⁰ *Ibid.*

Bien plus, les services secrets et de renseignements sous Ahidjo, sont gérés par les affidés de ce dernier. Cette gestion des services secrets et de renseignements par le Président Ahidjo ne favorise pas l'évolution du pays. Ceci est observable au travers de méthodes brutales, classiques et inhumaines utilisées par ces services lorsqu'ils venaient à mettre main sur leurs suspects. Fort de la responsabilité de ces services secrets et de renseignement attribué à ceux qu'il considère. Dans le souci de moderniser ces services, le président Ahmadou Ahidjo devait recruter des camerounais venants de différentes ethnies diverses, ayant des connaissances pluridisciplinaires afin de renforcer son dispositif de renseignement pour sécuriser l'Etat du Cameroun afin de favoriser la bonne marche des activités de ces services.

À cet effet, ces services n'auront plus pour seul objectif de faire la guerre contre l'ennemi intérieur mais aussi participer au développement et à la bonne gouvernance. Cette amélioration sera faite grâce à l'échange des connaissances des personnes venant des origines diverses avec des connaissances diversifiées qui permettront au gouvernement de ne pas toujours avoir recours à la coercition pour résoudre une situation qui prévaut dans une partie du pays.

Les forces militaires françaises se retirent du Cameroun en 1964 après avoir aidé le jeune Etat indépendant à 'acquérir un *habitus* sécuritaire et permettre à ce dernier d'anéantir plus ou moins la rébellion, elles ont permis aux forces nationales d'acquérir des *habitus* en termes de « restauration de l'ordre. ⁸¹ L'État du Cameroun doit de ce fait améliorer la formation et surtout le professionnalisme des agents des services secrets et de renseignement dans la mesure où ces derniers doivent protéger leurs sources à respecter la dignité humaine ainsi que les libertés. À cet effet, ils doivent se dotés des méthodes modernes pour mettre la main sur les potentiels ennemis. La discrétion et le silence doivent de ce fait être leurs caractéristiques essentielles.

Les pouvoirs publics doivent réunir tous les moyens pour une bonne recherche du renseignement notamment les moyens financiers, logistiques et matériels ainsi qu'humains afin de favoriser la bonne marche des services secrets et du renseignement au Cameroun. Car la connaissance et l'anticipation que les services secrets et de renseignement confère à la puissance publique permet aux pays comme le Cameroun d'assurer sa défense militaire et sa sécurité.

Au lendemain des indépendances, la lutte est basée sur le renseignement prévisionnel. Le renseignement est beaucoup plus orienté vers la protection du président Ahidjo et la

⁸¹ C. P.E. Belomo, « Securite et ordre politique au Cameroun », p.49.

consolidation de son pouvoir. Ceci à cause de la qualité de l'indépendance octroyée au Cameroun. L'objectif principal des autorités camerounaises ayant reçu l'onction de la France pour administrer le Cameroun est non seulement d'adopter à la stratégie importée aux réalités socio-anthropologiques et bien évidemment combattre les maquis cet état de chose n'amène pas à cerner directement le rôle des SSR au Cameroun dans la première république. L'on serait à cet effet amenés à croire que dans la première république il n'existait pas une stratégie propre aux services de sécurités, services secrets et du renseignement.

Les SSR doivent combiner protection des biens et des personnes ainsi que les intérêts nationaux dans le souci de bien remplir leurs missions. Pour y parvenir, ils doivent se doter d'approches pluridisciplinaires (politique, anthropologie, histoire, sociologie, économie, etc.) dans le but de promouvoir le bien-être des populations dans la prévention des conflits, la recherche économique, la sécurité sanitaire, alimentaire et bien d'autres.

Il est important d'adapter la politique publique du renseignement aux réalités socio-ethniques du Cameroun afin de ressortir la fonction des services secrets et du renseignement à cet effet, nous pensons qu'il est important de construire les services secrets et du renseignement au Cameroun sur les logiques traditionnelles ou culturelles camerounaises.

Au niveau du professionnalisme, les services secrets et du renseignement camerounais rencontrent des problèmes de formation. De 1960 à 1982, il n'existe pas un centre de formation des agents secrets et du renseignement. Ces services procèdent donc au recrutement au terme des formations de la gendarmerie, police et militaire, c'est donc à ce moment qu'ils recrutent leurs personnels. Cers derniers doivent subirent un recyclage de quelques mois, tandis qu'un analyste ou un agent des services secrets et du renseignement doit avoir une formation allant sur une période assez longue soit de 3 ans à 6 ans afin d'être apte dans son travail. En dépit de cela, il faut dire qu'après son accession à l'indépendance le Cameroun ne s'est pas doté d'une école qui doit former les agents secrets et agents de renseignement. Le gouvernement de cette période dans le souci de sécurisé l'Etat du Cameroun devait se doter d'une école de formation d'agents secrets et de renseignement.

L'Etat du Cameroun à la période étudiée doit à cet effet jeter un regard sur son mode de recrutement et celui des formations des agents de renseignements car la mauvaise formation des fonctionnaires des services secrets et du renseignement, peut conduire aux graves exactions et peuvent devenir des ennemis pour la nation qu'ils doivent protéger. Le Cameroun doit donc

ouvrir des centres de formation. Au sein de ces centres, il doit avoir des spécialistes, les spécialistes de la recherche extérieure, les experts du contre-espionnage également les experts des renseignements généraux également ceux des questions militaires.

le SSR constituent le ventre du pays. La répartition de ces agents dans ces différentes spécialités des uns et d'autres. A cet effet, la formation est donc nécessaire pour aboutir au professionnalisme. Ainsi il est important de savoir que dans bien de cas les fonctionnaires des services secrets et du renseignement reçoivent des punitions dans l'armée la gendarmerie et la police national.

Au niveau opérationnel, les gendarmes et les policiers évoluent dans les mêmes circonscriptions et abandonnent les zones périphériques. A cet effet dans ces espaces on ne retrouve ni de poste de police, ni celui de la gendarmerie tandis qu'ils sont censés être partout, ceci est dû sûrement au manque d'effectif. Pour pallier à ce problème, l'introduction des chefferies traditionnelles dans le processus du renseignement aideraient les forces de police et de gendarmerie à recueillir les informations dans les zones où ils ne sont pas présents, ceci par le rôle des chefs traditionnels.

Sur le plan infrastructurel, les services secrets et du renseignement doivent être adapté aux technologies de l'information et communications, car le matériel utilisé de 1960 à 1982 est ancien or la qualité du matériel est censé déterminé la qualité du renseignement. Bien plus, revoir les méthodes d'arrestation des suspects. L'Etat camerounais doit donc mettre des stratégies enjeu afin de pouvoir fabriquer son propre matériel de recueil du renseignement.

Par-ailleurs, la gestion des services secrets et du renseignement doit cesser d'être la chasse gardée d'une certaine catégorie de personnes. Il serait important d'intégrer au sein de ces organismes des personnes ayant des compétences notamment des techniciens et les ingénieurs pouvant fabriquer le matériel qui peut aider à l'exploitation et à la transmission du renseignement. Le recrutement à cet effet des informaticiens, mathématiciens est nécessaires pour le perfectionnement de ces organismes.

Dans ce sens les services secrets et su renseignement doivent s'adapter aux réalités contemporaines du monde. A cet effet, il faut recruter au sein de ces structures des intellectuels venant d'horizons diverses notamment des personnes qui ont reçu des formations en histoire, science politique, anthropologie, sociologie etc... ce recrutement de ces intellectuels permettra une bonne amélioration de ces services, car ce recrutement permettra un échange de

connaissance et de compétences entre ces derniers et permettra également au Cameroun de pouvoir mieux coopérer au chapitre du renseignement.

Notons que les services secrets et du renseignement doivent cesser d'être uniquement concentrer sur la protection du président de la république bien que ce soit lui qui définit les politiques publiques. Ils doivent également œuvrés à assurer la sécurité des biens et des personnes. A cet effet les postes de polices et de gendarmerie devront être présents dans toutes les zones afin de surveiller les faits et gestes de la population. Ces autorités militaro-sécuritaires doivent avoir une collaboration étroite avec les chefferies traditionnelles afin de pouvoir mieux recueillir les renseignements.

Au lendemain des indépendances, les services secrets et du renseignement étaient plus orientés vers la protection et la consolidation du pouvoir du président Ahidjo, ceci en rapport avec le type d'indépendance octroyé au Cameroun. Cet état de chose ne permet pas à l'opinion nationale de cerner la différence entre les services secrets et du renseignement, les forces de police, les militaires et la gendarmerie. Ceci par le fait que ces services ne se distinguaient pas car ils avaient les mêmes méthodes, c'est pourquoi d'aucuns considères que les services secrets et du renseignement procèdent à des méthodes terroristes dans l'exercice de leurs missions.

A cet effet, la population mériterait connaître ce que l'on appel service secret et du renseignement et avoir une connaissance sur leurs méthodes et moyens d'action. Dans le souci de faire connaître ces services, les unités d'enseignements portent sur le renseignement doivent être institué dans nos écoles et universités ainsi que des centres de recherches afin de permettre aux uns et aux autres de connaître ce que s'est un service secret et du renseignement et pouvoir également faire la différence avec la police, la gendarmerie et les militaires. Il est important d'introduire les cours sur le renseignement dans les grandes écoles du Cameroun notamment à l'institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), école nationale d'administration et de magistrature (ENAM) et également dans tous les autres domaines de la vie. Car les président Ahidjo parlant de défense populaire insistait sur le fait que le renseignement est une affaire de tous. A cet effet, c'est toute la population qui doit se sentir concerner pour ce qui est du renseignement.

En définitive, les chefferies traditionnelles⁸² doivent s'efforcer à mieux s'intégrer dans le renseignement au Cameroun. Car la population a des rapports plus ou moins étroits avec les chefs traditionnels à qui elle peut facilement fournir des informations que recherchent les agents de renseignement. Dans le même ordre d'idée les chefs traditionnels sont plus proche de la population et sont censés la maîtrisés à cet effet ils pourraient donc recueillir des informations auprès de celle-ci. Le ministère de l'administration, par les autorités administratives et les maires, intègrent les chefs traditionnels dans le renseignement et dans la gestion des affaires administratives. À cet effet l'implication plus forte de la chefferie traditionnelle va donc faciliter le recueil du renseignement dans les zones fermées.

⁸² J. Nguema Ado, « La politique des renseignements », p. 278.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La présente étude a abordé une question épineuse mais édifiante des relations internationales contemporaines : Quelles sont les dynamiques évolutives profondes ayant structuré l'histoire des services secrets et de renseignement au Cameroun de 1960 à 1982 ? L'évaluation des contenus thématiques appliqués à un corpus enrichi de documents variés, juridiques, politico-diplomatiques, historiques, médiatiques, sécuritaires et académiques a été le centre de notre démarche permettant de décrypter les dynamiques évolutives de la sécurité nationale et les enjeux géopolitique du Cameroun pendant cette charnière.

Les recherches menées confirment notre hypothèse première, notamment : les services secrets et de renseignements tirent leurs origines au Cameroun de la période postindépendance marquée par la guerre de libération nationale menée par l'UPC opposée aux nouvelles institutions établies et ceux qui les représentent.

Le chapitre II a permis de démontrer qu'au sortir de la grande guerre, des idées révolutionnaires sont nées au Cameroun. Les nouveaux dirigeants ayant reçu l'onction de la France pour administrer le Cameroun au lendemain des indépendances considèrent le parti national comme un adversaire désigné qu'il faut endiguer. Ces derniers, vont orienter les objectifs des SSR dans la sécurité présidentielle et la lutte contre le maquis ou encore l'ennemi intérieur de 1960 à 1971, qui se solde par l'élimination de la dernière pièce upeciste.

Le chapitre III pour sa part examine l'implémentation des SSR au Cameroun, tout en mettant un accent sur les acteurs ou institutions en charge des services secrets et de renseignement. La coopération internationale au chapitre du renseignement perçu comme étant un impératif stratégique, permettant un échange d'informations et de compétence entre les différents services secrets et de renseignement a permis, au nouvel État indépendant d'étendre et de perfectionner son réseau de renseignement. Cette coopération relève certaines limites notamment la mainmise de la France dans la gestion de ces services au Cameroun.

Le renforcement de la sécurité par la création des organismes militaro-sécuritaires qui font émerger les services secrets et de renseignement a permis de quadriller le territoire camerounais tout en mettant fin aux réseaux. Aidées dans leurs tâches par les BMM, ces brigades constituent à cette période des dispositifs stratégiques dans la recherche du renseignement au Cameroun. L'objectif des SSR concerne la sécurité présidentielle, car en créant ces derniers Ahmadou Ahidjo veut monopoliser l'usage de la force alors ces services

doivent-ils d'abord assurer sa sécurité avant d'avoir d'autres missions car, qui détient le renseignement a le pouvoir.

Enfin la chapitre IV a permis d'avoir une compréhension plus large sur l'activité des services secrets et de renseignement au Cameroun. Les investigations montrent que ces services militent pour la surveillance du territoire et la recherche extérieure, avec pour objectif primordial de prévenir les menaces protéiformes, afin de les transmettre à l'autorité indiquée pour une prise de décision éclairée.

La présente recherche vise également à repenser les systèmes de renseignement en Afrique en général et au Cameroun en particulier, tout en rendant ces services accessibles à des personnes venant d'origines diverses, ayant des compétences dans plusieurs domaines (juridique, politique, histoire, sociologie etc...).

En définitive, notre recherche prouve que les SSR constituent l'ossature de la construction nationale. À l'heure où les États font face aux guerres de différentes natures, il est du rôle des services secrets et de renseignement de promouvoir la paix et la stabilité dans les zones crisogènes. Ainsi le rôle des SSR ne se résume pas uniquement à la seule protection présidentielle mais ont des objectifs beaucoup plus larges : on parle à cet effet de renseignement de sécurité humaine.

Ces constats invitent à une réflexion plus élargie sur la configuration à venir des SSR africains en général et camerounais en particulier. Les différentes pistes de réflexion futures pourraient s'atteler à évaluer la capacité de ces services à promouvoir le développement de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier.

À cet effet le renseignement doit se faire connaître, la protection des frontières camerounaises doit à cet effet être confiée aux SSR afin de prévenir certaines menaces visant à déstabiliser l'ordre établi.

Les Etats africains doivent s'investir lors des différents sommets de l'Union Africaine à mettre sur pieds un service secret et de renseignement africain afin de sécuriser le continent contre les agressions et collaborations extérieures.

Infinie, il est important que les dirigeants camerounais sortent de cette logique ancienne du fondement des SSR dont les lois appliquées à l'armée et à la police sont également valables pour les SSR, également au niveau des effectifs. Les dirigeants actuels doivent permettre aux

SSR de lancer les concours et recrutement pour être fonctionnaires des services secrets et du renseignement au Cameroun, afin de véritablement former les citoyens au métier de renseignement qui n'a rien à voir avec le métier des armes notamment l'armée et la police.

ANNEXES

ANNEXE N°1 : ATTESTATION DE RECHERCHE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIALS SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, **Pr. EBALE Raymond Anselme**, chef de Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I (FALSH), certifie que l'étudiant **MEDIEM ONANA Michel Vincent de Paul**, matricule **19F517** est admis en Master 2 depuis Novembre 2024, au Département d'Histoire, spécialité : **Histoire des Relations Internationales**. Il poursuit actuellement sous la direction du **Dr. NDO'O Rose Gisèle (Chargée de Cours)**, une recherche universitaire portant sur le thème : « *Histoire des services secrets, du renseignement et des transmissions au Cameroun (1960-1984)* ».

Nous le recommandons aux responsables des Administrations, Centres de documentation, archives et toutes institutions de recherches nationales ou internationales et tout autre support de diffusion de l'information relatif à son thème de recherche en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le **18 NOV 2024**.....

Le chef de Département



Raymond A. EBALE
Professeur Titulaire des Universités

ANNEXE N°2 : GUIDE D'ENTRETIEN

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

DEPARTMENT OF HISTORY

THÈME : « L'histoire des services secrets et du renseignement au Cameroun »

Bonjour ! Je me nomme MEDIEM ONANA Michel, étudiant en Histoire niveau 5 à l'Université de Yaoundé 1. Je souhaite m'entretenir avec vous au sujet de : « *l'histoire des services secrets et du renseignement au Cameroun (1960-1982)*. » Pouvez-vous m'accorder quelques minutes ? Et soyez rassuré que les informations que vous nous fournirez garderont l'anonymat et ne serviront que pour des besoins heuristiques.

I. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Noms : . Situation Matrimoniale :
- Prénoms : . Profession :
- Sexe : . Âge :

II. HISTOIRE DES SERVICES SECRETS ET DU RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN

- Sous le régime du président Ahmadou Ahidjo, quels étaient les mécanismes mis en place par le gouvernement pour recruter et former les agents de renseignements ?
- Comment avez-vous perçu les rôles des services secrets et de renseignements dans la première République ?
- Quel était le mode d'opération des services secrets et de renseignements ?
- Ces services se sont-ils adaptés aux défis sécuritaires dans la première République ?
- La gestion des services pour les affidés du Président Ahidjo favorisent-elle une harmonisation entre les différentes couches sociales ?
- Comment étaient recueillies les informations par ces services ?
- Les services secrets et du renseignement ont-ils permis la sécurisation et le développement du pays ?

Merci pour votre aimable collaboration !!!

ANNEXE N°3 : Ordonnance n° 59/57 du 11 Novembre 1959 portant décision de création de l'armée camerounaise et organisation de la défense

Ordonnance n° 59/57 du 11 novembre 1959 portant création de l'Armée Camerounaise et organisation générale de la défense.

Le premier Ministre, Chef du Gouvernement camerounais,
Vu l'ordonnance n° 58/1373 portant statut du Cameroun ;
Vu la loi n° 59/56 du 31 octobre 1959 accordant au Gouvernement les pouvoirs de légiférer et de préparer la constitution Camerounaise ;
Le Conseil des ministres entendu ordonne :

TITRE PREMIER

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Il est créé une armée camerounaise relevant de l'autorité du Premier ministre, Chef du Gouvernement camerounais.

Article 2 : La mission principale de l'armée camerounaise est d'assurer en tout temps, toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire national ainsi que la vie de la population.

Article 3 : Le pouvoir exécutif dans l'exercice de ses attributions légales prend les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs définis à l'article précédent.

En cas de menace, ces mesures peuvent être soit la mobilisation générale, soit l'état d'alerte ou de mise en garde prévu par la loi n° 59/33 du 27 mai 1959.

Article 4 : La mobilisation générale met en œuvre l'ensemble des mesures de défense déjà préparées. Elle est décidée par le décret pris en conseil des ministres.

Article 5 : Ces décrets ont pour effet, dans le cadre des lois existantes, la mise en vigueur immédiate des dispositions qu'il appartient au Gouvernement de préparer et d'adapter à tout moment aux nécessités de la défense.

Ils ouvrent, en tous les cas, au profit du Gouvernement, dans les conditions et sous les pénalités prévues par la loi du 11 juillet 1938, complétée et modifiée par des lois spéciales :

- a) le droit de requérir les personnes, les biens et les services ;
- b) le droit de soumettre à contrôle et répartition les ressources en énergie, matières premières, produits industriels et produits nécessaires au ravitaillement et, à cet effet, d'imposer aux personnes physiques ou morales en leurs biens les sujétions indispensables.

Article 6 : En cas de menace portant notamment sur une partie du territoire, sur un secteur de la vie nationale ou sur une fraction de la population, des décrets pris en conseil des ministres peuvent ouvrir au Gouvernement tout ou partie des droits définis à l'article précédent.

TITRE II

DIRECTION GENERALE ET DIRECTION MILITAIRE DE LA DEFENSE

Article 7 : La politique de la défense est définie en conseil des ministres.

Article 8 : Pour l'étude des problèmes de la défense, le Gouvernement dispose du conseil supérieur de la défense dont la composition est fixée par décret.

Article 9 : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement camerounais, responsable de la défense nationale, exerce la direction générale et la direction militaire de la défense. A ce

titre, il formule les directions générales pour les négociations concernant la défense et suit le développement de ces négociations.

Il décide de la préparation et de la conduite supérieure des opérations et assure la coordination de l'activité en matière de défense dans l'ensemble des départements ministériels. Il nomme à tous les emplois militaires.

Article 10 : Le conseil supérieur de la défense en matière de direction militaire définit les buts à atteindre, approuve les plans correspondant à la répartition générale des forces, les mesures destinées à pourvoir aux besoins de l'armée.

Le conseil supérieur de la défense assure l'orientation et la coordination de la recherche scientifique et technique de la défense. Il détermine l'orientation et la coordination des services de documentation et de renseignements.

Article 11 : Dans le cas d'événements interrompant le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et entraînant la vacance du premier ministre, la responsabilité et les pouvoirs de défense sont automatiquement et successivement dévolus aux ministres dans l'ordre indiqué par le décret portant composition du Gouvernement.

TITRE III

LA RESPONSABILITE DES MINISTRES EN MATIERES DE DEFENSE

Article 12 : Chaque ministre est responsable de la préparation et de l'exécution des mesures de la défense incombant au département dont il a la charge.

Chaque année, à date fixée par le Premier Ministre, chaque ministre lui adresse – pour la gestion suivante – dans le cadre des directions générales qu'il a reçues de lui, les plans concernant son action dans le domaine de la défense, assortis des renseignements nécessaires sur leurs incidences financières. Le Premier Ministre établit le programme d'ensemble.

Article 13 : Le Ministre chargé des forces armées est responsable, sous l'autorité du Premier Ministre, de l'exécution, de la politique militaire et, en particulier de l'organisation de la gestion, de la mise en condition d'emploi et de la mobilisation de l'ensemble des forces ainsi que de l'infrastructure militaire qui leur est nécessaire. Il assiste le Premier Ministre en ce qui concerne leur mise en œuvre.

Il a autorité sur l'ensemble des forces et services des armées et est responsable de leur sécurité.

Dès l'état d'alerte ou de mise en garde définis par la loi n° 59/33 du 27 mai 1959, le Ministre chargé des forces armées dispose en matière de communications, transports, transmissions et répartition des ressources générales des priorités correspondant aux besoins des armées et des forces de l'ordre.

Une loi spéciale fixera les garanties fondamentales des cadres des armées ainsi que les principes de leur statut.

Article 14 : Le Ministre de l'intérieur prépare en conséquence et met en œuvre la défense civile.

Il est responsable, à ce titre, de l'ordre public, de la préparation matérielle et morale des personnes, et de la sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général.

Il prépare, coordonne et contrôle l'exécution des mesures de défense civile incombant aux divers départements ministériels.

Il reçoit du Ministre chargé des armées, pour le développement et la mise en œuvre de ses moyens, le soutien des services et de l'infrastructure des armées et, notamment pour le maintien de l'ordre public, l'appui total des forces militaires.

ANNEXE N°4 : Loi n° 67/LF 9 DU 12 Juin 1967 portant organisation générale de la défense

Loi n° 67/LF 9 DU 12 JUIN 1967
Portant organisation générale de la défense,

L'ASSEMBLEE NATIONALE FEDERALE a délibérée et adoptée ;

LE PRESIDENT DE LA REUBLIQUE FEDERALE

Promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I **DEFINITION ET DISPOSITION GENERALE**

ARTICLE 1^{ER} : La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité de l'Etat, dans le cadre de la souveraineté nationale.

Elle pourvoit aux respects des alliances, traités et accords internationaux.

ARTICLE 2 : Le pouvoir exécutif dans l'exercice de ses attributions constitutionnelles, prend les mesures nécessaires pour assurer la défense. En cas de danger menaçant la sécurité ou l'intégrité du territoire, la sécurité des institutions ou celle des populations. Le président de la République peut outre l'état d'exception, décrété pour tout ou partie du territoire national l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- la mise en garde
- l'état d'urgence
- la mobilisation

ARTICLE 3 : La mise en garde consiste en certaines mesures décidées par le président de la république et ayant pour objet d'assurer le fonctionnement régulier et la sécurité des institutions légales, de diminuer la vulnérabilité des populations ou des équipements vitaux, de garantir la sécurité des opérations de mobilisation ou d'action des forces de défense.

La mise en garde confère au chef de l'Etat qui peut en donner délégation :

- le droit de requérir les personnes, les biens et les services ;
- le droit de restreindre la liberté de circulation, de réunion, d'expression, de limiter les ressources d'informations
- le droit de soumettre à contrôle et à répartition, les ressources en énergies, matières premières, produits industriels et produit nécessaires au ravitaillement des populations et des Forces Armées d'imposer aux personnes, en ce qui concerne la disposition de leurs biens, les sujétions indispensables.
- le droit de prendre des dispositions en ce qui concerne le contrôle et la stabilité des prix y compris ceux des services ;
- le droit de consentir, sur les ressources de la trésorerie, aux organisations publiques ou privées intéressant la Défense, les avances qui leurs seraient indispensables pour remplir immédiatement le rôle qui leur est dévolu ;

ARTICLE 4 : En plus des pouvoirs reconnu par la loi relative à l'état d'urgence

1° les droits énumérés à l'article précédent pour la mise en garde ;

Les personnels nécessaires au service armé sont pris en priorité parmi ceux de la disponibilité.

**ANNEXE N°5 : DECRET PORTANT ORGANISATION DU SERVICE DE LA
GENDARMERIE NATIONALE**

***DECRET 60-280 DU 31 DECEMBRE 1960 SUR LE SERVICE DE LA
GENDARMERIE NATIONALE***

LE PREMIER MINISTRE, chef du gouvernement Camerounais,

Vu La Constitution de la République du Cameroun en date du 04 mars 1960 ;

Vu Le Décret Présidentiel n°60/1 du 14 mai 1960 portant nomination du Premier
Ministre, chef du gouvernement Camerounais ;

Vu l'Ordonnance 60-20 du 22 février 1960 réglementant l'organisation de
l'administration et le service de la gendarmerie nationale ;

Sur proposition du ministre des forces armées,

Le conseil des ministres entendu :

DECRET

PREMIERE PARTIE

Principes généraux relatifs au service de la Gendarmerie.

TITRE PREMIER

*Principes relatifs aux attributions, aux conditions d'emploi et à l'action de la
Gendarmerie*

CHAPITRE PREMIER

DE L'INSTITUTION ET DES ATTRIBUTIONS DE LA GENDARMERIE.

Article 1 : La Gendarmerie Nationale est une force Militaire chargée, sous la direction des autorités administratives et judiciaires de veiller à la sûreté publique et d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Une surveillance continue à la fois préventive et répressive constitue l'essence de son service.

Son action s'exerce sur toute l'étendue du territoire.

Elle est toutefois particulièrement destinée à la sécurité des zones rurales et des voies de communication.

Article 2 : La Gendarmerie fait partie intégrante des forces Armées. Ses éléments prennent rang à la droite des troupes des diverses Armées.

L'organisation de la Gendarmerie, fixés par Ordonnance, est adaptée à l'organisation administrative et judiciaire du territoire. La Gendarmerie Nationale comprend des Unités Territoriales et des Unités Mobiles.

Article 3 : En vue d'assurer l'exécution des mesures qui lui incombent celles des lois et règlements qu'elle est chargée de faire appliquer, La Gendarmerie, tout étant sous les ordres directs du ministre des Forces Armées, relève également :

- Du ministre de la justice pour l'exercice de la police judiciaire ;
- Du ministre de l'intérieur pour l'exercice de la police administrative.

Elle prête enfin son concours aux autres départements Ministériels, mais en dehors des cas expressément prévus par la loi, ce concours ne peut être prêté à un Ministère sans l'accord préalable du Ministre des Forces Armées.

Placée auprès des diverses autorités administratives, judiciaires, militaires, pour assurer l'exécution des lois et règlements, ressortissant aux attributions particulières de chacune d'elles, il importe que l'action d'aucune de ces autorités sur la Gendarmerie ne soit exclusive. Que les détails intérieurs soient réglés par les seuls Commandants d'unité de la Gendarmerie et que les modalités de mise en action de la gendarmerie répondent strictement aux règles fixées dans le présent décret.

Dans tous les cas où la Gendarmerie est hors d'état, avec les moyens dont elle dispose, de donner une suite immédiate à toutes les demandes dont elle est saisie de la part des diverses autorités, il appartient à ses Commandants d'unité de déterminer, compte tenu de leur urgence respective, l'ordre de priorité à leur accorder, les réquisitions pour le maintien de l'ordre ayant toujours priorité absolus.

Article 4 : La Police Militaire est les attributions du Ministre des Forces Armées. Elle tend à la fois à la prévention et à la répression. La police judiciaire militaire est exercée par les Officiers et Commandants de brigade de Gendarmerie dans les conditions fixées par le code de justice militaire.

Article 5 : Les militaires de la Gendarmerie participant à la police judiciaire :

- Soit en qualité d'Officiers de police judiciaire (1) agissant en vertu du code d'Instruction Criminelle ;
- Soit comme Agent de Police Judiciaire chargés de rechercher et de constater les infractions aux lois pour l'application desquelles ils ont été expressément désignés ;
- Soit comme agent de la force publique lorsqu'ils signalent au Procureur de la République ou au magistrat en ayant les attributions, les infractions à des lois qu'ils n'ont pas été chargés spécialement de faire exécuter.

Le service du personnel de la Gendarmerie ayant la qualité d'Officier de police judiciaire est du ressort de Ministre de la justice.

Article 6 : Les mesures prescrites à la Gendarmerie pour assurer la Police Administrative émanent du Ministre de l'Intérieur. Celui-ci doit se concerter avec le Ministre des Forces Armées lorsque des circonstances exceptionnelles nécessitent le rassemblement des Forces de Gendarmerie. Est également dans les attributions du Ministre de l'Intérieur, la surveillance exercée par la Gendarmerie sur les repris de justice, mendiants, vagabonds, sans avec, individus suspects au point de vue national ou soupçonnés de se livrer à l'espionnage condamnés libérés et tous autres individus assujettis à l'interdiction de séjour ou toute autre mesure de sûreté générale.

Sont Officiers de police judiciaire : les Officiers de Gendarmerie, les gradés de la Gendarmerie qui exercent les fonctions de Commandant de Brigade ou de chef de Poste, ou les Gendarmes ayant acquis les qualités d'O.P.J. à la suite d'un examen technique.

CHAPITRE II

PRINCIPAUX GENERAUX D'EXECUTION DU SERVICE

Article 7 : Le service de la Gendarmerie a essentiellement pour objet d'assurer l'action directe de la Police Judiciaire, Administrative et Militaire, ou de prêter

aux autorités qualifiées les concours prévus par présent décret ou par des textes particuliers.

Il se divise en service ordinaire et en service extraordinaire.

Le service ordinaire est celui qui s'opère journellement ou à des époques déterminées, à l'initiative des seuls militaires de l'Arme.

Le service extraordinaire est celui dont l'exécution n'a lieu, dans les conditions exposées au chapitre III ci-après ; qu'en vertu de réquisition ou de demandes de concours émanant des diverses autorités n'appartenant pas à la Gendarmerie.

Article 8 : L'action de la Gendarmerie consiste en une surveillance continue en vue de prévenir et, le cas échéance, de réprimer toute atteinte à l'ordre public.

Lorsqu'elle n'est pas qualifiée pour intervenir directement ou si sa présence ou son action n'est pas suffisante pour prévenir ou réprimer, la Gendarmerie a le devoir d'informer au plus tôt et dans les conditions fixées à l'article 31 ci-après, les autorités compétentes pour prendre les mesures nécessaires.

Article 9 : L'action de la Gendarmerie s'exerce en principe en tenue militaire. Sans ordre écrit de l'autorité administrative elle ne doit s'immiscer en aucune circonstance dans les questions étrangères à son service, ni déborder dans son action ou dans ses appréciations le cadre des attributions qui lui incombent et qui se limitent à la stricte exécution des lois et règlement.

Article 10 : La Gendarmerie ne peut être distraite de son service ni détournée des fonctions qui font l'objet principal de son institution pour porter des dépêches ou message des autorités civiles ou militaires.

Ces autorités doivent utiliser des agents de liaison spéciaux, le cas échéant. Ce n'est que dans les cas d'extrême urgence pour les affaires importantes que, très exceptionnellement elles peuvent requérir la Gendarmerie pour la communication d'ordres et d'instructions qu'elles ont à donner. L'appréciation du caractère d'extrême urgence et de l'importance des affaires nécessitant le concours de la Gendarmerie appartient toutefois aux seules autorités requérantes et non aux

Officiers, sous-officiers ou gendarmes. Après exécution, ceux-ci en rendent compte à leurs supérieurs hiérarchiques.

Article 11 : Les brigades de Gendarmerie agissent normalement dans les circonscriptions qu'elles sont chargées de surveiller. Toutefois, elles ne doivent jamais hésiter à en franchir les limites toutes les fois que le caractère et l'urgence de leur intervention le rendent nécessaire. Elles en avertissent alors, dans les meilleurs délais, le Commandant de Brigade ou l'Officier territorialement compétent.

Toute intervention de la Gendarmerie hors des limites de sa circonscription est motivée au procès-verbal établi à cette occasion.

Article 12 : Le plus souvent, compte tenu de la multiplicité des réquisitions ou demande de concours, ce sont ces dernières qui déterminent la fréquence des services sur un même itinéraire et le tracé exact de ce dernier. C'est au cours de ces services qu'est assurée, indépendamment de la satisfaction des réquisitions ou demandes de concours, la surveillance générale, préventive ou répressive qui constitue l'essence même du service ordinaire.

Toutefois, si les exigences du service extraordinaire ne le justifient pas, les Commandants d'unité doivent veiller à ce que les diverses agglomérations ou itinéraires soient visités et surveillés périodiquement.

Article 13 : Etant donné les modalités suivant lesquelles les militaires de la Gendarmerie exercent leur action en fonction des circonscriptions, de leur superficie, des périodes essentiellement différentes d'interruption des communications par suite des pluies, il n'est pas possible de fixer une fréquence identique et rigide pour les visites des divers secteurs surveillance d'une unité. C'est aux Officiers, en particulier, qu'il appartient de veiller à ce que cette fréquence réponde aux besoins réels.

L'exécution du service ordinaire et du service extraordinaire peut avoir lieu avec le concours du personnel des formations de Gendarmerie Mobile, placé temporairement par le Commandant de Légion dont elles dépendent à la

disposition de la Gendarmerie départementale en cas d'insuffisance numérique des effectifs de celle-ci. Les modalités de cette action commune font l'objet du **titre VI, chapitre 1^{er}** du présent décret. Exceptionnellement et indépendamment de ses services ordinaire ou extraordinaire, le personnel de la Gendarmerie peut participer à des missions administratives accessoires dans des conditions précisées au titre VI, chapitre II, du présent décret.

Article 14 : Toute l'action de la Gendarmerie est basée sur la connaissance que son personnel doit avoir des gens et des choses de sa circonscription, et sur la confiance que, par sa tenue, par sa droiture et par son exemple, il doit s'efforcer d'inspirer à la partie saine des populations. C'est grâce à cette confiance que des contacts fructueux périodiques peuvent être entretenus au cours du service avec les notables, les fonctionnaires, les agents des diverses administrations, etc... Toutes ces personnes prolongent en quelque sorte l'action de la Gendarmerie, la renseignent et l'alertent en cas de besoin.

Protéger, éduquer, renseigner le public doivent constituer la première préoccupation des Brigades et Postes. Cette obligation s'imposera d'autant plus que la population sera mal informée et peu initiée aux raisons comme au formalisme de la réglementation. L'action répressive est le complément indispensable de l'action éducative. Elle s'adresse surtout aux individus qui, sciemment et volontairement, ont transgressé les lois et règlements.

Article 15 : Outre les moyens de transport organiques dont disposent leur unité, les militaires de la Gendarmerie de la faculté d'utiliser pour le service :

- Les véhicules mis à leur disposition par les Autorités Administratives ;
- Leurs bicyclettes personnelles, après autorisation Commandant de légion ;
- Les moyens de transport publics ou ceux des particuliers dans les conditions prévues à l'article 65 ci-après.

Dans certaines régions de parcours difficiles, ils peuvent procéder, en cas de nécessité, à la location de chevaux ou pirogues ainsi que des services de piroguiers ou même de porteur.

Dans le cas prévu à l'article 65 ci-après, ils peuvent procéder à la réquisition de moyens de transport appartenant à des particuliers.

CHAPITRE III

MISE EN ACTION DE LA GENDARMERIE PAR LES DIVERSES AUTORITES

REQUISITIONS ET DEMANDE DE CONCOURS

Article 16 : Indépendamment des cas dans lesquels elle intervient à son initiative en vertu des lois et règlements qu'elle est chargée de faire appliquer, la Gendarmerie agit au profit des diverses Autorités administratives, judiciaires ou militaires, soit en leur fournissant spontanément les renseignements qu'il lui incombe de recueillir, soit en donnant satisfaction à leurs réquisitions ou demandes de concours.

L'action des Autorités sur la Gendarmerie ne peut s'exercer que par des réquisitions lorsqu'il s'agit :

- Soit d'exécuter très exceptionnellement un service n'entrant pas expressément dans ses attributions ;
- Soit d'aller assurer le maintien de l'ordre sur les points où il est menacé ;
- Soit de déplacer les effectifs en dehors de leur circonscription normale ;
- Soit de faire usage des armes à la demande et en présence d'un magistrat civil qualifié dans les conditions prévues par la loi ;
- Soit, enfin, de prêter main-forte aux autorités.

Lorsqu'il est saisi d'une réquisition, le personnel de la Gendarmerie doit se conformer aux prescriptions des articles 20 à 26 ci-après.

Les demandes de concours visent tous les autres cas entrant expressément dans les attributions de la Gendarmerie en vertu de textes particuliers.

Article 17 : Les demandes de concours adressées à la Gendarmerie par les diverses autorités doivent indiquer, ainsi que cela est prévu pour les réquisitions en vertu de quel texte le concours est demandé.

A défaut de cette précision et lorsque le concours sollicité ne rentre pas dans les attributions de la Gendarmerie ou paraît abusif, le Commandant de l'unité de Gendarmerie qui reçoit la demande prendra contact avec le signataire pour lui exposer les inconvénients qui pourraient résulter de l'exécution du service demandé.

Toutefois, en cas d'urgence justifiée ou si l'autorité intéressée maintient son point de vue il appartiendra au destinataire d'y donner satisfaction et de rendre compte à son supérieur hiérarchique qui, s'il partage les vues de son subordonné, se conforme à ce qui est prévu à l'article 20 ci-après.

Article 18 :

Les commandants de Légion sont tenus de rendre compte au commandant supérieur de la Gendarmerie de toute infraction aux dispositions contenues dans le présent chapitre, notamment en ce qui concerne la régularité des réquisitions et des demandes de concours.

Ils rendent compte également lorsque le concours de la Gendarmerie a été sollicité dans des cas où il aurait dû être fait d'abord appel à des fonctionnaires ou employés chargés spécialement de surveiller et d'assurer l'exécution de certaines lois ou plus particulièrement désignés, par leurs fonctions et leurs aptitudes, pour donner des renseignements en plus parfaite connaissance de cause et avec plus d'autorité que la Gendarmerie.

Ces comptes rendus doivent faire connaître les représentations adressées par le Commandant de Compagnie et le Commandant de Légion aux auteurs de réquisitions ainsi que les réponses faites par ces derniers.

Article 19 : Une réquisition est la demande formelle de mise en action pour une opération légale, adressée à la Gendarmerie par une Autorité ne l'ayant pas normalement sous ses ordres mais investie par la loi du droit de la faire agir. Elle ne peut être donnée et exécutée que dans la circonscription administrative ou judiciaire de celui qui l'exécute.

Compte tenu de la grande dispersion organique des formations de Gendarmerie et de l'importance corrélative des délais de transmission, les réquisitions sont adressées directement, en principe, aux unités chargées de leur exécution. Toutefois, lorsque l'Autorité requérante se trouve dans la même résidence que le Commandant de Compagnie, c'est à ce dernier que les réquisitions sont adressées.

Article 20 : Dans le cas où une réquisition paraît abusive ou illégale et, soit que son exécution compte un délai de temps, soit qu'elle puisse être différée sans inconvénient pour en référer à l'autorité supérieur, le Commandant d'unité requis demande à l'autorité requérante de s'adresser à l'échelon hiérarchique supérieur. Si ce dernier croit à une réquisition abusive ou illégale, il agit de même toujours si le temps ou un motif impérieux n'ont pas une cause d'empêchement à surseoir à l'exécution.

Le Commandant Supérieur de la Gendarmerie examine les motifs invoqués et, en cas de désaccord persistant avec l'autorité requérante, en saisit le Ministre des forces Armées.

Article 21 : Lorsque la réquisition est régulière en la forme et que l'Autorité compétente qui a formulé la réquisition déclare formellement, par écrit, que son exécution est urgente, il doit être obtempéré à cette réquisition.

Dans ce cas, le Commandant d'unité à qui il en est référé saisit ses chefs hiérarchiques.

Article 22 : La responsabilité pénale et disciplinaire des militaires de la Gendarmerie est chargée selon les dispositions légales et réglementaires lorsqu'ils refusent d'exécuter une réquisition dans les conditions prévues par le présent décret.

Article 23 : Les réquisitions autres que celle-ci pour le maintien de l'ordre, doivent énoncer la loi qui les autorise, le motif, l'ordre, le jugement ou l'acte administratif en vertu duquel elles sont faites.

Les réquisitions sont faites par écrit, signées, datées et dans la forme ci-après :

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

AU NOM DU PEUPLE CAMEROUNAIS

Conformément à la loien vertu de (Loi, arrêté, règlement), nous **(1)** Requérons-le (Grade, lieu de résidence), de commander, faire se transporterarrêter, etc. et qu'il nous fasse part (Si c'est un Officier) et qu'il nous rende compte (si c'est un sous-Officier) de l'exécution de ce qui est par nous requis au nom du peuple Camerounais.

(1) Nom et qualité de l'Autorité requérante.

Dans les cas urgents, les autorités administratives et judiciaires peuvent employer exceptionnellement le télégraphe ou les moyens de transmission radioélectriques pour requérir la Gendarmerie mais, dans ce cas, il est mentionné dans la dépêche télégraphique qu'elle va être immédiatement suivie d'une réquisition écrite libellé conformément aux termes ci-dessus.

En attendant l'arrivée de la confirmation, le Commandant d'unité de Gendarmerie est couvert par le présent décret qui tient lieu d'ordre écrit.

Article 24 : Les réquisitions ne doivent contenir aucun terme impératif tel que : « Ordonnons, voulons, enjoignons, mandons, etc... », Ni aucune expression ou formule pouvant porter atteinte à l'indépendance et à la considération de la Gendarmerie.

Article 25 : Lorsque la Gendarmerie est légalement requise pour assister l'autorité civile dans l'exécution d'un acte ou d'une mesure quelconque ou pour prêter main-forte, elle ne doit pas être employée hors la présence de cette autorité, et elle ne l'est que pour assurer l'effet de la réquisition et faire cesser, au besoin, les Obstacles et empêchements.

Article 26 : La main-forte est l'assistance ou le concours actif d'une autorité, d'une force publique ou d'un citoyen pour l'exécution forcée par la loi. La main-forte est accordée toutes les fois qu'elle est requise par ceux à qui la loi donne droit de la requérir. La Gendarmerie peut prêter main-forte ou en requérir suivant les cas.

Article 167 : Les escadrons de gendarmerie mobile appartiennent aux légions de gendarmerie et sont stationnés en principe au chef-lieu de ces formations.

Article 168 : Une instruction particulière fixera les modalités d'emploi des escadrons de gendarmerie mobile pour le maintien de l'ordre.

CHAPITRE II

DES FONCTIONS ANNEXES

Article 169 : 1° En principe ne peuvent être fixées aux officiers et aux sous-officiers de gendarmerie, que les missions définies par le présent décret.

Toutefois, lorsque la mesure est justifiée et rendue nécessaire par l'absence ou l'insuffisance numérique manifeste d'agents ou de fonctionnaires auxquels elles sont normalement dévolues, certaines fonctions annexes pourront être confiées au personnel de la gendarmerie par une décision interministérielle et pour chaque cas particulier :

2° Dans les agglomérations très importantes ne disposant pas de commissaire ou fonctionnaire commissaire de police, le commandant de brigade ou du poste de gendarmerie peut très exceptionnellement être désigné en vue de cumuler ces fonctions avec ses attributions normales.

Le militaire de la gendarmerie, chargé des fonctions de commissaire de police :

- Assure la police générale de la résidence ;
- Délivre et enregistre les cartes d'identité (imprimés et timbres à fournir par les intéressés avec jugement supplétif d'acte de naissance ou acte authentique et deux photographies dont l'une reste à l'appui du registre d'enregistrement) ;
- Légalise les signatures ou certifie conforme la copie des pièces qui lui sont présentées ;
- Transmet au service intéressé du territoire les dossiers régulièrement établis concernant les demandes de cartes d'identité d'étrangers, etc.

Il peut avoir à sa disposition, si l'importance de ces fonctions le nécessite, des agents auxiliaires et des agents de police.

Article 170 : — Le ministre des forces armées, le garde des sceaux, ministre de la Justice, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, le ministre des travaux publics et des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République du Cameroun.

Le Président de la République déclare conforme à la Constitution et rend exécutoire le présent décret délibéré en conseil des ministres.

Yaoundé, le 21 décembre 1960.

El Hadj Ahmadou Ahidjo

**RÉFÉRENCES
BIBLIOGRAPHIQUES**

1- Ouvrages

Abwa D., *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun, ces hommes qui ont façonnés politiquement le Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2000.

Anyia Enyegue B., *Au Cameroun : les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime*, Paris, Harmattan, 2019.

Aubouim M., Teyssier A., Tulard J., *Histoire et dictionnaire de la police du moyen âge à nos jours*, Paris, Robert Laffont, 2005.

Badie B., Birnbann P., *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset, 1979.

Baud J., *L'encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Paris, Lavoiselle, 1997.

Berthelot J.M., *Épistémologie des sciences sociales*, Paris Presse universitaire de France, 2001.

Blom A., Charilon F., *Théories et concepts des relations internationales* Paris, Hachette, 2001.

Bieleu Hamani V., *Politique de défense et sécurité nationale du Cameroun*, Paris, Harmattan, 2012.

Biyiti Bi Essam J.P., *Cameroun : complot et bruits*, Paris, Harmattan, 1984.

Bouga F.L., *Les Renseignements généraux au Cameroun*, Yaoundé, Edition Clé, 2014.

Bougarel X., Heber J.P., *Dictionnaire du Renseignement*, France, Editions CNR, 2010, p. 73.

Brigitte H., *Le Renseignement : un enjeu de pouvoir*, Paris, Economica, 1998.

Chaigneau P., *Dictionnaire des relations internationales* Paris, Economica, 1998.

Charles P.D., *Repenser la sécurité*, Bibliothèque Nationale du Québec, Fides, 2002.

Coudrec F., *Les renseignements généraux sous l'occupation, quand la police française craquait les résistances*, Paris, Orban, 1992.

Couseran J.C., Hayes P., *Renseigner les démocraties, renseigner en démocratie*, Paris, Editions Odile Jacob, 2015.

Deltombe T., Domergue M., Tatsitsa J., *La Guerre au Cameroun, l'invention de la France-Afrique*, Paris, Découverte, 2016.

Denkin J.M., *Science politique*, Paris, PUF 2^e Edition, 1989.

Dia A., *La police au Cameroun français, entre surveillance du territoire et radicalisation du système de contrôle coloniale*, Rennes, PUR, 2012.

Diaz C., *La police technique et scientifique*, Paris, PUF, 2000.

Diop C. A., *Nations Nègres et cultures*, Paris, Présence Africaine 1954.

Eyinga A., *Mandat d'arrêt pour cause d'élections*, Paris, Harmattan, 1988.

Fenkam, F., *Les révélations de Jean Fochivé, chef de la police politique des présidents Ahidjo et Biya*, Paris, Minsi, 2003.

Fogué Tendom A., *Cameroun : sortir le renseignement du maintien de l'ordre politique, en faire un outil stratégique*, Yaoundé, Schabel, 2018.

Kent S., *strategic intelligence for American World policy*, Princeton Library, 1949.

Koungou, L., *Culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, Paris, Harmattan, 2015.

Mbida D., *Les pratiques des renseignements généraux*, Tome 2, Yaoundé, Edition Clé, 2014.

Mouelle Kombi N., *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, Harmattan, 1996 ;

Moutouh H, Poirot J., *Dictionnaire du renseignement*, Paris, Perrin, 2018.

Pondi, E., *La police au Cameroun (naissance et évolution)*, Yaoundé, Editions Clé, 1998.

S.C.T.I.P., *Les Renseignements généraux*, Paris, Presse de l'imprimerie Nouvelle, 1996.

Smouths M.C, Bastistela D., Venesson P., *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Daloz, 2012.

Soullez, C., *Les Services secrets, histoire, méthodes et organisation du renseignement*, Paris, Editions Eyrolles, 2020.

Thual, F., *Méthode de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Editions Eyrolles, 2020.

2- Thèses et mémoires

Ado Nguema, J. « La politique des renseignements au Cameroun : une analyse stratégique de leur configuration et de leurs fonctions », Thèse de Doctorat/ PhD en Science Politique, Université de Douala, 2022.

Beau, F., « Renseignement et société de l'information », Thèse de Doctorat en Science de l'Information et de la Communication, Université de Valenciennes, 2019.

Kaole Aleokol, R.S., « Le renseignement camerounais face aux nouvelles menaces, le cas du terrorisme (stratégies et perspectives) » Mémoires de Master en Relation Internationales, Université de Yaoundé II, 2015.

Moukam, G.C, « La gendarmerie au Cameroun de 1960 à 2010, aperçu historique », Thèse de Doctorat /PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011.

Ndeffo Noubissi, T.A., « Police et société au Cameroun de la colonisation (1992- 1972) », Thèse de Doctorat/PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2018.

Ndo'o, R.G., « Coopération israélo camerounaise (1959 – 2008) », Thèse de Doctorat/ PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013.

Owona, J.D., « La police au Cameroun : évolution et incidences socio-économiques (1925-2012) », Thèse de Doctorat/PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2022.

Tsala Tsala, C., « Les détenus politiques au Cameroun », Thèse de Doctorat/PhD en Histoire, FALSH, UY1.

3- Les dictionnaires

Dictionnaire Larousse de poche, Paris, Larousse, 2015.

Dictionnaire Le petit Larousse illustré, Paris, Éditions Larousse, 2013.

4- Les guides méthodologiques

Frécom G., *Formuler une problématique, Dissertation, Mémoire, Thèse, rapport de stage*, Paris, Dumond, 2012.

Ghiglone R., Matalon B., *Les enquêtes sociologiques, Théories et pratiques*, Paris, Armand Colin, 1991.

Kaufmann J.C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996.

Medzegue Makue J.J., *La méthodologie documentaire comme base d'un travail scientifique*, Paris, L'Harmattan, Paris, 2003.

5- Articles et revues scientifiques

Academie de Nice, « Services secrets et guerres », *Pédagogie de l'académie de Nice*, 2015, Vol. 1, p. 10.

Essono Belomo C.P., « Sécurité et ordre public au Cameroun : entre dynamiques internes et connexions internationales », *In Revue Africaine des Relations Internationales*, Vol. 12, N°s 1-2, 2009, pp. 39-80.

Gougeron M., « La coopération en matière de renseignement, une nécessité pour la sécurité » *Documentation et Bibliothèque*, Vol. 52, N° 4, 2006, pp. 245 – 251.

Hayez P., « Renseignement, facteur de puissance », *Centre Thucydide*, vol IX, 2008, pp. 519-535.

Hugon P., « Sortir de la récession et préparer l'après pétrole : Le préalable politique », *Politique Africaine*, N°62, pp.35-44.

Lethnet B., « Espion et pratiques du renseignement, les élites mâconnaises au début du XV^e siècle », *Revue du Nord*, Vol. 1, pp. 839-857.

Lesaux N., « Éviter le chaos : le renseignement privé entre solutions et controverses », *Revue Lexsociété*, Vol.1, pp. 4-14.

Malissard A., Hirondele B., « Étudier le renseignement. État de de l'art et perspectives de recherche », *Étude de l'IRSEM*, N° 9, 2011, pp. 26-53.

Sfetcu N., « Épistémologie des services de renseignement », *Roumain Initial*, N° 2, 2019, pp. 13-29.

Soutou G.H., « La stratégie du renseignement : essai de typologie », *Institut de stratégie comparée*, N° 105, 2014, pp. 23-42.

Tchouké Noubissie M., Mangoua Fotsing R. « Les temps de maquis », *Intel Actuel*, N°122, 2019, pp. 39-60.

6- Sources numériques

<https://www.pur-editions-fr>. Consulté le 9 décembre 2024

<https://go.recorded future.com>, consulté le 12 janvier 2025

<https://vidikia.org>, consulté le 14 janvier 2025

<https://www.monde.diplomatique.fr> consulté le 27 février 2025

www.jeuneafrique.com, consulté le 12 mars 2025

<https://www-dcaf.ch/sites.com>, consulté le 19 mars 2025

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr>, consulté le 22 avril 2025

<https://www.camer.be/cameroun> Anne Bella Nkoto-l'amazone du commandement 05 mai 2025

<https://www.universalis.fr>, consulté le 10 mai 2025

<https://fr.vidikia.org>, consulté le 10 mai 2025

<https://fr.vidikia.org>, consulté le 11 mai 2025

<https://www.vidikia.org>, consulté le 28 mai 2025

<https://www.universal.fr> consulté le 10 juin 2025

<https://www.interpol.int>, consulté le 13 juin 2025

<https://diplocam.cm>, consulté le 13 juin 2025

www.memoireonline.com ,consulté le 25 juin 2025.

<https://www.pedagogie.com>,consulté le 25 juin 2025

<https://www.sch.cairn.info> , consulté le 06 juillet 2025

<https://www.universalis.fr> , consulté le 06 juillet 2025.

<https://www.hal.science/hal-03116689V1>, consulté le 10 décembre 2025

7- Archives écrites

Ordonnance n° 59/57 du 11 novembre 1959, portant création de l'armée camerounaise et organisation générale

Ordonnance n°59/199 du 12 novembre 1959 fixant les conditions de recrutement de l'armée camerounaise

Décret n°60/198 du 27 octobre 1960 portant organisation général du ministère des forces armées

L'ordonnance n° 60/20 du 21 février 1960 règlementant l'organisation, l'administration et le service de la gendarmerie

La loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967, portant organisation général de la défense

La loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense camerounaise

Le décret n° 61-DF-11 du 20 octobre 1961 relatif à la sûreté intérieure

Le décret n°60/280 du 31 décembre 1960 sur le service de la gendarmerie

Le décret n° 75/700 du 06 novembre 1975 portant règlement de la discipline générale des forces armées

L'arrêté n°37 du 20 février 1962 portant création de trois BMM, respectivement à Dschang, Nkongsamba et Edéa

L'ordonnance n°62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion

L'ordonnance n° 58/1375 du 11 février 1959 consacrant l'institutionnalisation de la police dans le Cameroun colonial

L'instruction présidentielle n° 27/CAB/PRF du 22 juillet relatif à la recherche et à la diffusion du renseignement en matière de sécurité intérieure et extérieure de l'Etat

La note de service du délégué général à la gendarmerie n° 1451/DGG/RENS/4 du 06 mai 1969 sur la collecte du renseignement

Le décret N° 61/22 le 16 mars 1961 portant création et organisation du service de renseignement militaire et de la sécurité des forces armées du Cameroun

La décision n° 1050 du 26 mars 1960 portant création du service d'études et de la documentation

Le décret n° 61/55 du 8 décembre 1961 portant création du service d'études et de la documentation

Le décret n°69/77 du 2 mai 1969 portant création de la direction générale des études et de la documentation

Le décret n°77/728 du 21 novembre 1977 portant création du centre national de la documentation

La convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques

L'instruction interministérielles n°1319/MINFA de 1965, portant missions générales des attachés militaires, navals et aériens auprès des ambassades de la république fédérale du Cameroun dans les pays étrangers

La constitution du 2 juin 1972

L'instruction interministérielle n° 16 CF/ATF/APA et N° 309/MINFA/CF portant sur l'organisation des groupes d'auto-défense du 25 juin 1962

Le décret n° 61-DF du 20 octobre 1961 relatif à la sûreté intérieure.

8- Archives orales

Noms	Age	Fonctions	Lieu et date
Anonyme	42 ans	Commissaire de police	Yaoundé, le 08 Mai 2025
Anonyme	42 ans	Officier de police deuxième grade	Yaoundé, le 08 Mai 2025
Anonyme	41 ans	Inspecteur de police 1 ^{er} grade	Yaoundé, le 08 Mars 2025
Anonyme	36 ans	Officer de police	Yaoundé-IRIC, le 19 Juin 2025
Anonyme	55 ans environ	Officier supérieure de l'armée camerounaise	Yaoundé, le 15 Mai 2025
Anonyme	28 ans	Inspecteur de police	Yaoundé , le 08 Mars 2025
Anyia Enyegue Basile	33 ans environ	Chercheur en Histoire	Yaoundé , le 17 Mai 2025
Ayina Jean Leopold	60 ans	Adjudant chef major retraité	Yaoundé, le 06 Février 2025
Batenken Boris	26 ans	Sous-officier de l'armée de l'air	Maroua, le 18 Janvier 2025
Beyala Arnaud	30 ans	Gendarme major	Yaoundé, le 09 Mars 2025
Bidimé Charles	31 ans environ	Chercheur en Histoire	Yaoundé, le 23 Mars 2025
Bissa Anne	35 ans	Officier de police deuxième grade	Yaoundé, le 15 Mai 2025
Boliong Vincent de Paul	57 ans	Chef de bataillon	Yaoundé, le 19 Mai 2025
Dr Ado Nguema Julien	35 ans	Enseignant	Yaoundé-CREPS, le 22 Mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	i
SOMMAIRE	ii
DÉDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
RÉSUMÉ.....	vii
<i>ABSTRACT</i>	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
1- Motivations et raison du choix du sujet.....	2
2- Intérêt du sujet	3
3- Délimitation spatio-temporelle de l'étude	4
3.1- Cadre spatial.....	4
3.2- Bornes chronologiques.....	4
4- Clarification conceptuelle.....	5
<input type="checkbox"/> Service.....	6
<input type="checkbox"/> Secret.....	6
<input type="checkbox"/> Services secrets	7
<input type="checkbox"/> Renseignements	8
5- Revue de la littérature.....	9
6- Problématique et hypothèse de recherche	19
6.1- Problématique	19
6.2- Hypothèse de recherche	20
7- Méthodologie de recherche	20

7.1. Méthodologie de collecte des données.....	20
7.2. Méthodologie de traitement des données	21
8- Cadre théorique.....	22
9- Difficultés rencontrées.....	24
10- Plan de l'étude.....	24
CHAPITRE I : DU CADRE DÉFINITIONNEL À L'ENCADREMENT EFFICIENT DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT	26
I- DU CADRE DÉFINITIONNEL À L'ENTENDEMENT DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT	28
1- De la compréhension conceptuelle des services secrets et du renseignement.....	28
2- Notions du renseignement et usage	36
II- ENCADREMENT EFFICIENT DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT.....	40
1- Différents types de renseignements.....	40
2- Structure organisationnelle des services secrets et de renseignement.....	43
CHAPITRE II : CONTEXTE HISTORICO – JURIDIQUE DE LA CRÉATION DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN (1960 – 1982)..	48
I- CONTEXTE HISTORIQUE.....	49
1- La guerre du maquis	50
2- L'indépendance factice.....	54
II. LE CADRE JURIDIQUE	57
1- Les textes traditionnels	58
2- Contenu constitutionnel.....	62
CHAPITRE III : IMPLÉMENTATION DES SERVICES SECRETS ET RENSEIGNEMENTS AU CAMEROUN	65
I- GÉNÉRALITÉS SUR LES SERVICES SECRETS ET RENSEIGNEMENTS AU CAMEROUN	66
1- Missions et organisation des services secrets et renseignements	67

2-	La coopération internationale en matière de renseignement	68
II. CRÉATION DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN DANS PREMIERE REPUBLIQUE.....		
72		
1-	Les institutions spécialisées dans le renseignement dans la première république.....	73
2-	La mise sur pied des institutions complémentaires dans le renseignement.....	82
CHAPITRE IV : DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE À LA RECHERCHE EXTÉRIEURE		
89		
I. LES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT : DES OUTILS DE SURVEILLANCES DU TERRITOIRE A LA RECHERCHE EXTÉRIEURE.....		
90		
1-	De la surveillance du territoire	91
2-	A la recherche extérieure	110
II- EVALUATION ET PESPECTIVES SUR L'ACTIVITE DES SERVICES SECRETS ET DU RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN (1960-1982)		
112		
1-	Bilan des activités des services secrets et de renseignement au Cameroun entre 1960-1982.....	112
2-	Recommandations	118
CONCLUSION GÉNÉRALE		
125		
ANNEXES.....		
129		
	ANNEXE N°1 : ATTESTATION DE RECHERCHE.....	130
	ANNEXE N°2 : GUIDE D'ENTRETIEN.....	131
	ANNEXE N°3 : Ordonnance n° 59/57 du 11 Novembre 1959 portant décision de création de l'armée camerounaise et organisation de la défense.....	132
	ANNEXE N°4 : Loi n° 67/LF 9 DU 12 Juin 1967 portant organisation générale de la défense.....	134
	ANNEXE N°5 : DECRET PORTANT ORGANISATION DU SERVICE DE LA GENDARMERIE NATIONALE	135
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		
147		
1-	Ouvrages.....	148
2-	Thèses et mémoires	150

3- Les dictionnaires.....	150
4- Les guides méthodologiques	151
5- Articles et revues scientifiques	151
6- Sources numériques.....	152
7- Archives écrites	153
8- Archives orales	155
TABLE DES MATIÈRES	156